

03.062

Semaine de Mobilisation à la Goutte d'Or

(du 9 au 14 décembre 2002)



LES ACTES

Mars 2003

GV

PRESENTATION DES ACTES

En août et septembre 2002, certaines associations du quartier de la Goutte d'Or, dans le 18^{ème} arrondissement de Paris, ont commencé à ressentir des difficultés de fonctionnement déclinant des orientations politiques et budgétaires prises par le gouvernement Raffarin.

Face à ces difficultés, le Collectif interassociatif provoque une réunion dès le 10 octobre, au cours de laquelle un certain nombre de préoccupations sont évoquées et l'idée d'une mobilisation voit le jour. Les principales préoccupations mises en évidence par le collectif sont les suivantes :

- L'impact direct et indirect des différentes lois votées ou en cours d'examen (lois Perben et Sarkozy notamment) sur les populations les plus fragilisées qui constituent la plus grande partie des publics accueillis par les associations du quartier. La logique de ces lois, qu'augurait la loi sur la sécurité quotidienne de novembre 2001 et défendue alors par Monsieur Vaillant, Ministre de l'Intérieur, tranchait nettement avec les politiques de prévention et les politiques sociales jusqu'alors en vigueur. C'est bien le choix de la « Tolérance Zéro » qui prévalait désormais : révision de l'Ordonnance de 1945 sur la protection des mineurs à leur détriment, criminalisation des pauvres, mise en place d'une justice à deux vitesses avec pénalisation accrue des petits délits,....
- les coupes budgétaires opérées à l'encontre notamment des associations d'action sociale, bloquant ainsi les projets de ces dernières en cours de réalisation et mettant en péril certaines de leurs actions menées depuis des années, et ce sans véritable concertation entre pouvoirs publics et tissu associatif. L'ambiguïté résultant du fait que les pouvoirs publics gèlent les crédits et, face à la pertinence et à l'apport qualitatif et quantitatif de ces projets, qu'ils reconnaissent bien volontiers d'ailleurs, n'hésitent pas en même temps à orienter les associations vers le mécénat d'entreprise pour subvenir à leurs besoins.
- Autre évolution quant au financement des associations d'action sociale : la généralisation des appels à projets. L'Etat ou les collectivités territoriales lancent de plus en plus systématiquement des « appels à projets » avec un cahier des charges très précis et des interventions ciblées et définies exclusivement par les pouvoirs publics. Il en ressort une remise en cause du projet associatif, dont l'essence est aussi, à partir du travail de terrain, de proposer des modalités d'actions adaptées au secteur et au lieu d'intervention. Avec cette généralisation de l'appel à projets, qui s'apparente à maints égards à l'appel d'offre de marchés publics, c'est l'essence même et la logique de l'action associative qui est mise en cause, les associations devenant peu à peu que de simples prestataires de commandes publiques.

A la suite de cette réunion, plusieurs actions ont été décidées :

- Envoi d'un courrier à Préfet de la Région Ile-de-France, Monsieur Landrieu, lui faisant part des inquiétudes du collectif d'associations.
- Rédaction et circulation d'une pétition pour alerter de la situation et des conséquences à court et moyen terme des choix gouvernementaux. Cette pétition devant s'accompagner d'une interpellation des pouvoirs publics sur les conséquences des choix budgétaires et politiques pris
- Ouverture de cette mobilisation à un plus grand nombre d'associations, de fédérations, d'organismes divers : les thématiques et les difficultés rencontrées débordant largement le cadre du quartier.
- Conférence de presse.
- Organisation d'une Semaine de mobilisation, du 9 au 14 décembre 2002, comprenant :
 - des journées « Portes ouvertes » pendant lesquelles les associations gèreraient leurs activités tout en restant à la disposition du public pour informer de la situation périlleuse ;
 - la création pendant la semaine d'une signalétique commune à toutes les associations participantes,
 - l'organisation de débats ouverts sur des thématiques générales, avec l'intervention de chercheurs, sociologues, juristes, représentants politiques, d'acteurs de terrain, bénéficiaires. A cet égard, les représentants de l'Etat ont décliné nos invitations à ces débats.
 - pas de représentants de droite et du gouvernement (refus ou silence)
 - une conférence de presse exposant les motivations de cette mobilisation
 - le dépôt, à la fin de cette Semaine, de la pétition au Premier Ministre.

Cette Semaine de mobilisation s'est donc déroulée du 9 au 14 décembre à la Goutte d'Or et dans les quartiers avoisinants. Elle a été soutenue par trente-sept associations, oeuvrant dans beaucoup de secteurs d'action sociale différents : lutte contre les exclusions, prévention de la santé, de la toxicomanie, de la délinquance, insertion professionnelle, accès à la culture, à l'éducation, au logement, aux loisirs, etc....

L'idée qui a prévalu tout au long de cette mobilisation était d'affirmer que les difficultés auxquelles se trouvaient confrontés les habitants et les associations de la Goutte d'Or, de par ces orientations gouvernementales, se rencontraient nécessairement ailleurs. C'est pourquoi, les acteurs de la mobilisation ont constamment souhaité élargir la mobilisation et traiter de thèmes généraux lors des soirées-débats, qui dépassaient largement les problématiques du quartier de la Goutte d'Or.

Pour cette première action de ce type à la Goutte d'Or, ce sont entre 80 et 150 personnes qui ont assisté chaque soir à ces quatre débats, entièrement reproduits ci-après. Mobilisation des habitants et des associations pendant une semaine pour faire part des inquiétudes, mais aussi pour tenter de réfléchir sur les enjeux politiques des orientations gouvernementales.

Ces Actes retracent donc l'histoire de cette mobilisation de décembre 2002.

Sommaire

Présentation des Actes.....	1
Sommaire.....	5
Lettre à Monsieur Bertrand Landrieu, Préfet de Région Ile-de-France, 09 octobre 2002.....	7
Pétition.....	9
Invitation à la Conférence de presse du 6 décembre 2002.....	11
Articles de presse.....	12
Communiqué de presse de présentation de la semaine de mobilisation, 27 novembre.....	17
Programme de la Semaine de mobilisation	18
Présentation des débats	21
<i>Mardi 10 décembre 2002:Enjeux des lois Perben et Sarkozy</i>	<i>22</i>
L'évolution de la justice ces dernières années..... Evelyne SIRE-MARIN	22
Les enjeux politiques de ces lois..... Christophe CARESCHE	27
Une évolution profonde de la société	29
Didier LAPEYRONNIE	
Débat.....	31
<i>Mercredi 11 décembre 2002:Prévention, santé, exclusion.....</i>	<i>39</i>
Introduction..... Patrick AUGUST	40
Contre l'insécurité sociale : pour construire une sécurité d'emploi ou de formation	44
Catherine MILLS	
Les politiques de santé doivent prendre en compte les conditions sociales et sanitairesErreur ! Signet non défini. Michel JOUBERT	
Le partenariat nécessaire entre les associations et les pouvoirs publics	52
Catherine CHARDIN	
L'action des pouvoirs publics : l'exemple de la Ville de Paris.....	54
Alain LHOSTIS	
Débat.....	57

<i>Jeudi 12 décembre 2002: Droit à l'apprentissage de la langue pour tous</i>	65
Introduction	65
Hédi CHENCHABI	
Témoignages des associations d'alphabétisation	68
Témoignages de personnes ayant suivi des cours d'alphabétisation	72
Présentation de l'AEFTI	78
Patrick KUCIEL	
Débat	79
Conclusion	82
Post-scriptum d'Accueil Goutte d'Or	84
<i>Vendredi 13 décembre 2002: Place et rôle des associations</i>	85
Introduction	85
Bernard MASSERA	
Les fonctions des associations	86
Jean AFCHAIN	
Rôle et fonctionnement des associations	89
Gisèle STIEVENARD	
Le rôle des associations dans les quartiers difficiles : état des lieux et perspectives	91
Alain FERRAROTTI	
Débat avec la salle	93
Bilan et perspectives	103
Patrick GOSSET	
Lettre à Jean-Pierre Raffarin, Premier Ministre, 28 février 2003	105

Coordination Inter Associative Goutte d'Or

Contact pour la Coordination :

Patrick GOSSET à l'ADCLJC

76, rue Philippe de Girard – 75018 PARIS

Tél/ Fax :01 46 07 61 64

Email :adcljc1@club-internet.fr

adcljc@free.fr

Paris, le 09 octobre 2002,

Monsieur Bertrand LANDRIEU
Préfet de la Région Ile-de-France
Préfet de Paris
29, rue Barbet de Jouy
75007 PARIS

Monsieur le Préfet,

Nous attirons votre attention sur la situation particulièrement précaire à laquelle se trouvent confrontées les associations de la Goutte d'Or et plus globalement les associations parisiennes.

A ce jour en effet, plusieurs d'entre elles se sont vues brutalement refuser des subventions de l'Etat pour des actions qu'elles mènent depuis plusieurs années, sans aucune explication. D'autres encore voient ces subventions gelées sans autre motif que l'absence de crédits.

Or ces associations professionnelles, menant depuis des années des missions de service public, aux côtés de l'Etat et des collectivités territoriales, sont au quotidien autant d'acteurs de terrain qui mettent en œuvre l'ensemble des politiques publiques de lutte et de prévention contre les exclusions. Ces actions qui s'inscrivent dans les axes prioritaires des politiques sociales publiques, - scolarité, insertion professionnelle, prévention de la délinquance, vie des quartiers, participation active des habitants, lutte contre les discriminations, accès au droit des citoyens.... -, semblent être remises en cause.

Aussi, les associations du quartier de la Goutte d'Or sont aujourd'hui très inquiètes quant aux orientations budgétaires qui se dessinent dès à présent. Ces orientations, qui se traduisent par des baisses importantes des subventions octroyées rendent extrêmement fragiles certaines d'entre elles, laissant envisager la fermeture de ces structures dès la fin de l'année en cours. Par là même, elles mettent en péril le travail effectué depuis des années et sapent le fragile équilibre que connaissent les quartiers en contrat de ville.

Coordination Inter Associative Goutte d'Or

Dans ces conditions et dans une telle incertitude face à l'avenir, il nous paraît impossible de continuer à mener des actions qui s'inscrivent dans le moyen et long terme et qui pourtant sont essentielles pour l'avenir de quartiers comme celui de la Goutte d'Or. Cela risque, de fait, à court terme, de remettre en cause l'engagement des habitants, des bénévoles et des salariés qui chaque jour oeuvrent dans les associations de ces quartiers.

C'est dans ce cadre que nous vous demandons de nous recevoir afin d'évoquer avec vous l'avenir des structures oeuvrant dans le champ social et des projets qu'elles portent avec l'ensemble des partenaires sociaux et institutionnels.

Souhaitant que notre demande soit prise en considération et dans l'attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en notre plus profond respect.

Pour la Coordination,
Patrick GOSSET

Copie pour information à :

- Monsieur Jean-Pierre RAFFARIN, Premier Ministre
- Monsieur François FILLON, Ministre des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité
- Monsieur Jean-Louis BORLOO, Ministre délégué à la Ville et à la Rénovation urbaine
- Madame Dominique VERSINI, Secrétaire d'Etat à la Lutte contre la Précarité et l'Exclusion

- Monsieur Jean-Paul HUCHON, Président du Conseil Régional Ile-de-France
- Monsieur Bertrand DELANOE, Maire de Paris
- Madame Annick LEPETIT, Députée, Maire du 18^{ème} arrondissement de Paris

REAGISSONS CONTRE L'INSECURITE SOCIALE

Les orientations politiques et budgétaires définies depuis six mois par le gouvernement Raffarin aggravent la fracture sociale. Ces orientations n'ont de fait comme conséquences que la fragilisation et la criminalisation des publics les plus en difficulté :

- Disparition à court terme des emplois aidés et de l'aide à l'insertion professionnelle
- Mise en place d'une justice à deux vitesses
- Criminalisation de la pauvreté : mendicité, prostitution, occupation d'immeubles vacants, enfermement des mineurs...
- Suppression de milliers de postes à l'Education Nationale
- Précarisation des associations du secteur sanitaire et social

En effet, tout le secteur associatif est aujourd'hui menacé : prévention de la toxicomanie, de la délinquance, du sida ; insertion professionnelle ; droit à la culture, au logement, à l'éducation, aux loisirs...

Nos associations représentent aujourd'hui un maillon essentiel mais fragile de la démocratie locale. La réduction déclarée de leurs subventions, fruit d'une volonté politique, signifie à court terme la mise à mort d'initiatives citoyennes qui tissent au quotidien le lien social. Par là même, elle annonce l'abandon des populations les plus fragilisées.

Nous demandons que le gouvernement revoie ses priorités.

**Pour que « la France d'en bas » ne devienne pas « la France d'en dessous »
Ne laissons pas le rêve d'une société plus sûre étouffer l'espoir d'une société plus juste.**

NOMS	PRENOMS	ADRESSES	SIGNATURES

RECUEIL DES SIGNATURES A ENVOYER AU :
COLLECTIF ASSOCIATIF 18^{ème} GOUTTE D'OR -8 rue Léon 75018 PARIS

9

Premiers signataires :

Accueil Goutte d'Or - Accueil Laghouat - ADCLJC - ADOS - AIDDA - Anneau d'Or - APPAR - APSGO - Art'Exprim 18 - ASFI - Cargo 21 - Clair et Net - Coordination Toxicomanies 18^é - DAL 18^{ème} - EGDO - EGO - Goutte d'Art - Goutte d'Ordinateur - Graines de Soleil - Habiter au Quotidien - La Sanniène - LAGO - Lavoir Moderne Parisien - Paris Goutte d'Or - Salle Saint Bruno - URACA

Collectif 18

Pour tout contact :

Patrick Gosset ou Livio Thèves

Tél/ Fax :01 46 07 61 64 - Email :adcljc@free.fr

Les associations :

Accueil Goutte d'Or, Accueil Laghouat, Act Up Paris, ADCLJC, ADOS, AIDDA, ANIT Ile-de-France, Anneau d'Or, APAR (08)- APIC, APSGO, ARS Marseille, Art'Express 18, ASFI, Ateliers de la Mode, Association Les 3 Tambours, Cargo 21, Clair et Net, Coordination Toxicomanies 18^é, DAL 18^é, EGDO, EGO, Espace 19, Esprit d'Ebène, Goutte d'Art, Goutte d'Ordinateur, Graines de Soleil, Habiter au Quotidien, La Sanniène (91), LAGO, Lavoir Moderne Parisien, OPEJ, Parcours, Paris Goutte d'Or, Saint-Bernard de la Chapelle, Salle Saint Bruno, URACA...

vous invitent à une

Conférence de presse

le Vendredi 6 décembre à 11 h

Salle Saint Bruno

9, rue Saint Bruno, Paris XVIIIe

pour vous présenter la

SEMAINE DE MOBILISATION ASSOCIATIVE CONTRE LES POLITIQUES D'INSECURITE SOCIALE

initiée dans le quartier de la Goutte d'Or et relayée auprès de
l'ensemble des associations signataires

pièces jointes :

- communiqué du 27 novembre

- programme de la semaine de mobilisation

Le goût, en or, d'un thé contestataire

Livio Thèves, au nom du collectif des associations du quartier de la Goutte d'Or, dans des quartiers des 18e et 19e arrondissements de Paris.

" Nous organisons une semaine de mobilisation parce que nous sommes tous des intervenants de terrain, des associations d'habitants et d'usagers, alertés par les lois Perben et Sarkozy. Quarante associations qui interviennent sur la toxicomanie, la délinquance, l'insertion professionnelle, l'accès aux droits, à la culture, au logement, inquiètes des retombées, au quotidien, de ces lois sur leur public et sur leur capacité d'agir. Que reste-t-il, après le tout-répressif, du travail de prévention que nous faisons ? Nous voulons informer nos publics, les politiques, la population, des conséquences de ces orientations budgétaires et législatives sur les plus exclus et sur les associations qui s'en occupent. Nous ouvrons nos portes pendant deux jours ou plus, tout en gelant nos actions (hors celles qui relèvent de l'urgence). Des débats, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, réuniront des spécialistes - nous sommes, nous-mêmes, étonnés des noms qui nous ont répondu -, juristes, chercheurs, sociologues et politiques. Les politiques de droite n'ont pas réagi. C'est dommage. Nous voulons seulement faire réfléchir aux enjeux : articulation politique préventive-politique répressive, prévention en matière de santé et d'exclusion, droit à la langue et à l'apprentissage en France et en Europe, place et rôle des associations. Samedi, nous terminons par un thé contestataire et choisirons la délégation qui ira à Matignon porter notre pétition. "

Pour en savoir plus : 01 46 07 61 64 et adcljc@free.fr

Entretien réalisé par E. R. (Emilie RIVE)

EXCLUSION I

Non à l'insécurité sociale !

Les associations du quartier parisien la Goutte d'Or organisent une semaine de mobilisation.



Les orientations politiques et budgétaires définies par le gouvernement Raffarin aggravent la précarité et l'insécurité sociale, et conduisent de fait à fragiliser et à criminaliser les populations les plus en difficulté. Partant de ce constat auquel elles sont confrontées au quotidien, les associations de la Goutte d'Or, un quartier parisien du XVIII^e arrondissement, ont initié une semaine de mobilisation du 9 au

14 décembre, avec portes ouvertes, débats publics et animations diverses. Afin de « faire connaître les enjeux des politiques poursuivies par le gouvernement et leurs retombées aussi bien sur les populations signalées que sur les actions menées par les associations », explique le communiqué signé par plus de trente associations locales, parmi lesquelles le Dal XVIII et le Travail moderne parisien. Car l'ensemble du secteur associatif qui travaille sur le terrain est aujourd'hui menacé. Qu'elles se consacrent à la prévention de la toxicomanie, de la délinquance, du sida, à l'insertion professionnelle et à l'accès au droit, à la culture, au logement, à l'éducation, aux sports, aux loisirs, elles connaissent toutes une réduction considérable de leurs subventions. Ce qui signifie à court terme « la mise à mort d'initiatives citoyennes qui assurent au quotidien le bien social ».

CLAIRE MARTIN

Soirées-débats : salle Saint-Bruno (9, rue Saint-Bruno) ou, en face, à l'église Saint-Bernard.

Mardi 10 décembre, 20 h 30 - « Enjeux des lois Perben et Sarkozy : quelle articulation entre politiques répressives et politiques préventives ? » Avec Evelyn Sire-Marin, présidente du Syndicat de la magistrature, Didier Lapeyronnie, historien-sociologue.

Mercredi 11, 20 h - « Prévention santé, prévention exclusions » Avec Catherine Chaudin du ministère de la Santé (division sida), Michel Joubert, sociologue, Pierre Leyrit, directeur de la coordination toxicomanies XVIII.

Jeudi 12, 20 h - « Droit à la langue : quel droit à la formation pour les étrangers en France et en Europe demain ? » Avec M. Kuciel, accompagnateur social à l'AEFII, M. Abichou, directeur d'un centre de ressources illettrisme, Khedouja Bourcart, adjointe au maire de Paris, chargée de l'intégration et des étrangers non-communautaires (sous réserve).

Vendredi 13, 20 h - « Place et rôle des associations » Avec Robert Crenieux, chargé de mission au conseil régional Ile-de-France, Alain Ferratini, directeur de cabinet de l'adjointe au maire de Paris chargée de la politique de la ville.

Contact : Collectif XVIII (Patrick Gossel ou Livio Thèves), 01 46 07 61 64
Courriel : adcljc@free.fr

Goutte-d'Or

Les associations de prévention se battent pour leur survie

TRENTE-CINQ associations du XVIII^e, et plus particulièrement du quartier de la Goutte-d'Or, et du XIX^e arrondissement organisent une semaine de mobilisation « contre les politiques d'insécurité sociale ». Inquiètes du climat suscité dans leur quartier par la nouvelle politique gouvernementale, elles attirent l'attention sur leurs difficultés de fonctionnement et sur le désengagement des pouvoirs publics. Certaines d'entre elles, présentes depuis plus de vingt ans dans le quartier de la Goutte-d'Or, menacent d'arrêter leurs activités.

■ **L'ouverture du local d'Ados menacée.** L'association Ados propose un accompagnement scolaire et des animations à plus de deux cents jeunes. L'équipe qui encadre la centaine de bénévoles est composée de six salariés dont quatre emplois jeunes, dont on ne sait pas ce qu'ils deviendront. Quant au nouveau local, idéalement situé en rez-de-chaussée d'immeuble juste à côté du square Léon, qui doit ouvrir ses portes en janvier prochain, son fonctionnement n'est toujours pas financé

à ce jour.

■ **Aucun soutien pour l'activité football des Enfants de la Goutte-d'Or.** Créée en 1978, cette activité concerne aujourd'hui 230 jeunes du quartier âgés de 6 à 16 ans. Cette activité est elle aussi menacée par la fin du dispositif emploi jeune (trois des six salariés ont un contrat emploi-jeune dont deux prennent fin en juin 2003). L'association a également demandé des subventions exceptionnelles pour joindre les deux bouts mais n'a

obtenu que des rendez-vous pour le mois de janvier et n'a donc aucune visibilité de son budget 2003.

■ **La Goutte d'Ordinateur en veilleuse.** Sept associations et une centaine d'habitants peuvent s'initier au multimédia et naviguer sur Internet grâce aux équipements informatiques installés au 7, rue Léon. Hormis la Ville de Paris, les autres administrations ont versé des subventions inférieures à ce que demandait l'association, mettant en péril un projet

■ **Des projets innovants pas soutenus.** L'URACA, association dirigée bénévolement par une femme médecin, travaille à la lutte contre le sida depuis 1986. Elle est à l'origine d'un projet très original : faire venir des guérisseurs du fin fond de la brousse africaine et leur faire rencontrer les équipes des hôpitaux publics parisiens pour les aider à la prise en charge des patients immigrés. « Cela a permis de toucher des patients qui refusaient les traitements », témoigne la directrice. La direction de l'Action sanitaire et sociale de Paris ne financera pas cette action en 2003.

Autant d'actions et d'initiatives menacées à court ou moyen terme. Les associations témoigneront lors des débats organisés aujourd'hui et vendredi soir à partir de 20 heures à la salle Saint-Bruno, 9, rue Saint-Bruno (IX^e). Les débats, auxquels participeront également des professionnels et des élus, sont gratuits et ouverts à tous.

FLORENCE HUBIN

Renseignements au 01.46.07.61.64.

La Goutte-d'Or au pain sec

CERTAINS habitants de la France d'en bas n'applaudissent pas – les ingrats ! – aux beaux projets de Raffarin-Sarkozy pour leurs quartiers populaires.

Une quarantaine d'associations de la Goutte-d'Or, dans le XVIII^e arrondissement parisien, viennent d'entamer une semaine de mobilisation sur le thème : « Pourquoi payer un renforcement de la sécurité par une montée de l'insécurité sociale ? »

Exemple : l'Accueil Goutte-d'Or, une association qui assure, entre autres, l'alphabétisation de femmes étrangères (environ 90 par an), a vu l'un de ses stages supprimés

par le Fonds d'action sociale (ministère des Affaires sociales). Bilan, une brutale interruption des cours pour 30 femmes et le licenciement d'un permanent à prévoir.

La subvention de l'Espace 19, qui gère trois maisons de quartier (activités éducatives, culturelles et de loisirs), passe, elle, cette année, de 5 000 euros à 1 200. Et ses 14 emplois-jeunes risquent de disparaître. L'un de ses trois centres d'animation pourrait donc fermer d'ici peu.

Aux Enfants de la Goutte-d'Or, le départ annoncé de 3 emplois-jeunes va, lui aussi, compromettre l'action des 50 bénévoles qui canalisent, sur

les terrains de sport, l'énergie de plus de 200 jeunes, les initient au théâtre, aident aux devoirs scolaires, etc. Enfin, les campagnes de prévention du sida, menées par l'Unité de réflexion et d'action des communautés africaines, souffriront de la défection de la Sécu, qui sucre, cette année, 15 000 euros d'aide.

« Tout cela, commente un responsable d'association, dans une ambiance de suspicion et de montée en puissance de la police, qui semble parfois vouloir s'opposer à notre travail. »

Des assistantes sociales en bleu marine, ce n'est pas rassurant ?

J.-F. J.

LOI 1901 Les coupes sèches et la réduction des emplois subventionnés entreprises par le nouveau gouvernement accentuent l'angoisse déjà forte des associatifs.

Les malfaiteurs des associations

Gel des budgets, disparition programmée des emplois-jeunes et des contrats emploi solidarité (CES), contestation de certaines de leurs missions par le privé... Un an à peine après leur centième anniversaire placé sous le signe du dynamisme, les associations voient leur avenir en noir. « La situation s'est dégradée depuis l'arrivée du nouveau gouvernement », dénonce Patrick Gosset, responsable de l'Association pour le développement de la culture et des loisirs des jeunes de La Chapelle (Paris 18^e). Avec une vingtaine d'autres associations du quartier de la Goutte d'Or à Paris à qui se sont ajoutées d'autres venues de toute la France, il a organisé, du 9 au 13 décembre, des journées de mobilisa-

tion du milieu associatif. Au centre des débats, les participants ont évoqué les nouvelles contraintes auxquelles les associations doivent faire face, du fait du privilège donné aux politiques de sécurité face aux politiques de prévention. Or la prévention est le domaine de bon nombre d'entre elles. « Certaines associations ont eu la mauvaise surprise de constater que les subventions de l'État des CES passaient de 85 à 55 %, et d'autres doivent renoncer à pérenniser les emplois-jeunes qui leur permettaient de fonctionner », raconte Patrick Banneux, président de l'APSN à Lille (Association de prévention spécialisée du Nord), qui regroupe 24 associations de prévention. « D'autres se sont entendues dire: ce que vous faites est formidable, mais nous ne

pourrons pas vous subventionner cette année... » « La question qui se pose vraiment au-delà de la politique de prévention, c'est la place et le rôle des associations », souligne Patrick Gosset. Le malaise des associatifs a des causes profondes, que l'apparente embellie des années Jospin n'a pas su enrayer. Ni dans le domaine public, ni dans le privé, le monde associatif évolue à la marge de deux mondes, et doit faire face « à une grande querelle ». « D'un côté, explique Patrick Banneux, le Medef désire réincorporer certains secteurs associatifs jugés rentables dans le privé, ce que nous ne pouvons accepter par rapport au principe de justice sociale. De l'autre côté, l'État se désengage de plus en plus, préférant faire du cas par cas qui ne répond pas aux problèmes de fond. » De cette tension naît



Kodj Robine / AFP

un inévitable trouble chez les associations sans cesse sollicitées, dont l'identité apparaît ambivalente. « Je suis patron de 600 salariés, j'ai une convention collective, et je ne me sens pas du tout considéré », déplore Patrick Banneux. Car avant tout, c'est d'un manque de reconnaissance dont souffre ce secteur. Mais cette reconnaissance ne se fera pas sans

DES BRAS ET UN CŒUR. Les Restos du Cœur fonctionne largement grâce au bénévolat. Les associations françaises comptent 9 millions de bénévoles.

un changement de mentalité en sein même des associations, dont on a souvent reproché le manque de transparence et la confusion des rôles entre bénévoles et salariés. Mais au-delà de leurs difficultés, les associations ont voulu faire entendre, par cette mobilisation, la voix de la société civile. Dans une société qui ne veut pas les écouter, c'est peut-être la seule façon, pour elles, de répondre à la question: « Où on va? »

BLANDINE FLIPO

CONSOLIDER LES EMPLOIS JEUNES

► « Nous ne demandons pas la reconduction du système mais sa consolidation, c'est-à-dire la pérennisation des emplois à laquelle l'État s'était engagé », a affirmé, le 12 décembre, Hubert Prévot, président de la conférence permanente des coordinations associatives (CPCA). Représentant plus de 400 000 associations, le CPCA mène, depuis août, une campagne nationale « Nouveaux services emplois jeunes » pour assurer l'avenir des jeunes engagés par les associations.

1,3 MILLION DE SALARIÉS

► 700 000 associations existent en France, représentant un budget cumulé de 38 milliards d'euros. Elles emploient 1,3 million de personnes, représentant 830 000 en équivalent plein temps: 400 000 salariés dans le secteur social, 80 000 dans l'éducatif. Les associations qui fédèrent en tout 20 millions d'adhérents font également intervenir 9 millions de bénévoles dans leurs activités. Chaque année, 60 000 associations nouvelles se créent.

Source: Les associations mode d'emploi, édité par la préfecture de Paris

ASSOCIATIONS

Du 9 au 14 décembre, une vingtaine d'associations de la Goutte d'Or à Paris (18^e) (tél. 01 46 07 61 64) organisent une semaine de mobilisation. Portes ouvertes et débats publics pour exprimer le profond malaise du monde associatif. La fin des emplois-jeunes et des contrats emplois-solidarité (CES), la diminution des subventions, la guerre déclarée par le Medef à certains secteurs associatifs placent les 700 000 associations hexagonales dans une position difficile.

La Goutte d'or se mobilise contre les politiques d'insécurité

Du lundi 9 au samedi 14 décembre 2002, les associations du quartier de la Goutte d'or (1) dans le XVIII^e arrondissement de Paris, organisent une semaine de mobilisation contre les politiques d'insécurité sociale définies par le gouvernement Raffarin qui « ne conduisent de fait qu'à fragiliser et à criminaliser les populations les plus en difficulté »: disparition à court terme des emplois aidés; mise en place, par la justice de proximité, d'une justice à deux vitesses; pénalisation de la mendicité, de la prostitution, de l'occupation d'immeubles vacants; enfermement des mineurs... précarisation des associations du secteur sanitaire et social. Sur ce dernier point, le collectif 18^e explique que « ces associations représentent aujourd'hui un maillon essentiel mais fragile de la démocratie locale. Et la réduction déclarée de leurs subventions signifie à court terme la mise à mort d'initiatives citoyennes qui tissent au quotidien le lien social ». Confrontées à ces politiques, les associations de la Goutte d'or ont initié cette semaine de mobilisation qui prendra la forme de journées portes ouvertes, de débats publics et d'animations diverses pour « refuser l'instauration d'un État pénal au détriment des solidarités ».

(1) Contact: Tél/fax 01 46 07 61 64 - mail: adejc@free.fr

Les associations de la Goutte d'Or jouant un rôle social inquiètes pour leur avenir

Les associations de la Goutte d'Or qui travaillent dans le domaine social (alphabétisation, intégration, soutien scolaire, insertion professionnelle, loisirs jeunes, prévention de la délinquance, lutte contre la toxicomanie, santé, accès aux droits, etc.) sont de plus en plus inquiètes : le désengagement financier des pouvoirs publics se confirme, ce qui aura pour effet de précariser un peu plus les populations concernées.

Sont mentionnées des suppressions de postes en contrat emploi solidarité ou d'emplois jeunes, des baisses de financement. Certaines associations, qui avaient eu l'accord écrit de la DASS pour les subventions demandées (et motivées) se voient refuser le versement des fonds promis, ou bien attendent toujours une réponse pour le budget... 2002.

La coordination interassociative de la Goutte d'Or organise donc une semaine de mobilisation, du 9 au 16 décembre, avec une conférence de presse, deux journées portes ouvertes dans les associations, deux journées de débat sur les thèmes :

- droit à l'apprentissage de la langue comme condition de l'insertion socio-économique,
- santé et exclusion,
- prévention et répression,
- rôle des associations dans les domaines école et culture.

☐ Renseignements : Collectif 18e Goutte d'Or, 8 rue Léon. Tél. fax 01 46 07 61 64.

LE 18^{EME} DU MOIS, NOVEMBRE 2002

Associations en péril : un appel de l'inter-associatif Goutte d'Or

Quelles sont les priorités du gouvernement en matière de vie locale et d'action "sur le terrain" ? Question posée par les dix-sept associations du "collectif associatif" de la Goutte d'Or (parmi lesquelles Accueil Goutte d'Or, ADCLJC, Accueil Laghouat, ADOS, Enfants de la Goutte d'Or, APSGO, EGO, Paris Goutte d'Or, URACA, etc.) qui lancent une pétition "pour que la France d'en bas ne devienne pas la France d'en dessous".

Ces associations travaillent prioritairement au service de personnes appartenant à des milieux en diffi-

culté ou défavorisés, dans des activités d'insertion ou réinsertion, formation professionnelle, soutien scolaire, alphabétisation, aide au logement, prévention de la délinquance, prévention de la toxicomanie et aide aux usagers de drogues pour qu'ils se sortent, santé, action culturelle...

Or elles ont des raisons de craindre qu'à travers les choix actuels du gouvernement et ses priorités en matière de subventions et d'investissements sociaux, leur action se trouve mise en difficulté.

☐ Collectif associatif Goutte d'Or, rue Léon, 75018 Paris

10 - Le 18^{ème} du mois

METRO DM 10 DECEMBRE 2002

Des associations débattent des mesures Sarkozy

Jusqu'à samedi, les associations opposées aux mesures initiées par Nicolas Sarkozy organisent la "Semaine de mobilisation associative contre les politiques d'insécurité sociale".

"Nous avons vu la rapidité avec laquelle le gouvernement oriente sa politique sociale. Cette politique se traduit par la criminalisation de la pauvreté, de la misère et une stigmatisation de certaines populations comme les jeunes, les Roms ou les prostituées. Ces orientations se sont traduites par des coupes drastiques sur les budgets des associations d'actions sociales que nous refusons", explique Mario Heves, membre d'une association de la Goutte d'Or.

Tout au long de la semaine, des débats publics et gratuits sont organisés à la salle Saint-Bruno. Cette semaine sera inaugurée en présence de Christophe Carésche, adjoint au maire chargé de la prévention et de

la sécurité, avec, ce soir à 20 h 30, un débat sur les "Enjeux des lois Remen et Sarkozy" avec le député européen et conseiller régional de la Seine-Saint-Denis, Jean-Louis Polin.

Par ailleurs, les thèmes abordés : "Prévention santé-exclusion" demain à 20 heures en présence d'Alain Lhuissier, adjoint chargé de l'école, "Droit d'apprentissage de la langue" pour tous, jeudi à 20 heures avec Khadija Broumi, adjointe chargée de l'intégration et des étrangers, communautés et enfants. "Place et rôle des associations" vendredi à 20 heures, en présence de Gisèle Stevenda, adjointe chargée de la solidarité.

La semaine s'achèvera autour d'un "thème contestataire" samedi au cours duquel sera constituée une délégation chargée d'apporter la pétition à Jean-Pierre Raffarin le 16 décembre, Salle Saint-Bruno, 9 rue Saint-Bruno, XVII^{ème}, tél. 01 46 07 61 64.

Pour tout contact :

Patrick Gosset ou Livio Thèves

Tél/ Fax :01 46 07 61 64 - Email :adcljc@free.fr

Paris, le 27 novembre 2002

UNE SEMAINE DE MOBILISATION ASSOCIATIVE CONTRE LES POLITIQUES D'INSECURITE SOCIALE

Les orientations politiques et budgétaires définies par le gouvernement Raffarin aggravent la précarité et l'insécurité sociale. Ces orientations ne conduisent de fait qu'à fragiliser et à criminaliser les populations les plus en difficulté :

- Disparition à court terme des emplois aidés et de l'aide à l'insertion professionnelle
- Mise en place, par la justice de proximité, d'une justice à deux vitesses
- Criminalisation de la pauvreté : pénalisation de la mendicité, de la prostitution, de l'occupation d'immeubles vacants, enfermement des mineurs...
- Suppression de milliers de postes à l'Education Nationale
- Précarisation des associations du secteur sanitaire et social

De plus, tout le secteur associatif qui travaille à leurs côtés est aujourd'hui menacé : prévention de la toxicomanie, de la délinquance, du sida ; insertion professionnelle et accès aux droits ; droit à la culture, au logement, à l'éducation, aux sports, aux loisirs...

Ces associations représentent aujourd'hui un maillon essentiel mais fragile de la démocratie locale. La réduction déclarée de leurs subventions, fruit d'une volonté politique, signifie à court terme la mise à mort d'initiatives citoyennes qui tissent au quotidien le lien social. Par là même, elle annonce indirectement l'abandon des populations les plus fragilisées.

Les habitants et leurs associations refusent l'instauration d'un Etat pénal au détriment des solidarités.

Confrontées à ces politiques, les associations de la Goutte d'Or ont initiées une semaine de mobilisation du 9 au 14 décembre 2002. Elles ont été rejointes par nombre d'associations, de Paris, d'Ile-de-France, mais aussi de Lille, Marseille, Bordeaux....

Cette mobilisation s'est déjà traduite par une lettre adressée au Préfet de la Région Ile-de-France et à de nombreux élus, de même qu'une pétition en cours de signature.

Du lundi 9 au samedi 14 décembre, cette semaine de mobilisation associative prendra la forme, dans le quartier de la Goutte d'Or (Paris 18^{ème}) avec des relais dans d'autres quartiers parisiens, de portes ouvertes, de débats publics et d'animations diverses.

Cette semaine de mobilisation vise à faire connaître les enjeux des politiques poursuivies par le gouvernement Raffarin et leurs retombées aussi bien sur les populations stigmatisées que sur les actions menées par les associations.

Premières associations signataires :

Accueil Goutte d'Or, Accueil Laghouat, Act Up Paris, ADCLJC, ADOS, AIDDA, Anneau d'Or, APAR (08)- APIC, APSGO, ARS Marseille, Art'Express 18, ASFI, Ateliers de la Mode, Association Les 3 Tambours, Cargo 21, Clair et Net, Coordination Toxicomanies 18^é, DAL 18^{ème}, EGDO, EGO, Espace 19, Esprit d'Ebène, Goutte d'Art, Goutte d'Ordinateur, Graines de Soleil, Habiter au Quotidien, La Sanniène (91), LAGO, Lavoir Moderne Parisien, OPEJ, Paris Goutte d'Or, Saint-Bernard de la Chapelle, Salle Saint Bruno, Service 18, URACA

1. Accueil Goutte d'Or
10 rue des Gardes
75018 Paris

2. Accueil Laghouat
15 rue Laghouat
75018 Paris

3. Act Up Paris
45 rue Sedaine
75011 Paris

4. ADCLJC
8 et 25 rue Léon
75018 Paris

5. ADOS
24 rue Polonceau
75018 Paris

6. AIDDA
26 rue Montcalm
75018 Paris

7. Anneau d'Or
48 rue de la Goutte d'Or
75018 Paris

8. APAR
Revin (08)

9. APIC
15 rue Laghouat
75018 Paris

10. APSGO
25 rue de Chartres
75018 Paris

11. ARS
Marseille (13)e

12. Art'Exprim 18
32 rue de la Goutte d'Or
75018 Paris

13. ASFI
7 rue de Panama
75018 Paris

14. Atelier de la Mode
18 rue Léon
75018 Paris

**15. Atelier Musical
des 3 Tambours**
15 rue Doudeauville
75018 Paris

16. Cargo 21
21 rue Cavé
75018 Paris

17. Clair et Net
15 rue Laghouat
75018 Paris

**18. Coordination
Toxicomanies 18**
87 rue Marcadet
75018 Paris

19. DAL 18
1 rue Marcadet
75018 Paris

20. EGDO
25 rue de Chartres
75018 Paris

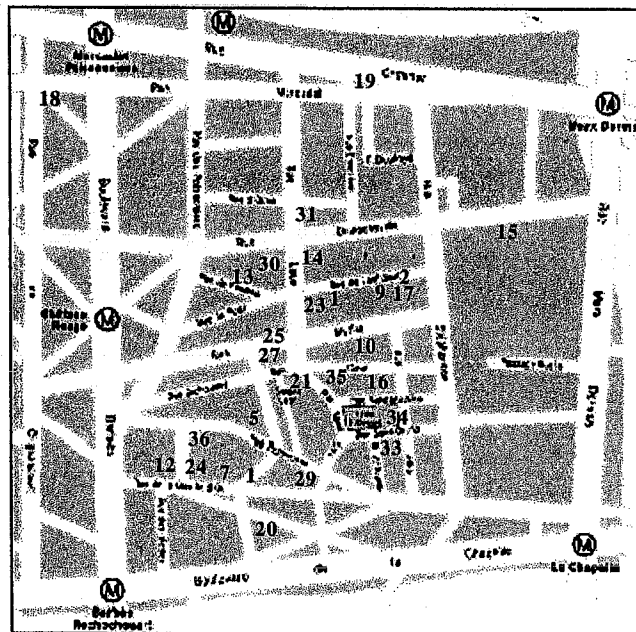
21. EGO
13 rue Saint-Luc
75018 Paris

22. Espace 19
173 rue de Crimée
75019 Paris

23. Esprit d'Ebène
8 rue Léon
75018 Paris

24. Goutte d'Art
48 rue de la Goutte d'Or
75018 Paris

25. Goutte d'Ordinateur
7 rue Léon
75018 Paris



26. Graines de Soleil
39 rue Doudeauville
75018 Paris

27. Habiter au Quotidien
1 rue Léon
75018 Paris

28. La Sanniène
Savigny/Orges (91)

29. LAGO
6 rue de la Goutte d'Or
75018 Paris

30. Lavoir Moderne Parisien
35 rue Léon
75018 Paris

31. OPEJ
5 rue de Nantes
75019 Paris

32. Parcours
37 rue Vauvenargues
75018 Paris

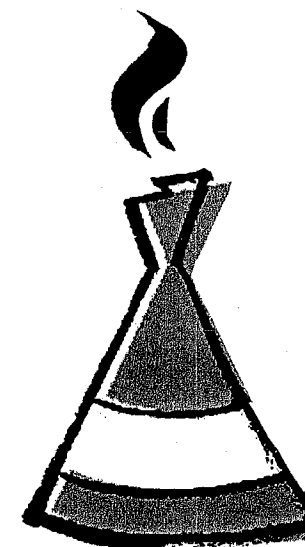
33. Paris Goutte d'Or
9 rue Saint-Bruno
75018 Paris

**34. Saint-Bernard de la
Chapelle**
6 rue Saint-Luc
75018 Paris

35. Salle Saint-Bruno
9 rue Saint-Bruno
75018 Paris

36. URACA
33 rue Polonceau
75018 Paris

SEMAINE DE MOBILISATION ASSOCIATIVE CONTRE LES POLITIQUES D'INSÉCURITÉ SOCIALE



Les orientations politiques du gouvernement Raffarin et leur déclinaison législative et budgétaire aggravent la précarité et l'insécurité sociale. Elles ne conduisent de fait qu'à fragiliser et à criminaliser les populations les plus en difficulté.

Les habitants et leurs associations, refusant l'instauration d'un Etat pénal au détriment des solidarités, ont initié une semaine de mobilisation du 9 au 14 décembre 2002. Cette semaine, à l'initiative du quartier de la Goutte d'Or, vise à faire connaître les enjeux des politiques poursuivies par le gouvernement et leurs retombées, aussi bien sur les populations stigmatisées, que sur les actions menées par les associations.

Cette semaine se traduira par des journées
«Portes ouvertes», des soirées-débats et un rassemblement.

« **PORTES OUVERTES** »

mardi 10 décembre 2002
mercredi 11 décembre 2002
(voir liste des associations
et plan ci-contre).

Les associations organisent des portes ouvertes au cours de
la journée pour présenter leurs actions.

« **THÉ CONTESTATAIRE** »

samedi 14 décembre 2002
à 15 heures.

« *Thé contestataire* » au cours duquel sera constitué
« *une délégation chargée d'apporter la pétition* »
à Jean-Pierre Raffarin, Premier ministre.

le lundi 16 décembre 2002.

POUR TOUT CONTACT

Patrick Gosset / Livio Thèves

Tél./Fax : 01 46 07 61 64

e-mail : adcljc@free.fr

Forum internet :

www.groups/msn.com/gouttedorsemainedemobilisation/

« **SOIRÉES - DÉBATS** »

Les débats de dérouleront à la Salle Saint-Bruno, 9 rue Saint-Bruno 75018 Paris - M° La Chapelle ou Barbès Rochechouart.
Ouverts à tous et gratuits.

mardi 10 décembre 2002
à partir de 20 heures 30

« **Enjeux des Lois Perben et Sarkozy :
quelle articulation entre politiques
répressives et politiques préventives ?** »

Animateur : Benoît Ménard, directeur de
l'association Espace 19.

- Evelyne Sire-Marin, Présidente du Syndicat de la
Magistrature ;
- Didier Lapeyronnie, Historien-sociologue ;
- Christophe Caresche, Député de Paris, Adjoint au Maire
de Paris chargé de la Prévention et de la Sécurité.

mercredi 11 décembre 2002
à partir de 20 heures

« **Prévention Santé Exclusion** »

Animateur : Patrick August, Directeur du COMEDE

- Catherine Mills, sociologue ;
- Michel Joubert, sociologue ;
- Catherine Chardin, Ministère de la Santé, Division SIDA
- Alain Lhostis, Adjoint au Maire de Paris chargé de la
Santé (sous réserve).

jeudi 12 décembre 2002
à partir de 20 heures

« **Droit à l'apprentissage
de la langue pour tous** »

Animateur : Hédi Chenchabi, Président de
l'association AIDDA.

- Membres des associations AGO, Accueil Laghouat et
ASFI ;
- Témoignages d'anciens stagiaires en alphabétisation ;
- Khaled Habichou, Directeur de l'association Ici et là ;
- Patrick Kuciel, accompagnateur social à l'AEFTI Paris ;
- Hamida Ben Sadia, Directrice de cabinet de l'adjointe au
Maire de Paris chargée de l'Intégration et des étrangers non
communautaires.

vendredi 13 décembre 2002
à partir de 20 heures

« **Place et rôle
des associations** »

Animateur : Bernard Massera, Président de l'association
Salle Saint-Bruno.

- Jean Afchain, chercheur chargé de cours à Paris XIII ;
- Robert Crémieux, Chargé de mission auprès de Francine
Bavay, vice-Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-
France ;
- Gisèle Stievenard, Adjointe au Maire de Paris chargée de
la Solidarité et des Affaires sociales ;
- Alain Ferrarotti, Directeur de cabinet de Martine Durlach,
Adjointe au Maire de Paris chargée de la Politique de la
Ville.

Introduction

Patrick GOSSET, Coordinateur de la Semaine

Cette semaine de mobilisation a été initiée par la Coordination interassociative du quartier de la Goutte d'Or à Paris 18^{ème}. Elle constitue une réaction aux orientations politiques et budgétaires du gouvernement Raffarin.

Cette mobilisation a largement dépassé les frontières du quartier de la Goutte d'Or : elle est soutenue par une quarantaine d'associations et s'est constituée en réseau national.

Il nous a paru important de sensibiliser les habitants et les associations sur les conséquences que pourraient avoir ces orientations politiques et budgétaires sur le publics les plus en difficulté. La stigmatisation de certaines populations, la criminalisation des petits délits, la remise en cause de l'Ordonnance de 1945 sur la protection des mineurs, l'accès limité à la formation et aux soins, la disparition à court terme des emplois jeunes, la volonté d'une politique tout sécuritaire (le tout sécuritaire comme seule réponse possible) ; autant de mesures qui peuvent compromettre le travail effectué par les acteurs de terrain.

Plusieurs initiatives ont été prises :

- un courrier a été adressé à Monsieur LANDRIEU, Préfet de la Région Ile-de-France ;
- une semaine « Portes ouvertes » dans toutes les associations de la Goutte d'Or où seront présentées toutes les activités et actions de celles-ci.
- une semaine de débats pendant lesquels seront abordés quatre thèmes : analyse des lois Perben et Sarkozy, prévention en matière de santé et d'exclusions, le droit à l'apprentissage de la langue, enfin la place et le rôle des associations. L'objectif de ces soirées-débats est de sensibiliser les habitants, les associations en apportant quelques outils nécessaires à la réflexion ;
- un « thé contestataire » au cours duquel sera constituée la délégation porteuse de la pétition à l'Hôtel Matignon ;
- une pétition signée par plus de 800 personnes sera déposée à Matignon.

Voici donc les grandes lignes de l'initiative prise par le Collectif inter-associatif.

Mardi 10 décembre 2002

Enjeux des lois Perben et Sarkozy

L'évolution de la justice ces dernières années

Evelyne SIRE-MARIN
Présidente du Syndicat de la Magistrature

I. Un changement : punir les gens en fonction de leurs actes

1. Le colloque de Villepinte

D'après les analyses du syndicat de la Magistrature, qui regroupe 30 % des magistrats, le colloque de Villepinte a correspondu à l'amorce de la situation actuelle. Lionel Jospin y a en effet expliqué qu'il fallait cesser d'expliquer la délinquance par les conditions sociales difficiles et qu'il fallait punir les individus en fonction de leurs actes.

Ce colloque a représenté un vrai tournant pour la justice. Depuis lors, un certain nombre de circulaires adressées aux juges et aux tribunaux recommandent de retenir, pour les mineurs, les circonstances aggravantes des actes. Cela signifie que les mineurs ont commencé à être punis de façon plus sévère que les majeurs.

Un de nos collègues, juge des enfants à Montpellier, a conduit une procédure ouverte par le parquet pour violence aggravée parce qu'un enfant avait blessé un autre enfant dans une cour de récréation avec une mine de crayon. Or une telle procédure peut conduire à sept ans d'emprisonnement. Avec cet exemple, nous comprenons bien que l'utilisation de ce type d'appellation peut entraîner un sentiment d'insécurité compte tenu de la classification pénale des actes, des peines encourues et de la réaction de la justice.

2. Les mineurs sont maintenant poursuivis au pénal

On nous parle aujourd'hui de vol avec violence, d'insécurité et d'idéologie sécuritaire. La justice est amenée à retenir des circonstances aggravantes pour les mineurs. Le vol de deux tickets de bus, dans un transport collectif, se voit aujourd'hui qualifié de « vol aggravé », alors que cette qualification ne correspond absolument pas aux faits. Il est important de savoir comment la justice fonctionne.

Les juges des enfants ont donc progressivement insisté sur l'aspect pénal des actes causés par des mineurs au détriment de l'assistance éducative, qui représentait l'essentiel de leur activité jusque dans les années 1990. Il y a encore dix ans, les juges des enfants avaient tendance à penser, comme le dit le texte fondateur de l'ordonnance de 1945, qu'un mineur délinquant était un mineur en danger, lorsqu'un mineur commettait un délit. Nous nous intéressions alors à sa situation dans sa famille et nous cherchions à savoir s'il allait à l'école ou s'il avait des problèmes psychologiques

ou sociaux. Les juges des enfants s'interrogeaient alors sur la situation de l'enfant à travers les actes de délinquance.

Cette période est aujourd'hui révolue. Les mineurs sont aujourd'hui poursuivis directement au pénal pour un premier acte de délinquance. La justice ne cherche pas à en savoir plus sur le mineur en question, ce qui est bien dommage. Pourtant, il ne faut pas oublier que 80 % des mineurs qui ont affaire à la justice n'ont plus jamais affaire à la justice une fois majeurs. Devons-nous réellement mettre en place tout un arsenal pénal pour les mineurs qui, le plus souvent, ne commettront pas à nouveau d'acte de délinquance ?

II. Les conséquences

Ces évolutions de la justice ont plusieurs conséquences. L'ensemble du dispositif de « protection judiciaire de la jeunesse » fait aujourd'hui du pénal, en commençant par suivre les mineurs au pénal et en les aidant de moins en moins à travers l'assistance éducative.

1. Une aggravation des sanctions pénales

La première conséquence est une aggravation des sanctions pénales prononcées par les tribunaux. Depuis deux ans, les manifestations de policiers entérinent l'idée que les tribunaux sont trop laxistes. Nous connaissons de nombreux exemples de personnes qui ne sont pas récidivistes condamnées, en comparution immédiate, à des peines fermes de prisons pour des délits mineurs (plusieurs mois d'emprisonnement ferme pour un vol de paquet de lames de rasoir).

Un jeune a ainsi été condamné à trois ans de prison ferme pour avoir été pris avec 75 grammes de cannabis sur lui. Les peines sont donc, parfois, disproportionnées. La justice réagit aux pressions des médias. En effet, les juges ne sont pas dans une tour d'ivoire. Ainsi, lorsque les médias montrent la montée de l'insécurité, nous pouvons constater que les peines prononcées par les tribunaux deviennent de plus en plus lourdes.

2. Une justice à deux vitesses

De nombreux contrôles d'identités sont effectués, notamment dans les grandes villes. Nous constatons que les policiers contrôlent assez souvent les mêmes jeunes et cela ne se passe pas toujours très bien. Des peines fermes pour outrage et rébellion sont parfois prononcées à l'égard d'un jeune qui proteste ou parfois dit des grossièretés. Dans ce cas-là, une peine ferme, de deux ou trois mois, n'est pas rare. Il arrive que les contrôles d'identité ne soient pas effectués dans les conditions légales (la recherche ou la constatation d'une infraction) et soient générateurs d'incidents, au lieu de préserver la paix sociale. C'est pourquoi, tous les citoyens doivent être attentifs au respect des règles par les jeunes, mais aussi par la police ; le Syndicat de la Magistrature participe à Lyon, à Toulouse, et dans d'autres grandes villes à des commissions d'enquêtes sur les libertés, avec d'autres associations (Syndicat des avocats de France, Ligue des Droits de l'Homme...), afin de signaler à l'opinion publique les éventuels dysfonctionnements policiers.

Nous constatons également un alourdissement des peines concernant des petits délits : les vols simples, comme les vols dans les supermarchés, aboutissent souvent, en cas de récidive, à des peines fermes. Nous avons un peu l'impression d'une justice à deux vitesses. Pour les petits délits,

elle fonctionne à plein régime. En revanche, elle n'a pas la même efficacité pour les infractions économiques et financières, ou des violations pénales du droit du travail.

3. La disparition progressive de la police judiciaire

Les magistrats se plaignent beaucoup de cette disparition. Les Ministres de l'Intérieur successifs ont choisi de mettre en place une police de proximité. Depuis cinq ans, le choix a été de mettre des policiers de façon assez visible dans la rue. Parallèlement, les effectifs de police judiciaire, qui travaillent sur les bandes organisées et les infractions complexes, ont été réduits.

Comme la police, la justice travaille beaucoup dans l'urgence et dans la culture de la statistique. La procédure de comparution immédiate, qui a été énormément développée ces dernières années, aboutit à prononcer des peines d'emprisonnement très sévères sans prendre vraiment le temps d'étudier les affaires et de donner toute leur place aux droits de la défense. Or cette procédure expéditive ne satisfait bien souvent même pas les victimes, dont le ministère de l'intérieur parle tant aujourd'hui. Par exemple, il n'est pas toujours facile à une personne qui se fait voler son autoradio de se libérer de son travail dans les jours qui suivent pour se présenter au tribunal, ou pour retrouver rapidement la facture d'achat afin de justifier son préjudice. Il est souvent nécessaire de disposer de temps pour se défendre, qu'on soit auteur présumé ou victime d'une infraction. Or le « traitement en temps réel » des infractions nuit à l'individualisation.

III. Les lois actuelles

L'institution judiciaire, sous la pression de l'idéologie de la « tolérance zéro », a donc simplement anticipé la pénalisation de la pauvreté, organisée par le projet de loi Sarkozy et la justice à deux vitesses, que la loi Perben de septembre 2002 rend encore plus inhumaine par la généralisation de la comparution immédiate. Seules 7 % d'affaires pénales sont jugées après une procédure d'instruction, qui permet d'examiner les preuves à la fois à charge et à décharge. Tous les autres dossiers sont uniquement constitués par la police, alors que la phase d'« enquête préliminaire » ne permet pas l'exercice des droits de la défense ; l'immense majorité des affaires jugées par les tribunaux correctionnels est donc constituées de petits délits, commis par de petits délinquants issus des milieux les plus défavorisés de notre société, mais durement réprimés.

Le Syndicat de la Magistrature a beaucoup protesté contre la loi sécurité quotidienne de novembre 2001, qui était défendue par Monsieur Vaillant, car cette loi stigmatisait les rassemblements de jeunes dans les halls d'immeubles et rétablissait le délit de vagabondage, en pénalisant les SDF qui voyagent sans billet : les contraventions liées à l'absence de titres de transport étaient transformées en délit et passibles de 6 mois d'emprisonnement ferme. Mais cette loi était le prélude aux textes actuels qui cible ostensiblement des populations considérées comme potentiellement dangereuses, par leur seul mode de vie ou leur « habitus », comme disait P. Bourdieu : nomades, prostituées, jeunes issus de l'immigration... C'est la pénalisation, non seulement de la pauvreté, mais de l'apparence, du droit à la différence, qu'on assiste aujourd'hui.

1. La loi Sarkozy

a. pénalisation de la pauvreté

La loi sur la sécurité quotidienne touche les plus pauvres. Cette loi commence à être appliquée dans les tribunaux. Nous avons constaté cet été des peines fermes à l'encontre de gens du voyage ou des personnes qui voyagent dans les trains sans titres de transport. À quoi sert-il de condamner à trois

mois fermes et à une contravention de 1 800 euros une personne qui n'a de toute façon pas d'argent pour se payer un billet de RER ?

Nous sommes en train de créer 13 000 places supplémentaires en prison. Dans les prisons françaises, 55 000 personnes sont déjà incarcérées, pour 46 000 places. Le processus actuel va aboutir à nouveau à remplir les prisons. Il y avait en 1980, 40 000 prisonniers en France. Il y en aura sans doute 70 000 en 2010. Nous nous dirigeons vers une société carcérale à l'américaine, où des sociétés privées construisent et gèrent des prisons, ce qui fait de l'incarcération un enjeu économique.

b. Des « délits d'impression »

De plus, la loi sur la sécurité quotidienne prévoit que des « délits d'impression », dont le constat ne dépend plus d'éléments matériels, de la constatation objective d'un préjudice, mais du sentiment moral du policier qui constate l'infraction ».

- Le racolage passif sera réprimé par 6 mois fermes et 1 800 euros d'amende. La « tenue vestimentaire » permettra de le relever.
- Les personnes qui auront un chien jugé dangereux, sans pour autant qu'il y ait acte de violence, pourront être poursuivies jusqu'à six mois fermes de prison et 1 800 euros d'amende.

Finalement, ces délits sont seulement des « délits d'impression ». Il n'existe pas de préjudice matériel. Le syndicat de la magistrature s'inquiète de cette tendance, qui mène à des délits d'apparence.

c. Les juges : ces encombrants ?

Monsieur Sarkozy a expliqué que, lors de l'expulsion des Roms de Choisy, les procédures ont été annulées pour problème juridique. Or les pièces sur lesquelles devaient s'appuyer les policiers, pour placer ces personnes en détention n'étaient pas jointes, ce qui n'est pas un détail mais une cause légale d'annulation. D'ailleurs, la cour d'appel a également annulé cette procédure.

Il est inquiétant que le Ministre de l'Intérieur déclare que « la justice complique la tâche de la police, alors que la justice est la gardienne des libertés selon l'article 66 de la Constitution. C'est une garantie contre l'arbitraire, et un contre-pouvoir essentiel pour la démocratie. Le rôle de la justice n'est pas d'entériner les initiatives de la police, mais d'appliquer la loi et de contrôler les prérogatives policière.

d. Les fouilles de véhicules et l'extension des fichiers de police menacent les libertés individuelles

Le projet de loi Sarkozy autorise également les contrôles d'identité et les fouilles dans les véhicules, dans des conditions élargies. 5 millions de personnes simplement soupçonnées d'avoir commis une infraction sont inscrites dans les fichiers de la police et de la gendarmerie. Désormais, sur simple doute policier, 15 millions y seront fichés, même si la procédure policière n'a pas de suite judiciaire : une personne qui brûle un feu rouge fait maintenant l'objet d'une contravention de cinquième classe et est répertoriée dans le fichier Stic pour toute sa vie, à partir de l'âge de 10 ans. Ce fichier pourra être consulté par des milliers de personnes, notamment les policiers, certains employeurs privés ou publics, ce qui sera très gênant pour ceux qui sont inscrits s'ils veulent trouver plus tard un emploi.

Ainsi, si un jeune est soupçonné d'avoir commis un vol dans un magasin, à dix-sept ans, sans être pour autant être condamné, il rencontrera certainement par la suite des problèmes d'emploi s'il cherche à intégrer des administrations ou encore des sociétés de sécurité.

2. La loi Perben

a. Détention provisoire et comparution immédiate

Cette loi date du 9 septembre 2002. Elle étend les possibilités de placement en détention provisoire pour des délits d'atteinte aux biens (vols simples ou des dégradations), commis pour la première fois par la personne soupçonnée.

La loi Perben a également renforcé les possibilités de comparution immédiate. Des infractions punies jusqu'à vingt ans d'emprisonnement pourront passer en comparution immédiate. C'est une procédure très expéditive, où les droits de la défense sont très restreints. Il serait beaucoup plus équitable de juger des infractions graves en audience ordinaire, composée de 3 magistrats.

b. Les juges de proximité

La loi Perben prévoit le recours à des juges de proximité et nous nous y opposons. Nous estimons en effet que les magistrats doivent être recrutés avec des compétences juridiques et des gages d'impartialité. Dans le cadre de cette loi, les juges de proximité seront en fait des notables locaux, et garderont leur activité juridique, d'avocat ou d'huissier par exemple, ce qui risque de provoquer des conflits d'intérêts entre leur fonction de juge et d'avocat (ils pourront avoir à juger l'un de leur client !).

Les enjeux politiques de ces lois

Christophe CARESCHE

Député de Paris, Adjoint au Maire de Paris chargé de la prévention et de la sécurité

Le projet de loi Sarkozy met en cause fortement l'articulation entre politiques répressives et politiques préventives. Ce projet de loi a pour vocation de traiter ces phénomènes sous l'angle de l'ordre public.

I. Une vocation : l'ordre public

1. Tout doit disparaître

Un certain nombre de phénomènes visés par le projet de loi, comme la mendicité ou la prostitution, se déroule sur la voie publique. La problématique des députés de l'UMP, que je croise à l'Assemblée Nationale, est toute simple : tous ces phénomènes doivent disparaître. Ils ne s'en cachent pas et le disent dans ces termes. Pour autant, cela ne signifie pas que les phénomènes de délinquance sont réellement traités. La logique d'ordre publique passe simplement par la présence massive de forces de police sous une forme assez agressive.

2. La remise en cause de la prévention

C'est une logique de confrontation avec un certain nombre de populations et notamment les jeunes qui sont dans les quartiers. Cette logique met donc en cause le travail qui peut être fait par les acteurs de la prévention. Il existe un club de prévention aux Halles qui fait un travail remarquable. Depuis quelques mois, l'activité policière, intense sur ce quartier, remet en cause le travail de ce club de prévention. Cette logique d'ordre public se heurte très fortement au travail de prévention.

II. Une autre voie : la police de proximité

1. Prévention et dissuasion

La police de proximité est perçue par la population comme des personnes proches d'eux. Aux Pays-Bas, les policiers se promènent dans des quartiers comparables à la Goutte d'Or et sont arrêtés dans la rue par les jeunes qui veulent leur dire bonjour. Une police de proximité doit avoir ce rôle. Ces policiers ont d'abord une fonction de prévention et de dissuasion, avant d'être perçus comme des agents de répression.

Quand un acte de délinquance est commis, il faut le sanctionner. Il faut que ce dispositif de répression s'exerce avec discernement, intelligence et en relation avec les actions de prévention et d'éducation. Je suis extrêmement favorable à la police de proximité. Je pense que nous n'avons pas assez développé ce dispositif.

Pour une meilleure articulation entre répression et prévention, il faut que la police change. La police de proximité est une bonne réponse. Le policier doit connaître les jeunes, les familles, l'éducateur de rue et l'assistante sociale. Il ne doit pas être perçu comme un élément hostile ou de

confrontation. C'est ce que nous avons essayé de faire. La police judiciaire devrait directement être sous la responsabilité des magistrats.

Ce modèle permet de disposer d'une police judiciaire efficace et d'une police qui ne soit pas la police d'Etat des années 60, créée pour protéger les institutions. La France est le pays au monde qui possède le plus de forces mobiles.

2. La remise en cause du travail des associations

Il nous faut donc sortir du modèle actuel de la police. C'est une des conditions pour que la réconciliation puisse se faire entre la répression et la prévention. Aujourd'hui, nous avons une police d'ordre public qui privilégie des actions spectaculaires au détriment de la pauvreté. Les associations peuvent être accusées d'une certaine forme de complicité.

Je pense notamment à celles qui viennent en aide aux prostituées. Le travail des associations peut être remis en cause pénalement. Il y a des risques très sérieux pour que la Ville de Paris soit considérée comme complice de l'activité des prostituées à travers les subventions à ces associations.

Pourtant, nous ne sommes qu'au début de cette remise en cause. Les acteurs de la prévention vont progressivement être mis en cause par les nouveaux dispositifs.

Une évolution profonde de la société

Didier LAPEYRONNIE
Historien-Sociologue

I. Une demande forte de sécurité

1. Une réponse de droite

Je suis d'accord sur le fond, c'est-à-dire sur les dangers que représentent ces lois pour les libertés publiques. Pourquoi les discours sensés ne sont-ils pas entendus aujourd'hui ?

Monsieur Sarkozy surfe sur une demande forte et il y répond grâce au spectacle. Une des grandes dimensions de la politique qu'il mène est la dimension spectaculaire. La population a en effet le sentiment que rien n'est fait car elle ne voit rien. Au contraire, Monsieur Sarkozy montre qu'il agit en rendant visibles ses actes. La droite apporte une réponse de droite. Enfin, nous percevons une différence entre la droite et la gauche.

2. Un phénomène profond

Sommes-nous confrontés à un phénomène conjoncturel, comme celui de la poussée sécuritaire à la fin des années 70, ou à un phénomène plus profond ? Je crois que nous avons affaire à un phénomène plus profond, qui exprime une évolution de notre société.

II. Les éléments de l'évolution

1. Le 11 septembre 2001

Nous subissons fortement les conséquences du 11 septembre : les sociétés se ferment avec brutalité et les opinions publiques appellent de plus en plus à la protection, au rejet des étrangers et à la fermeture des frontières. La demande est très forte en ce sens.

2. Un « niveau d'habilitation » en augmentation

En vingt ans, nous sommes devenus un pays riche. Plus on devient riche, plus on exige d'avoir un accès direct au travail d'autrui. Nous exigeons de plus en plus, dans le monde du travail notamment, de compétences sociales et culturelles. Il faut savoir se présenter, savoir parler et interpréter ce qu'on nous dit. Le « niveau d'habilitation », pour rentrer dans la société, s'élève.

Nous sommes dans une société qui ressemble à une autoroute. Nous roulions sur une route nationale, à laquelle nous pouvions accéder avec un vélomoteur ou encore un vélo. Aujourd'hui, l'accès à l'autoroute est payant, il faut rouler à une certaine vitesse et les vélos sont écartés car ils sont dangereux. La société devient donc de plus en plus dure avec les pauvres.

3. Les plus pauvres paient la note

Depuis dix ans, nous vivons la rupture, en France. Entre les catégories populaires et les catégories moyennes. L'écart entre ces deux groupes s'est accentué. Nous avons « fabriqué » du chômage et avons fait payer notre enrichissement économique aux plus pauvres. Les catégories moyennes se sont protégées derrière leurs statuts, leurs services publics et leurs revenus.

Nous avons détruit la classe ouvrière en quinze ans, avec une facilité déconcertante. En revanche, nous n'avons jamais touché au statut de la fonction publique. Le poids politique de ces catégories moyennes est considérable. Or, en France, les élections se gagnent grâce aux voix de ces catégories sociales. Lionel Jospin a fait baisser le chômage en arbitrant pour le travail contre les salaires. Je crois que la catégorie moyenne s'est sentie lésée et a voté en grande partie pour la droite. La gauche est donc considérablement affaiblie.

III. Les conséquences

En premier lieu, la mobilité sociale est restreinte en France depuis vingt ans.

En second lieu, les institutions de la République ont perdu leur légitimité auprès des catégories populaires. Avant, le discours était « Travaille bien à l'école, respecte les normes et tu réussiras socialement. » Le système ne fonctionnant pas, les institutions sont donc vécues par les classes populaires comme ce qui ferme la société. À partir de ce moment-là, on assiste à une certaine violence vis-à-vis du système. Une grande partie de l'insécurité s'explique par le fait que les individus ont l'impression de jouer à un jeu dans lequel ils sont sûrs d'être perdants.

L'important est de redonner une légitimité à des normes communes. La population doit avoir le sentiment de participer à l'élaboration des normes. Il existe donc une évolution profonde de notre société avec des événements qui l'ont marqué ces deux dernières années.

Comment voulez-vous que le jeune de banlieue comprenne que, pour se défendre, il doit d'abord défendre le statut de l'assistante sociale qui se trouve devant lui et qui ne veut pas lui donner ses allocations ?

Les rapports de classe, qui ne se jouent plus politiquement, vont se jouer dans la rue, à travers l'insécurité et les rapports interpersonnels. Il faut avant tout instaurer les conditions politiques et sociales nécessaires afin de permettre une prévention et une répression efficaces.

Débat

De la salle

La présence massive du public ici ce soir montre que la société française n'est pas en train de soutenir d'un bloc l'arbitraire qui se met en place. Des contre-pouvoirs sont aujourd'hui nécessaires et ils passent par une organisation de la société civile. Je suis d'accord avec les trois intervenants : j'ai toujours pensé que la France est malade d'un sentiment d'autisme profond. Vos analyses sont très bonnes, mais elles oublient le monde.

La question du mépris des droits, en Europe, est plus ancienne que le 11 septembre 2001. La société française plébiscite les corrompus : Balkany est réélu et Jacques Chirac n'a fait l'objet d'aucune sanction de la part de l'opinion publique.

Je viens pour ma part d'une société corrompue, qui a vécu des dictatures militaires féroces. Un politicien brésilien, mêlé à un scandale, est mis *de facto* hors concours.

L'Italie, qui a généré l'opération « main propre », a plébiscité à la tête du gouvernement un homme corrompu. Chaque Italien le sait. Le processus de la mondialisation s'est fait au mépris des droits. L'économie écrase le social dans nos sociétés.

J'aimerais voir à la tribune des intervenants et des analyses qui ne pensent pas la France comme une île isolée. L'Afrique prend feu, l'Amérique latine meurt et l'Europe se ferme. La mondialisation a été occultée de vos analyses.

De la salle

Quand les quatre partis politiques les plus importants réunissent 300 000 cartes, n'y a-t-il pas un problème de statut de la politique en France ? Est-ce que la sincérité en politique existe encore ? Il n'y a que les Verts pour affirmer que la politique n'est plus un métier.

Par ailleurs, le Ministre de l'Intérieur nous dit qu'il travaille sur les conséquences. Un Français sur deux gagne moins de 9 000 francs. Quand allons-nous nous attaquer aux causes ? Quand allons-nous créer un statut du citoyen digne de ce nom ? Que comptez-vous faire pour lutter contre la pauvreté si la gauche revenait au pouvoir ?

Christophe CARESCHE

La fonction du politique est délégitimée. Je le ressens tous les jours. Cependant, ce qu'a fait Lionel Jospin a été une tentative, certes imparfaite, de donner de la crédibilité à la fonction politique. Nous avons essayé de mettre en place l'indépendance de la justice. Ce fut un rendez-vous manqué car le Président de la République a retiré la réforme.

J'appartenais à la commission mixte paritaire entre l'Assemblée Nationale et le Sénat, qui a relevé le seuil des conseils de quartier à 80 000. Quant à la fermeture du champ politique, je pense que nous avons un problème de « confiscation » du pouvoir politique par des catégories qui ont tendance à se reproduire les unes les autres. Cela participe à la compréhension de la crise du politique que nous vivons. Je n'ai pas la prétention de vous dire que j'ai des recettes miracles à

proposer. La reconstruction de la gauche prendra du temps. Il faut que nous engagions un processus pour que les citoyens, qui le veulent, soient impliqués dans cette reconstruction.

Un certain nombre de bonnes choses ont quand même été faites. Je crois que, dans ce pays, nous avons un problème avec le chômage. Les arbitrages se sont toujours faits au détriment de l'emploi. Les 35 heures avaient pour objectif le partage de l'emploi. Cela suppose que les gens d'en bas de l'échelle n'y perdent pas. Globalement, la société française se complet assez dans un chômage de masse. L'erreur de Lionel Jospin est d'avoir pensé qu'il était en train de régler cette question-là et que les électeurs le comprenaient.

Didier LAPEYRONNIE

Nous sommes dans une situation paradoxale du point de vue de la responsabilité des hommes politiques. Les hommes politiques deviennent des boucs émissaires qui nous permettent de nous décharger de nos propres responsabilités.

Je pense que nous avons les hommes politiques que nous méritons. Nous attendons tout du politique, alors que dans le monde entier, on raisonne socialement. C'est la traduction d'une certaine faiblesse que nous avons à nous organiser. En France, les syndicats sont faibles, la vie associative n'est pas ce que nous croyons.

Et pourtant, jamais les hommes politiques n'ont autant écouté les citoyens. Jamais on leur a autant reproché d'être autistes. Il y a un problème d'élite et de fermeture. Les catégories populaires n'ont pas accès à l'espace public. Les associations de parents d'élèves à Belleville sont, par exemple, totalement blanches. L'institution est phagocytée par le monde des catégories moyennes. Nous sommes en plein dans la lutte des classes. Il ne faut pas que nous nous dédouanions de nos propres responsabilités. Comment fait-on accéder les catégories populaires à des dispositifs aussi simples que les associations de parents d'élèves ? Nous aurions tort de nous laver les mains et de nous contenter de dire que les hommes politiques ne font pas leur travail.

De la salle

Malheureusement, seul Monsieur Le Pen a eu la capacité de rassembler le peuple autour de ses propositions. Tant que vous aurez des discours sociologiques ou répressifs, vous ne rassemblerez pas le peuple de manière offensive. Aujourd'hui, Monsieur Sarkozy construit son succès en reprenant la ligne de Monsieur Le Pen : il cherche à rassembler les pauvres contre les exclus.

Face à cela, il faut proposer un projet politique. Je crois surtout que les hommes politiques ont les résultats électoraux qu'ils méritent.

De la salle

Je parle au nom de mon association, ATTAC 18^{ème}. Je me rappelle que, lorsque Monsieur Vaillant est devenu Ministre de l'Intérieur, il a fait un numéro d'esbroufe à Jules Joffrin, à grand renfort de policiers, comme le fait Monsieur Sarkozy aujourd'hui. L'esbroufe cache d'autres choses. Par exemple, cette politique a permis de cacher la privatisation de France Télécom.

Les services publics ne sont plus orientés vers les populations les plus défavorisées. Comment faire en sorte que les services publics soient plus solidaires ? Nous allons lancer une campagne sur le sujet avec tous ceux qui sont intéressés.

De la salle

J'ai deux questions à l'attention de Madame Sire-Marin. Un ancien slogan du syndicat de la magistrature était : « la prévention, c'est la répression avant la faute ». L'éducateur de rue est une sorte de policier à cheveux longs. Est-ce encore le slogan de votre syndicat ? Ces lois vous paraissent-elles viables, en termes de fonctionnement de la société ?

De la salle

La situation dans laquelle nous sommes n'est pas étonnante puisque nous laissons le discours sur l'immigration à Monsieur Le Pen. Les hommes politiques n'ont jamais le courage d'affronter cette question et celle de l'Education Nationale. L'homme politique doit faire avec la population et doit également parfois être en avance.

De la salle

Quand les jeunes brûlent des voitures, la presse les qualifie de délinquants. Quand les marins bretons brûlent le Parlement, la presse qualifie ces actes de revendication. Les politiques ont un rôle important sur ces questions.

Aujourd'hui, de nombreux jeunes issus de l'immigration affirment qu'ils vont adhérer à l'UMP car Monsieur Raffarin a choisi des ministres d'origine étrangère dans son gouvernement. Dans les années passées, il fallait être joueur de foot ou chanteur pour avoir une chance d'évoluer socialement.

Je ne crois pas que le 11 septembre ait été le facteur déclenchant ; je crois que c'est plutôt le mur de Berlin. Nous ne pouvons plus distinguer la gauche et la droite. Quel est le projet de la gauche ?

Evelyne SIRE-MARIN

Quand nous parlons de prévention, nous parlons d'éducateurs de rue et de conseillères économiques et sociales. La justice devient « attrape-tout ». Il est dommage de saisir le tribunal avant de régler les problèmes de façon non judiciaire. Il est toujours possible de régler les problèmes avant le tribunal, qui doit être le dernier recours.

Ce qui est demandé au politique est aussi demandé au juge, comme si tout devait se résoudre par la justice et des peines d'emprisonnement. Il n'existe pas de mesure alternative à l'incarcération. Quand vous prononcez un travail d'intérêt général, il n'existe pas de moyen de le faire exécuter. Nous n'avons que 2 000 places de semi-liberté dans toute la France. Il serait intéressant de faire exécuter des peines fermes autrement qu'en prison.

Pour le syndicat de la magistrature, la prévention ne correspond pas à la vidéosurveillance, au fichage de la population ou encore aux contrats locaux de sécurité.

Les lois Sarkozy et Perben ont un grand avenir devant elles, sur le plan idéologique. Nous avons l'impression que les moyennement défavorisés s'attaquent aux plus défavorisés. Pendant ce temps-là, on ne s'occupe pas de se syndicaliser, de militer ou de s'organiser. La peur de l'autre n'engendre pas la solidarité.

Les voitures brûlées intéressent beaucoup les médias, mais certains syndicalistes sont lourdement poursuivis. Par contre, la FNSEA peut casser tout ce qu'elle veut. Il existe une orientation pénale par les parquets qui est très différente suivant les infractions. Le fait que les sociétés se ferment, a servi de prétexte pour durcir la répression.

Lutter contre le terrorisme, ce n'est pas s'attaquer aux individus qui voyagent sans ticket dans les transports en commun. Le terroriste ne voyage pas sans ticket. Le plan Vigipirate n'a jamais permis d'attraper un terroriste.

Christophe CARESCHE

Certains ont dit qu'ils ne percevaient pas la différence entre la gauche et la droite. Ce gouvernement est en train de démanteler systématiquement ce qui a été fait ces cinq dernières années dans le domaine social. Il existe donc une différence.

Au sujet des privatisations, je ne suis pas choqué par la privatisation des autoroutes du Sud de la France. Il faut essayer de définir le périmètre du service public. Je considère que celui-ci n'est pas intangible. Sur cette question-là, je ne considère pas qu'être de gauche signifie qu'il faille garder les entreprises du secteur public telles qu'elles ont été constituées.

Il faut donner à l'ensemble des citoyens les moyens de la représentation politique. Le niveau d'implication politique augmente avec le niveau d'éducation. Tout le monde doit pouvoir accéder à une forme de représentation. C'est le rôle des associations, des syndicats et des partis politiques. La gauche doit se réapproprier cette fonction. Le contexte historique n'y est pas favorable.

Je n'oppose pas les phénomènes de petite délinquance et les phénomènes de grande délinquance. Les réseaux de prostitution doivent être sévèrement pénalisés et je souhaite également que nous nous intéressions au rôle du client, avec une éducation sexuelle digne de ce nom. Il ne faut pas pénaliser les prostituées.

L'une des raisons du malaise dans un certain nombre de quartiers, c'est l'explosion de la petite délinquance et l'incapacité de la justice de traiter ce phénomène. Beaucoup de faits de délinquance ne sont pas sanctionnés. Les gens ont le sentiment d'une impuissance des institutions. Monsieur Sarkozy donne le sentiment d'une certaine efficacité et c'est ce qui est dangereux. La gauche doit être capable de prendre en considération ces problèmes-là. Il faut être capable d'apporter des réponses.

Les problèmes de la délinquance ont explosé avec la société de consommation. Elle génère de la délinquance. Nous sommes confrontés à cette question-là. La justice a été la première à se saisir de cette délinquance de manière forte. La justice n'a pas eu les moyens de répondre à cela. La justice est aujourd'hui débordée et les affaires ne sont pas traitées. Nous devons avoir une réponse éducative et préventive.

De la salle

Je suis éducatrice à la protection judiciaire de la jeunesse. Au quotidien, nous voyons que la répression existe. Je ne peux pas laisser passer l'idée qu'il y ait de l'impunité aujourd'hui. Quand un jeune se fait arrêter, il est poursuivi.

La loi Perben ne privilégie plus les réponses éducatives. Elle met en avant l'enfermement des mineurs. La justice a été cassée. Je suis consternée car vous avez ouvert, Monsieur Caresche, la voie à tous ces projets que nous connaissons aujourd'hui. Aujourd'hui, on criminalise la jeunesse et l'éducation n'a plus sa place.

Evelyne SIRE-MARIN

Il est vrai qu'il y a environ cinq millions de procédures pénales par an. Sur toutes ces procédures, très peu sont utilisables. Je peux comprendre que certaines personnes aient le sentiment que la justice ne poursuit pas assez. Il faut savoir que beaucoup de procédures comportent des nullités. D'autre part, le taux d'élucidation de la police a baissé. Les policiers ne travaillent plus sur les affaires complexes comme les cambriolages.

La police ne se déplace plus sur un cambriolage d'un montant inférieur à 100 000 francs. La façon dont travaille la police, actuellement, crée le sentiment que la justice n'est pas efficace. Quand les procédures nous arrivent, nous n'avons pas le nom de l'auteur, et nous ne pouvons rien faire.

Le parquet poursuit les mineurs pénalement dans 79 % des cas. Le mineur se retrouve devant le juge des enfants. Les majeurs sont quant à eux poursuivis dans 30 % des cas. Les mineurs sont beaucoup plus poursuivis que les majeurs.

Faut-il systématiquement des peines d'emprisonnement ? Je ne le crois pas. Il faut des peines diversifiées. Avec les nouvelles infractions, prostitution, mendicité et nomadisme, les tribunaux vont travailler jours et nuits. La justice ne peut travailler que lorsque la police lui amène un travail correctement fait.

Christophe CARESCHE

La justice a la main lourde. Un certain nombre de magistrats ne sont pas de mon bord politique, et je les vois fonctionner. Beaucoup d'affaires ne sont pas traitées. La police ne fait pas suffisamment son travail.

En ce qui concerne la prévention, nous essayons, à la Mairie de Paris, de développer le travail d'intérêt général et les maisons de la justice. Nous avons considérablement accrus les moyens et les budgets de ces dispositifs. Nous avons prévu le recrutement de plus de cinquante éducateurs spécialisés.

Il faut comprendre qu'il existe une réponse à la délinquance. Je suis favorable à une police de proximité accessible et pas nécessairement répressive.

De la salle

Les politiques vont-ils un jour soutenir les magistrats ?

Beaucoup de personnes, comme moi, ont les compétences pour faire de la politique et n'ont pas accès à ce champ de la vie sociale.

De la salle

Monsieur Caresche, avez-vous été jeune ? Aujourd'hui, il n'y a aucune considération envers la jeunesse. Il serait temps de se remettre en question. Ne serait-il pas possible de limiter les mandats pour faire de la place aux personnes de terrain ? Les politiques ont-ils de la considération pour les associations qui luttent pour les personnes en difficulté ?

Chaque année nous repartons de zéro. Les politiques ne reconnaissent pas notre travail.

De la salle

J'ai entendu Monsieur Sarkozy demander que la loi change rapidement pour permettre à ces policiers de travailler tranquillement. Les institutions vont-elles être instrumentalisées ?

A force de mettre en avant la police comme possibilité de résoudre tous nos problèmes, ne nous éloignons-nous pas d'une solution simple avec des policiers qui font leur boulot de policier, des animateurs et éducateurs faisant également leur propre travail ? Il ne faut pas mélanger les champs.

Existe-t-il un lien entre le déclin des quartiers et le déclin de l'école ? Le déclin de l'école entraîne-t-il les quartiers ?

Didier LAPEYRONNIE

Il existe des évolutions profondes dans notre société qui expliquent que les hommes politiques ont les résultats électoraux qu'ils méritent. Monsieur Sarkozy répond à une demande profondément insérée dans la vie sociale.

Plus l'école s'est démocratisée et ouverte, et plus les gens sont mécontents. Le modèle social républicain à la française fonctionnait sur l'exclusion. Les catégories populaires s'arrêtaient au certificat d'études. Les gens avaient le sentiment très net que l'école corrigeait les inégalités sociales. Aujourd'hui, l'école s'est démocratisée. Les inégalités sociales se rejouent à l'intérieur du système scolaire.

Les gens n'ont plus l'impression que l'école leur donne une chance. Ils ont l'impression que l'école les empêche d'évoluer. La violence vis-à-vis du système scolaire vient de là.

Les classes moyennes vont passer plus de temps à se protéger de la population qu'à s'en occuper. L'opinion publique a plutôt basculé. Une majorité de personnes commence à demander à ce qu'on vienne les auteurs de troubles du système scolaire. Nous allons supprimer le collège unique. Tout cela participe de cette logique.

Tous les enseignants ne sont pas conscients de cela. Aujourd'hui nous sommes dans une logique où il faut protéger la culture du peuple. Nous allons certainement ériger de nouvelles barrières supplémentaires socialement.

Je ne pense pas que nous puissions revenir à l'ancien système.

Je tiens à préciser que les délinquants et les victimes sont jeunes. Les gens rentrent dans des « carrières délinquantes » vers l'âge de dix ans ; il y a un pic autour de vingt ans et à trente ans, 95 % de ces gens ne sont plus délinquants. Les comportements des catégories populaires sont plus ou moins criminalisés selon les époques.

Vous pouvez considérer que, même si la délinquance pourrit la vie des quartiers, à trente ans ils sortent de la galère et de la délinquance.

Christophe CARESCHE

Les victimes aussi sont jeunes. Le profil de la victime est le même que celui du délinquant. C'est un homme jeune. Les catégories les moins exposées, en termes de victime, sont les personnes âgées et les femmes. Ce sont également celles qui se protègent le plus.

Aujourd'hui, le poids des générations dans notre société est extrêmement défavorable aux jeunes. Nous ne parlons pas suffisamment du fait que les jeunes sont une des premières catégories à être touchée par le chômage. L'insertion professionnelle des jeunes est une difficulté forte en France.

Je comprends parfaitement la colère et l'exaspération de nombreux jeunes, à qui nous ne donnons pas une place dans notre société.

Sur ce plan-là, les emplois jeunes, malgré des imperfections, constituaient un élément d'insertion et de reconnaissance de la jeunesse. Ces emplois jeunes ont créé quelque chose de nouveau. Les jeunes ne bénéficient pas suffisamment du partage des richesses et du travail dans nos sociétés. C'est un consensus extrêmement lourd.

La gauche est confrontée à des défis importants. Je ne partage pas l'anti-intellectualisme qui menace notre société. Les propos sont trop souvent mis sur le même plan. Je considère que nous sommes dans une société qui a beaucoup renoncé à l'édification personnelle à travers le savoir et l'éducation. La télévision n'est sans doute pas un modèle.

Nous ne pourrions pas régler tous ces problèmes en appliquant des mesures qui ne sont plus en accord avec ce qui se passe aujourd'hui.

La Ville de Paris a fait un effort important ces derniers mois en matière de prévention et de soutien à un certain nombre d'actions sociales. Il est vrai que nous sommes, aujourd'hui, en face d'un désengagement massif de l'Etat. Notre volonté passe par un engagement financier qui est assez spectaculaire. La droite nous le reproche assez fortement au Conseil de Paris.

Mercredi 11 décembre 2002

Prévention, santé, exclusion

Patrick GOSSET

Coordinateur de la semaine de mobilisation

Nous débutons le deuxième débat de la semaine de mobilisation associative contre les politiques d'insécurité sociale. Cette semaine est portée par un collectif d'une quarantaine d'associations, dont l'objectif est de sensibiliser un grand nombre de personnes sur les problématiques actuelles.

Le débat de ce soir porte sur les thèmes de la prévention, de la santé et de l'exclusion. Il se déroulera en deux temps. Premièrement, différents intervenants nous présenteront une partie de la prévention en matière de santé et de la prévention de l'exclusion. Deuxièmement, nous débattons en répondant aux questions.

Introduction

Patrick AUGUST

Directeur du Comité médical pour les exilés (COMEDE)

C'est avec intérêt et plaisir que j'ai répondu à votre invitation d'animer ce débat dans le cadre de votre semaine de mobilisation contre les politiques d'insécurité sociale. Notre société est bien mal en point. Elle sécrète toujours plus d'exclusions de toutes sortes, de chômage, de précarité, d'injustice, le cancer du racisme... Une société solidaire peut être un rempart afin qu'aucun de ses membres quel qu'il soit, ne perde pied. La défense des droits acquis et la lutte pour en obtenir de nouveaux sont une nécessité. Mais l'inscription des droits dans la loi ne suffit pas si celle-ci n'est pas ou mal appliquée.

Dans ces domaines sensibles de la santé et de la prévention, les dysfonctionnements demeurent nombreux. Le Haut Comité de la Santé publique dans son rapport remis au Ministre le 1^{er} février 2002 soulignait ce paradoxe français, constatant que « alors même que les dépenses publiques de santé y sont les plus élevées du monde, la France se caractérise par de fortes inégalités sociales et de santé. » Le document faisait remarquer les différences entre les catégories sociales en regard des taux de mortalité, des problèmes de handicap et de dépendance notamment sur leur prise en charge sociale et sanitaire.

Malgré les progrès sur l'accès aux soins curatifs des plus démunis grâce à la loi relative à la lutte contre les exclusions et à celle mettant en place la Couverture Maladie Universelle, le Haut Comité attirait l'attention des pouvoirs publics sur la situation des étrangers sans papiers et des demandeurs d'asile. Par ailleurs, en amont des soins curatifs (éducation pour la santé, prévention, dépistage) et en aval (prise en charge des handicaps par exemple) les programmes et les politiques de santé n'ont pas permis de réduire les inégalités socio-spatiales.

Le HCSP recommandait :

- un effort de recensement et de suivi de ces inégalités ;
- de faire de la lutte contre ces inégalités une priorité des politiques publiques dans leur ensemble ;
- d'associer davantage les malades, les usagers du système de santé et plus généralement les citoyens aux décisions de santé qui les concernent.

Or pour les plus vulnérables, on constate hélas encore bien souvent la primauté de l'humanitaire aux dépens du droit ou plutôt du droit qui serait conçu et entendu comme une faveur humanitaire.

Aider le patient à comprendre la logique de sa demande ; inciter les pouvoirs publics et les acteurs du système de santé à reconnaître et appliquer le droit à la santé pour tous, français et résidents étrangers, nous semblent des démarches propices à créer un processus dynamique d'intégration, d'insertion, voire de réinsertion.

Pour ce faire, avant de débattre ensemble, nous entendrons les interventions successives de :

- Catherine MILLS, économiste, Maître de conférence à l'Université Paris I - Sorbonne en économie de la protection sociale ; auteur en 2001 de « Protection sociale, économie et politique, débats actuels et réformes » (éditions Montchrestien collections A.E.S.) Elle nous

parlera de la protection sociale et des droits sociaux en matière de chômage ainsi que des problèmes de précarité. Elle nous indiquera les limites, selon elle, des réformes et proposera des pistes de réflexion.

- Michel JOUBERT, sociologue, Maître de conférence en sociologie à Paris VIII et chercheur au C.E.S.A.M.E. (laboratoire du C.N.R.S. sur les drogues et la santé mentale), évoquera les politiques de santé de proximité et les dynamiques nécessaires à induire entre lien social, initiatives locales et préventions.
- Catherine CHARDIN, chargée de mission à la division sida de la Direction Générale de la santé depuis plus de dix ans, illustrera la pertinence des expériences de partenariat entre le secteur associatif et les Institutions Publiques ; notamment à travers la prise en charge des étrangers atteints de pathologies sévères et chroniques.
- Alain LHOSTIS, Maire adjoint à la Santé à la Mairie de Paris et président-délégué de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris présentera le projet municipal « Santé insertion » et abordera la complexité des problématiques à résoudre dans ce domaine sensible dans la capitale.

Mais si vous le permettez, avant de leur donner la parole, je voudrais vous dire quelques mots, à travers l'expérience du COMEDE, de la problématique de la santé des étrangers, exilés, demandeurs d'asile et réfugiés en France.

Les demandeurs d'asile et les réfugiés peuvent être atteints par les mêmes maladies que n'importe quel type de population. Mais les conditions de vie qui ont été les leurs avant, pendant et depuis l'exil augmentent pour eux les risques d'altération de leur santé, tant sur le plan médical que psychologique.

Depuis 1979, le COMEDE tente de répondre aux enjeux que représente une prise en charge globale de la personne, dans le respect de sa dignité et de son intégrité et l'approche spécifique de la problématique de l'exil. En 23 ans, le COMEDE a reçu plus de 76 000 patients pour 385 000 consultations dans son centre situé à l'Hôpital de Bicêtre.

L'accueil et les soins médico-psychologiques dispensés aux patients représentent la moitié de l'activité globale. L'autre partie est destinée à promouvoir la prise en charge médico-psycho-sociale des exilés au sein du système de santé de droit commun. Cette activité est répartie entre l'accès aux soins (20 %), le suivi médical et la prévention (12 %), la formation et la communication (18 %).

L'histoire des demandeurs d'asile est jalonnée de conflits et de ruptures multiples qui les ont entraînés en exil. L'exil c'est la perte de l'identité familiale, sociale, professionnelle et des repères culturels et affectifs. Les exilés sont écartelés entre leur désir de vivre, d'oublier ce qu'ils ont subi et la culpabilité d'avoir quitté leurs proches restés au pays. Cependant, alors qu'ils vivent dans une très grande précarité, ils s'inscrivent clairement dans une démarche d'insertion comme en témoigne l'énergie avec laquelle ils tentent d'être reconnus dans leurs droits.

Les exilés consultent au COMEDE pour de nombreux problèmes de santé souvent associés. On peut observer :

- des problèmes de santé connus, principalement des syndromes anxio-dépressifs plus ou moins marqués, liés au traumatisme de l'exil pour tous les demandeurs d'asile et aux conséquences des violences et des tortures subies par la moitié d'entre eux.
- des problèmes de santé qui s'aggravent, liés à la précarité et à l'exclusion croissante imposée par les restrictions du droit d'asile.
- lors des premiers mois de l'exil, il existe toujours une triple demande sous-jacente de relation, de réparation et de reconnaissance.

Définies par les statuts de l'association, les missions du COMEDE restent d'une actualité remarquable : « fournir une prise en charge médico-psycho-sociale aux exilés dans les cas où elle est inexistante ou inadéquate et agir en faveur de celle-ci ; favoriser l'insertion des exilés dans le pays d'accueil. ».

Tous les demandeurs d'asile ont droit à l'assurance maladie de base, à la complémentaire CMU, ce qui leur permet d'accéder sans avance de frais à toutes les prestations de santé remboursées par la sécurité sociale. La procédure d'admission immédiate à la complémentaire CMU, déclenchée par un professionnel, permet en outre d'y accéder sans délai, sans restriction et sans recours préalable à un dispositif de soins gratuits. L'utilisation de la CMU a deux conséquences positives. D'abord sur la qualité des soins médicaux en permettant d'obtenir l'ensemble des examens, consultations et traitements spécialisés requis sur des critères médicaux. Ensuite sur la dignité du demandeur de soins, enfin en capacité de choisir son médecin.

La valeur symbolique d'une première reconnaissance des droits, surtout lorsqu'elle est acquise après un refus infondé, représente bien souvent le point de départ d'un projet.

Si globalement l'application de la réforme de la CMU progresse, il persiste des restrictions liées à la méconnaissance du droit des demandeurs d'asile par les agents de la sécurité sociale. Les obstacles les plus fréquents sont :

- le refus d'immatriculation lié au défaut de pièce d'état civil ;
- le refus d'ouverture de droit préalable au versement des Assedic ;
- l'absence de proposition systématique de la complémentaire CMU sans laquelle pas d'accès aux soins possible ;
- le refus d'admission immédiate à cette complémentaire et la délivrance d'une Aide Médicale Etat à la place de la CMU pour les demandeurs d'asile détenteurs d'une convocation préfecture ou d'une notice d'asile.

Ces obstacles résultent de la discrimination légale opérée par la CMU vis-à-vis des étrangers sans papiers, renvoyés en droit sur l'aide médicale et confondus en pratique avec l'ensemble des étrangers en situation régulière mais précaire. Mais une fois la CMU obtenue, d'autres difficultés sont de nature à empêcher ou à interrompre la prise en charge amorcée au sein du système de droit commun.

Les obstacles sont d'ordre linguistique, culturel et relatif au contexte spécifique de la demande d'asile. Le problème de langue ne peut être résolu que par le recours à un interprète professionnel et à la neutralité indispensable à la qualité des soins. L'absence de prise en charge de l'interprétariat et du psychologue au titre de la complémentaire CMU ne peut que pérenniser cette difficulté.

Les « malentendus culturels » recouvrent le plus souvent des situations où le patient a été mal entendu, faute de temps ou d'interprète. La recherche de solutions « ethniquement adaptées » masque alors un déficit d'information ou de motivation d'intervenants pourtant compétents sur le plan technique, et témoigne davantage des difficultés culturelles de notre société à accueillir l'étranger.

Enfin, l'extrême complexité socio-administrative de la situation des demandeurs d'asile va peser sur la demande de soins et sur la prise en charge. Le sentiment d'impuissance face à la détresse des demandeurs d'asile conduit à multiplier les impasses sur le plan psycho-thérapeutique.

On vous a refusé le statut de réfugié ? Demandez l'asile territorial. On vous a refusé l'asile territorial ? Soyez malade, et vous aurez une petite chance avec la régularisation pour raison médicale. Vous êtes malade et vous êtes demandeurs d'asile ? Abandonnez la demande d'asile pour demander la régularisation, ça ira plus vite.

Face au déni de droit pour l'individu, droit d'asile et droit au séjour, le corps est sommé de s'exprimer pour faire appel au sentiment humanitaire de ceux qui vont décider. Il s'agit donc de souffrir, et surtout il faut que ça se voie, que ça se constate, que ça se certifie. La demande de certificat médical, pour appuyer la demande d'asile ou pour déclencher la demande de régularisation pour les demandeurs d'asile déboutés, est en hausse vertigineuse depuis 2 ans.

Dans le cadre de la demande d'asile, le mythe de la « preuve » est à son comble, dans l'espoir tragique et dérisoire pour l'exilé que les mots du médecin puissent avoir davantage de portée que ses propres mots. En remplaçant la parole, le certificat médical tend à remplacer le droit, et contribue à restreindre l'application pleine et entière de la Convention de Genève. Il ne suffit plus d'avoir fui des persécutions pour être reconnu réfugié, il faut avoir été torturé. Insidieuse et perverse, cette « prime à la torture » aggrave encore la santé de ces survivants, sommés de revivre dans des conditions de temps et de lieux qu'ils n'ont pas choisies, et le plus souvent dans l'urgence, les sévices infligées par leurs bourreaux.

Je vous remercie de votre attention et je vais maintenant donner la parole à la première intervenante, Catherine MILLS, économiste, sur les problèmes de protection sociale.

Contre l'insécurité sociale : pour construire une sécurité d'emploi ou de formation

Catherine MILLS

**Economiste spécialiste de la protection sociale,
Maître de conférences à l'université Paris I Panthéon Sorbonne**

L'objet de mon intervention est de débattre avec vous des pistes pour sortir de ces situations de précarité, de chômage et de montée de la pauvreté et, donc, de travailler ensemble pour mettre en place des constructions nouvelles.

Face à l'insécurité sociale, liée principalement à la hausse du chômage et de la précarité, force est de constater l'échec et l'insuffisance des réponses du social-libéralisme et des partis de gauche. Depuis le retour de la droite au pouvoir, nous assistons à une politique sécuritaire dirigée contre les pauvres. Dans une telle situation, les enjeux sont de taille. Il faut résister, mais il faut aussi être capable de faire des propositions. Il est impératif que toutes les forces de progrès se réveillent.

Je souhaite faire de vous les acteurs d'une réflexion nouvelle sur un projet de « sécurité, d'emploi et de formation », selon les travaux de Paul Boccara¹. C'est avec l'idée de faire face à cette désespérance et de renouveler le marxisme.

I. Etat des lieux

1. Le chômage

Le Bureau international du travail estime qu'environ un milliard d'individus, sur les trois milliards que compte la planète, sont sans emploi ou sous employés. Partout dans le monde, on voit exploser les taux de chômage. Même en Argentine, qui était considérée jusqu'ici comme un pays prospère, le taux de chômage va atteindre plus de 21 %, voire 40 % dans certaines régions. En Europe, on dénombre 11 millions de chômeurs. Et même aux Etats-Unis, ce taux est passé de 4 % en octobre 2000 à 5,6 % aujourd'hui.

La France, après avoir oscillé entre 12 et 13 % de 1993 à 1997, ne comptait plus que 8,7 % de sa population active au chômage en mars 2001 grâce à une reprise provisoire de la conjoncture, mais ce chiffre est repassé au-dessus des 9 % en 2002. Aujourd'hui, le chômage y est massif, avec 2,6 millions de personnes sans emploi ou avec une activité réduite. Et les licenciements économiques ont augmenté de 37 % en un an.

En marge du problème de chômage, se pose celui de la précarité des emplois. En 2000, trois quarts des emplois créés étaient des emplois précaires. En mars 2002, la France comptait près de 900 000 contrats à durée déterminée, plus de 400 000 contrats aidés, 600 000 contrats d'intérim, et 16 % des emplois étaient occupés à temps partiel, dans 80 % des cas par des femmes, et souvent sans avoir été choisi.

¹ Paul BOCCARA, *Une sécurité d'emploi ou de formation pour une construction révolutionnaire de dépassement contre le chômage*, Espère – Le Temps des Cerises, 2002.

2. La pauvreté

L'observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion a évalué la pauvreté en France.

En considérant que le seuil de pauvreté est la moitié du revenu médian, soit 3 650 francs par mois, 10 % des salariés vivent en dessous de ce seuil de pauvreté. Il y a aussi des bas salaires, qui se définissent en dessous de 60 % du revenu médian, soit 4 866 francs par mois : ils représentent 15 % des salariés. Par ailleurs, on peut occuper un emploi et être pauvre. Cela concerne les personnes qui travaillent à temps partiel, les femmes, les familles monoparentales, etc. Entre 1,4 et 2 millions de personnes sont des travailleurs pauvres.

Au total, entre 4 et 5 millions de Français (ou résidents) entrent dans ces catégories. Ces données sont accablantes.

II. Douze chantiers de construction

Pour dépasser cette situation, des réflexions et des actions concrètes sur douze chantiers essentiels seraient possibles et nécessaires.

1. Les précaires

Les luttes pourraient porter sur la conversion des emplois précaires en emplois stables. A ce sujet, il faut mentionner la lutte particulièrement intéressante qui a été menée à l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris pour obtenir cette conversion.

2. L'insertion des jeunes

Pour qu'ils entrent effectivement dans l'emploi, une mobilisation au plus près du terrain est indispensable. Il convient de se rassembler pour le devenir des emplois jeunes ainsi que pour contribuer à organiser les titulaires des nouveaux contrats jeunes, un travail au concret par l'insertion des jeunes et leur formation débouchant sur un emploi de qualité sont incontournables.

3. Le revenu minimum d'insertion (RMI)

Ce chantier est nécessaire pour que l'aspect insertion soit développé (voir plus loin).

4. La lutte contre les licenciements

La loi de modernisation sociale tend à être vidée de ses apports positifs, qui permettent aux salariés de bloquer les licenciements et de faire des contre-propositions en matière d'emploi. Des mobilisations sont indispensables face à l'accroissement des licenciements et pour construire des alternatives.

5. L'assurance chômage

J'ai participé avec des acteurs du mouvement social : associations de chômeurs, syndicalistes et des partis militants de gauche (P.C., Gauche socialiste, verts, LCR, etc...) à la lutte contre le PARE : le plan d'aide au retour à l'emploi. Maintenant il faut passer aux propositions et aux actions dans le cadre de la nouvelle convention UNEDIC (qui devrait s'appliquer en 2003) et contient de lourdes menaces contre les droits des chômeurs.

6. Les fonds publics

La nécessité de contrôler des fonds publics prétendus pour l'emploi et la formation. Des batailles intéressantes sous le précédent gouvernement ont permis de créer une commission

nationale de contrôle des fonds publics qui auraient exigé de s'en emparer concrètement au niveau national et régional.

Le sénat vient d'abroger la loi (dite loi Hue). Des contre-offensives sont urgentes dans ce domaine.

7. Le temps de travail

Là aussi, on assiste à la remise en cause des 35 heures. Certes, son type d'applications sans création d'emplois et en fermant les salaires en aggravant les conditions de travail est tout à fait critiquable. Mais aujourd'hui, des batailles sont incontournables pour faire vivre ce droit.

8. La formation continue

Elle est indispensable pour un retour à l'emploi stable à partir d'une mobilité de progrès. Des constructions, des partenariats, des droits nouveaux, des financements pour l'essor de la formation continue sont cruciaux.

9. L'autonomie de la jeunesse

Aujourd'hui on assiste à un freinage de la démocratisation dans l'enseignement supérieur car beaucoup de jeunes sont obligés de travailler pour financer leurs études, et subissent l'échec. Des actions sont incontournables pour donner les moyens aux jeunes d'origine modeste, de poursuivre des études de haut niveau et qualifiantes.

10. L'aménagement du territoire

Quelles luttes peut-on mener au niveau des bassins d'emploi afin d'agir concrètement par le développement de l'emploi en quantité et en qualité pour permettre l'insertion dans l'emploi et le développement des territoires.

11. L'Union européenne

La Banque centrale européenne n'obéit qu'à des critères de stabilité, il faudrait se battre pour imposer d'autres critères qui serviraient l'emploi, par exemple des taux d'intérêts abaissés sélectivement pour les entreprises qui développent directement l'emploi.

12. La mondialisation

Comment lutter contre la mondialisation libérale ? Quelle autre mondialisation pour le développement de l'emploi, de la formation, des peuples partout dans le monde et non l'enfoncement dans les rapports dominants/dominés et l'insécurité sociale.

III. L'exemple des limites du RMI

En janvier 1998, parmi les sortants du RMI (inscrits en décembre 1996), seuls 26 % se trouvaient occupés, soit dans un emploi, soit dans un stage rémunéré. 57 % étaient au chômage et en recherche d'emploi. Les autres étaient inactifs. Parmi les 26 % en emploi, un quart était en CDD et un tiers en contrat aidé.

Donc les débouchés des titulaires du RMI vers l'insertion dans l'emploi sont limités. Deux cinquièmes des allocataires déclarent d'ailleurs ne jamais avoir signé de contrat d'insertion, alors que c'est normalement obligatoire. Parmi les signataires, neuf dixièmes des contrats prévoient la recherche d'un emploi, ce qui prouve que c'est crucial pour les Rmistes, mais les résultats restent limités. Il y a donc une dissociation entre la volonté d'emploi et de formation des intéressés et la

faiblesse des mesures pour y accéder². Sur cette question, je vous renvoie à l'ouvrage de Paul Boccara.

Des initiatives sont nécessaires au niveau local, départemental etc... pour viser l'insertion sans l'emploi, en partant principalement de la nécessité dans les bassins d'emploi, de responsabiliser les entreprises dans la création des emplois.

IV. Neuf pistes alternatives

1. Construire dans les luttes

Ces pistes pourraient être les suivantes :

1. utiliser les grandes possibilités offertes par la révolution informationnelle avec l'exigence d'un partage des informations, posant fortement l'urgence de la formation ;
2. dépasser la notion de plein-emploi d'autrefois, qui ne posait pas la question de l'emploi des femmes, de la qualification, et du contenu du travail et qui prévoyait d'ailleurs un taux de chômage dit frictionnel d'environ 4 à 5 % ;
3. assurer à chacun et à chacune une sécurité d'activité et de revenu à travers une mobilité de promotion avec de bons passages entre l'emploi et la formation sans la coupure du chômage ;
4. dépasser le marché du travail et le salariat jusqu'à éradiquer le chômage tout en développant la mobilité de progrès par une formation intéressante (choisie et efficace) qui déboucherait sur de l'emploi choisi et bien rémunéré ;
5. organiser différemment le travail (de manière plus créative et plus ouverte), notamment avec la réduction du temps de travail ;
6. dépasser l'opposition revenu minimum d'existence, qui ne fait qu'entretenir dans la pauvreté, et au contraire, ceux qui pensent que seul le travail compte avec une conception de la sécurité limitée à la profession et donc à ceux qui sont déjà en emploi ;
7. mettre un terme aux discriminations contre les femmes, les jeunes, les immigrés... en instaurant de nouveaux pouvoirs et une intervention des intéressés eux-mêmes ;
8. réformer le financement avec de nouveaux crédits à bas taux d'intérêt visant directement l'emploi, avec la fin des exonérations patronales, le développement d'une réelle efficacité des fonds publics dits pour l'emploi et la formation, la réorientation des fonds des entreprises vers l'emploi, le développement des hommes, la croissance réelle (et non financière). Une refonte du financement de la protection sociale branchée sur l'emploi, la formation, la création des richesses réelle, ... ;
9. créer de nouveaux pouvoirs, de nouveaux droits, de nouvelles institutions, des partenariats au travers desquels les précaires pourraient intervenir.

² Une insécurité d'emploi ou de formation, op cit, pp79-88

2. Conclusion

Bien sûr ces pistes sont à mettre au débat de conduites nouvelles à élaborer, au plus près du terrain, partiront d'abord des luttes des intéressés eux-mêmes des associations, des syndicats, des forces de progrès, bref une nouvelle manière de faire de la politique avec la nécessité d'une construction radicalement nouvelle en rupture avec les dogmes du social libéralisme.

Les politiques de santé doivent prendre en compte les conditions sociales et sanitaires

Michel JOUBERT

Sociologue et maître de conférence à l'université Paris VIII

En matière de politique de santé, nous partons d'une situation compliquée, encore embryonnaire sur le plan de la santé publique et de la prévention. Nous sommes dans un système très médico-centré, c'est-à-dire principalement tourné vers la médecine et les soins.

I. Correspondance entre les conditions sociales et sanitaires

Il est important de soigner les individus, mais une vision uniquement centrée sur la maladie ne permet pas d'agir sur les inégalités sociales de santé et les conditions dans lesquelles elles se reproduisent et même s'approfondissent. Pourtant, il existe une correspondance terrible entre les situations sociales et sanitaires des individus.

Dans le cadre des programmes santé-ville, nous avons réalisé une étude en Seine Saint Denis. En corrélant les causes de mortalité avant 65 ans (ulcère, cancer, cirrhose...) et d'autres indicateurs de santé (tuberculose, naissances prématurées) avec des indicateurs sociaux (RMI, CMU, ressources, logements...), nous avons pu réaliser des cartes faisant apparaître la correspondance à échelle communale entre les deux séries d'indicateurs ; une correspondance qui est totale entre la sur-mortalité ou sur-morbidité et la situation sociale.

Prendre l'échelle locale change d'ailleurs radicalement la manière de voir : on peut presque identifier les victimes. Il ne s'agit plus seulement de statistiques, mais de personnes que l'on connaît et qui vont mourir parce qu'elles vivent dans de mauvaises conditions. Les écarts en deviennent insupportables, d'autant que l'étude porte sur des causes de décès avant 65 ans, qui étaient donc théoriquement évitables.

Ces inégalités ne sont pas nouvelles, mais elles sont exacerbées depuis une vingtaine d'années avec l'apparition de déterminants sur lesquels il est important de réfléchir pour réagir. L'idée est en effet qu'il est possible d'agir sur les déterminants sociaux de la santé. Nous ne serions pas devant quelque chose d'inéluctable. En se rapprochant du terrain, il est possible d'imaginer des ressources pour réduire ces inégalités.

II. Les publics en difficulté profitent peu des ressources qui leur sont destinées

Aujourd'hui, de nombreuses politiques de santé se mènent dans les villes, dans les quartiers, mais elles butent sur un paradoxe : les personnes les plus en difficulté socialement sont celles qui ont le plus de mal à utiliser les ressources du système de santé. Malgré la mise en place de dispositifs nouveaux plus dédiés à ces publics, ce sont eux qui en profitent le moins.

En tant que sociologues, nous avons cherché à identifier les raisons de ce paradoxe. Au travers d'une série de diagnostics sur la Seine-Saint-Denis, nous avons pu en identifier trois.

D'abord, les personnes fragilisées ont un rapport difficile aux institutions, aux droits et aux professionnels. Pour elles, les institutions sont comme une jungle parsemée de pièges et de chicane

où l'on court le risque d'être une nouvelle fois en situation d'échec. Pour les populations en difficulté, recourir aux structures est un vrai parcours du combattant, qui peut s'avérer disqualifiant, stigmatisant. Cette sur-interprétation peut ainsi conduire certains à mettre en place des stratégies d'évitement ou de contournement à l'égard de dispositifs et de ressources qui leur étaient pourtant destinées.

Malgré la CMU et la protection sociale, nous avons constaté cette tendance, lors d'un diagnostic récent effectué sur La Courneuve. Les effets de seuil s'ajoutent à la distance aux droits pour exclure une frange de pauvreté « moyenne » : les personnes ayant des bas revenus, mais pas suffisamment bas pour bénéficier de l'assurance maladie complémentaire, restreignent alors au maximum leurs dépenses de santé, plus qu'il ne leur serait nécessaire. Elles se privent même de ce qui pourrait être pris en charge.

Il y a aussi un facteur lié au territoire qui intervient. Il y a en effet aussi inégalité des conditions de vie et de la démographie médicale. Sur certaines communes, les temps d'attente pour obtenir un rendez-vous sont souvent trop longs pour des personnes qui retardent déjà leur recours aux soins, à cause des priorités de survie. Ils ne peuvent attendre, se découragent, ne consultent pas ou vont aux urgences de l'hôpital.

Enfin, intervient un dernier facteur qui renvoie à la santé mentale : lorsqu'une personne va très mal, elle n'a plus la force de se soucier d'elle-même et de sa santé. C'est une spirale pernicieuse sur laquelle il est très difficile d'agir.

Il est donc nécessaire d'introduire des ressources pour modifier ces écosystèmes négatifs qui fonctionnent dans une logique d'exclusion et d'amplification des difficultés.

III. La solution passe par un travail de proximité décloisonné

Sur le terrain, beaucoup de personnes travaillent de fait dans ce sens. Certaines aides ont lieu au sein même de réseaux de vie des personnes en situation précaire, ce sont des soutiens informels qui ne sont pas toujours perçus par les intervenants. D'autres sont le fait de professionnels qui vont vers elles avec une dynamique de travail au plus près de leurs conditions de vie. Ces ressources contrebalancent en partie la spirale négative.

Les difficultés cumulées que rencontrent ces populations (chômage, logement...) créent une sorte de handicap extrême pour pouvoir les raccorder à des ressources de droit commun, à des systèmes de prise en compte qui soient considérés comme respectueux de leur dignité.

Il faut donc une mobilisation large, pas uniquement centrée sur la santé. Les questions de santé et les questions sociales doivent être prises en compte ensemble. Mais ce n'est pas facile, car nos systèmes d'intervention et de qualification sont segmentés. Les travailleurs sociaux ne sont pas formés pour intégrer des dimensions qui touchent à la santé mentale ou aux conduites à risques, parce qu'ils sont plutôt spécialisés dans l'éducation, l'aide financière ou le logement... Confrontés à ces problèmes, ils ont tendance à renvoyer les personnes exprimant une détresse vers des spécialistes. Or ces publics ne vont pas chez les spécialistes, tels les psychologues ou les soignants en toxicomanie, car ces circuits sont vécus comme stigmatisants. Il y a donc une zone inhabitée de l'action publique, qui pourtant est essentielle et qui aiderait les publics en question à retrouver des ressources, de la confiance.

Cependant, il ne faut pas noircir le tableau ; des initiatives positives existent. Les dynamiques engagées dans le cadre de la loi pour la lutte contre les exclusions avaient pointé un certain nombre

de ces problèmes. Les programmes régionaux d'accès à la prévention et aux soins ont mis à jour régulièrement sur plusieurs régions les questions de santé mentale, de conduites à risques, de saturnisme, de malnutrition, de tuberculose... Des villes se sont impliquées dans la mise en place d'actions de proximité sur ces points. Un dispositif comme l'atelier santé-ville essaie d'élaborer des méthodologies de travail participatives impliquant les habitants et les publics en difficulté pour recréer un espace permettant la prévention accessible et appropriable et faciliter le retour vers le droit commun.

Créer cet espace est d'ailleurs le plus difficile, parce que cela implique de partager un certain nombre de compétences et de ressources et cela nécessite une politique locale. Une association ne peut le faire seule, il faut une reconnaissance de la nécessité de mettre en place des structures décalées. En Ile-de-France, il y a beaucoup d'actions de ce type.

Dans le domaine de la santé mentale, qui regroupe tous les vecteurs d'équilibre pour un individu, il faut des dynamiques centrées sur les ressources, sur la participation et sur la proximité. Si on ne rencontre pas les personnes, cela ne peut pas fonctionner. Il faut donc des expériences de travail communautaire, comme celles qui se mènent sur la Goutte d'Or.

Or, ces dispositifs sont en danger parce que des tendances fortes de cloisonnement de la santé autour des soins et de la médicalisation des problèmes resurgissent régulièrement. Cette tendance au repli vers le système de prise en charge devient alors contradictoire avec une politique de prévention efficace. On tend à limiter la prévention à l'information sur les risques, en oubliant les conditions de vie des individus, c'est-à-dire à ce que l'Organisation mondiale de la santé appelle la prévention primaire ; des actions qui ont peu d'effets sur les déterminants sociaux de la santé.

Il faut que des médecins de quartiers travaillent avec des travailleurs sociaux, des éducateurs, des enseignants... dans une même appréhension globale des déterminants des conditions de vie des populations. Ce n'est pas une situation utopique, elle existe dans beaucoup de quartiers. Il est nécessaire de valoriser ces expériences en tentant de résister aux tendances non seulement sécuritaires mais médicalisantes du moment. C'est notamment régulièrement le cas pour les questions de toxicomanie, pour lesquelles il y a le risque de voir s'effectuer un véritable retour en arrière.

Le partenariat nécessaire **entre les associations et les pouvoirs publics**

Catherine CHARDIN

**Chargée de mission au ministère de la Santé
auprès de la division de lutte contre le Sida et les MST**

C'est à double titre que j'ai souhaité apporter ma petite pierre à la semaine de mobilisation. D'abord, parce qu'il y a vingt ans, j'ai été militante associative à la Goutte d'Or. Ensuite, parce que j'ai eu l'occasion de suivre un partenariat réussi entre les associations et les pouvoirs publics, en occupant un poste au ministère de la Santé.

I. Les avancées législatives contre l'expulsion des étrangers malades

A l'époque de mon arrivée au ministère en 1994, d'importants mouvements pour le droit à la santé étaient mobilisés, notamment autour de la question du VIH. Des militants associatifs se sont battus contre l'expulsion vers leur pays d'origine de personnes atteintes du Sida ou d'autres maladies graves.

Le dispositif né de cette mobilisation s'est traduit dans deux lois. La première, adoptée en 1997, interdit l'expulsion vers leur pays de personnes atteintes d'une pathologie grave. La seconde, votée en 1998, donne de droit un titre de séjour d'un an et un permis de travail quand l'état de santé de la personne nécessite des soins qui ne sont pas disponibles dans son pays d'origine.

Cet exemple illustre la réussite de la collaboration entre les personnes concernées, les associations de défense du droit à la santé et de défense des immigrés, et des institutions.

Ces droits sont récents, et il est important de les faire connaître pour qu'ils ne soient pas appliqués au rabais. D'autant qu'en 2004 doit avoir lieu une harmonisation européenne dans le domaine de la santé et que la France est le seul pays doté d'une telle législation. Il faudra se mobiliser au niveau institutionnel et associatif pour que l'harmonisation se fasse par le haut et pour éviter le nivellement par le bas.

II. La nécessaire collaboration entre associations et pouvoirs publics

Aujourd'hui, sur d'autres thèmes, des sujets d'actualité rendent à nouveau la collaboration nécessaire, que ce soit sur la double peine, sur la libération des personnes incarcérées malades ou sur la baisse de l'aide médicale d'Etat à l'horizon 2003.

Le collectif d'associations qui s'était battu au début des années 90 a changé successivement de nom pour devenir finalement l'Observatoire du Droit à la Santé des Etrangers (ODSE)³. C'est important

³ L'Observatoire du Droit à la Santé des Etrangers : il est composé des associations ACT UP-Paris, AIDES Fédération Nationale, ARCAT SIDA, CIMADE, COLLECTIF NATIONAL CONTRE LA DOUBLE PEINE, COMEDE, GISTI, MEDECINS DU MONDE, MRAP, SIDA INFO SERICE

Site e-mail : www.odse.eu.org

Adresse e-mail : odse@lalune.org

de savoir qu'un collectif associatif existe toujours sur les questions d'accès au droit à la santé pour les personnes étrangères.

Pour revenir sur la manière dont son action a été entendue par les services publics, il faut rappeler les étapes de cette collaboration. D'abord le collectif a tiré le signal d'alarme sur la situation inacceptable que représentait l'expulsion de personnes malades. Ensuite le ministère a réuni un groupe de travail à la direction générale de la Santé. En tant que militante, j'avais l'impression qu'un groupe de travail était souvent un moyen d'enterrer un dossier, mais en l'occurrence, j'ai vu que ce n'était pas le cas. Malgré un temps de latence un peu long, de 1995 à 1997, les textes de lois reprennent quasiment textuellement les recommandations de ce groupe, même sur des dispositions très pratiques (par exemple que ce soit d'un « état de santé » et non d'une « pathologie » dont le texte de 1998 fasse état, afin d'intégrer les handicaps).

Il est aussi important de mettre en relief ce dispositif législatif dans une action de mobilisation comme celle qui se déroule cette semaine. En effet, ce dispositif pose clairement la santé comme un droit et non comme une récompense, et il ne recouvre pas simplement un accès aux soins, mais établit le lien avec l'accès aux droits sociaux (et donc, l'accès au travail, au logement, etc...).

Comme c'est souvent le cas, c'est le VIH qui a mis en exergue une réalité dans tout le domaine de la santé : on n'avait pas de mal à montrer que sur le VIH existait un véritable enjeu de santé publique. En effet, on savait clairement, pour le VIH, que le message de prévention ne pouvait pas passer en l'absence d'accès effectif aux soins. Pourquoi les gens auraient-ils accepté de se faire dépister s'ils étaient sûrs de ne pas pouvoir être soignés à la clef ? Restant dans l'ignorance de leur sérologie, ils risquaient donc de contaminer d'autres personnes ; ou encore, suivis par intermittence, ils risquaient, en prenant mal leur traitement, de créer un virus plus résistant.

III. Le rôle croissant des associations dans la prise en charge des malades étrangers

Je viens de vous dresser un tableau qui peut paraître idyllique, mais dans la réalité, la mise en place du dispositif est toujours un peu laborieuse. On est obligé de veiller à l'application effective et rapide des textes.

Dans la pratique se pose alors une question de fond : ne risque-t-on pas de voir déléguée aux associations une responsabilité qui relèverait en fait des pouvoirs publics ? Cette dérive peut arriver (il existe, c'est vrai, des exemples de situations où des services sociaux orientent vers un secteur associatif spécialisé sans instruire les demandes administratives, notamment de logement et de couverture sociale...) Mais si les rôles sont précisément définis, les associations peuvent être un acteur véritablement complémentaire incontournable. A elles reviennent les missions d'alerte, de mise en évidence des liens entre les différents problèmes, d'observatoire des décisions publiques, de leur application et de proposition.

Cela suppose de ne pas institutionnaliser les associations et de ne pas leur retirer les moyens de fonctionnement. C'est un débat d'actualité cette semaine. Elles ne doivent pas se sentir pieds et poings liés par des administrations qui les financent. Cela suppose qu'elles gardent une grande capacité de réaction critique, qu'elles aient à la fois un pied dans le terrain et la capacité de prendre du recul. C'est une mosaïque de savoir-faire impressionnante, à laquelle il faut ajouter un savoir-faire mis en œuvre au cours de cette semaine : la capacité de s'arrêter quand elles ont l'impression de ne plus avoir les moyens de travailler !

L'action des pouvoirs publics : l'exemple de la Ville de Paris

Alain LHOSTIS

Adjoint au maire de Paris chargé de la Santé

Je vais vous parler en voisin, car je suis un élu du 10^{ème} arrondissement et parce qu'en tant qu'ancien cheminot, j'ai longtemps travaillé à la Gare de l'Est, dont le périmètre traverse votre quartier. Toutefois, je suis aussi un institutionnel et un décideur. J'ai donc un statut différent des autres intervenants. Ce n'est pas un exercice simple de prendre la parole dans ce contexte.

I. La situation dans la capitale

Chargé des questions de santé à la mairie et président de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, je retrouve tous les déterminants évoqués qui stigmatisent certaines populations.

A Paris, l'offre de soins globale est exceptionnelle, en quantité et en qualité mais des catégories importantes de la population parisienne y accèdent difficilement ou trop tardivement. Nous avons donc à la fois un taux de mortalité inférieur à la moyenne nationale et des inégalités très importantes doublées de la prévalence de certaines maladies (saturnisme, Sida, cancer du sein, asthme, tuberculose, galle...) et de conduites addictives (alcool, drogue, tabac).

La présence médicale est inégale sur le territoire de la capitale. La densité médicale moyenne est de 13 médecins pour 10 000 habitants à Paris, contre 10 au niveau national. Mais il n'y a plus que 8 médecins pour 10 000 habitants dans le 19^{ème} et le 18^{ème}, 7.5 dans le 20^{ème} contre 43 dans le 8^{ème}. Par ailleurs, l'offre est faussée par l'importance du secteur à dépassement d'honoraires.

S'y ajoutent des problèmes de barrières sociales et culturelles, comme le sociologue l'a expliqué précédemment. Quand on a des difficultés à se nourrir et à se loger, prendre soin de sa santé est repoussé à plus tard.

Je tenais à réagir sur l'échec du social-libéralisme noté par Catherine Mills. On pourrait avoir un débat sur ce diagnostic, mais au sujet des politiques de santé, je partage le point de vue. C'est même un échec dramatique. Ceci étant, la couverture maladie universelle est tout de même une avancée très importante, qui avait été évoquée pendant longtemps dans les secteurs associatifs et mutualistes et que le précédent gouvernement a concrétisée. Il ne faut pas sous estimer ce dispositif.

En tant que président de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, je préside une commission sur les non valeurs, c'est-à-dire les sommes que l'AP-HP ne pourra pas recouvrer. Elles représentent d'ordinaire environ 300 millions de francs par an. Or ce chiffre diminue, car les gens font valoir leur droit par la CMU. Ce marqueur financier atteste à sa façon du succès de la CMU.

Du fait de la difficulté d'accès aux soins et du fait que seul SOS médecins assure la permanence des soins dans le cadre de la médecine libérale, les services d'urgence et de consultations hospitalières sont embolisés. Les gens vont aux urgences, car ils ne trouvent pas à certaines heures de médecins présents pour répondre à leurs demandes.

II. L'action de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris

Dans ce contexte, l'AP-HP essaie de prendre des initiatives. Récemment, nous avons inauguré une permanence de soins bucco-dentaires à la Pitié-Salpêtrière, où 17 fauteuils sont disponibles. Depuis quelques mois, nous offrons 60 consultations par jour. C'est une démarche importante car l'état de la dentition stigmatise souvent la pauvreté. Nous réfléchissons par ailleurs à l'ouverture d'un service similaire consacré aux problèmes dermatologiques à l'hôpital Saint-Louis. Enfin, des consultations précarité sont mises en place dans de nombreux hôpitaux.

Le problème qui se pose à nous, c'est que nous ne voulons pas créer plusieurs systèmes d'entrées qui sélectionneraient les types de populations. Nous voulons plutôt banaliser l'accès à l'offre de soins. Donc si ce type d'offre est nécessaire, il faut éviter de re-exclure les personnes. Qu'on crée des lieux pour aider les populations fragilisées à faire valoir leurs droits, c'est une chose, mais qu'on les stigmatise dans des files particulières, même si c'est pour accéder à des soins de qualité, cela mérite réflexion.

Pour information, l'AP-HP représente 42 établissements, emploie 90 000 personnes et a un budget de 4,3 milliards d'euros.

III. L'action de la Ville de Paris

1. La lutte contre la toxicomanie

Au niveau municipal, nous avons décidé de renforcer notre action dans le domaine de la prévention des toxicomanies et pour l'accompagnement de la politique de réduction des risques sanitaires et sociaux liés à l'usage des produits psychotropes. Ainsi, nous avons créé, il y a quelques mois, une mission toxicomanie dotée de plus en plus de moyens. La chargée de mission Marguerite Arène, présente ce soir, est déjà très active sur ces questions.

Hier soir, au Conseil de Paris, nous avons adopté un budget renforcé dans ce domaine, mais nous sommes inquiets, car nous ne sommes pas sûrs de la pérennité des subventions de l'Etat. Si la Ville augmente son effort, ce n'est pas pour se substituer aux engagements de l'Etat mais pour les optimiser.

Par ailleurs, pour soulager des quartiers comme le 18^{ème} arrondissement, où existent de nombreuses structures destinées aux usagers de drogues, nous espérons pouvoir créer dans le centre de Paris un centre de soins et d'accueil ouvert. Le lieu est trouvé, mais là encore, nous attendons la réponse de l'Etat.

2. La lutte contre la tuberculose

Il y a une recrudescence des cas de tuberculose à Paris, et ce sont surtout des populations originaires d'Afrique sub-saharienne qui en souffrent dans des proportions incroyables. Heureusement, un dispositif de dépistage mobile dans les foyers d'immigrés a permis de stopper le début d'une épidémie extrêmement grave. A la suite d'une consultation du ministère sur les mesures à prendre, nous allons mettre en place dans les jours à venir un système de prévention et de soins.

3. La lutte contre les maladies sexuellement transmissibles

Nous avons ces six derniers mois organisé des actions de dépistage de la syphilis. Nous avons aussi réactivé la campagne de lutte contre le Sida, dont les affiches ont pour thème « on meurt toujours du sida à Paris ». Par ailleurs, la mairie distribuait gratuitement 200 000 préservatifs, le Conseil de Paris a décidé d'augmenter la distribution à 500 000, dont 10 % de préservatifs féminins.

4. Les problèmes de santé bucco-dentaire

Depuis longtemps existe un système relativement efficace de dépistage dans les écoles primaires, mais la question des soins restait en suspens. Nous réfléchissons avec la caisse primaire d'assurance maladie au moyen d'offrir les soins aux enfants qui en auraient besoin.

5. La lutte contre le saturnisme

Cette action passe par un programme d'éradication de l'habitat insalubre, dont se charge l'adjoint au logement, Jean-Yves Mano. En attendant, mon action consiste à affiner le dépistage pour plus de précision. Avec les services municipaux, nous avons ainsi pu repérer un certain nombre de cas et les traiter.

6. La lutte contre le cancer

Le cancer du sein est un problème grave. Depuis des années, dans l'opposition, nous réclamions la mise en place d'un système de dépistage systématique pour toutes les femmes de plus de 50 ans. Cela va enfin être effectif : en 2003, 275 000 femmes seront concernées. Elles auront la possibilité de passer gratuitement tous les deux ans une mammographie. Il va être nécessaire de travailler en collaboration étroite avec les associations pour faire venir toutes les femmes aux consultations. C'est un acte important pour l'égalité d'accès aux soins précoces, qui sont extrêmement importants pour diminuer les risques de mutilation et de mortalité.

Nous voulons aussi élaborer un dispositif de dépistage du cancer colorectal.

En conclusion, les résultats des actions de santé sont largement conditionnés par les conditions sociales existantes. Un emploi, un bon logement sont des éléments décisifs pour une meilleure santé. Ceci étant, nous ne pouvons pas attendre que toutes les conditions soient réunies. D'ici là, la Mairie de Paris essaie d'apporter des réponses concrètes sur le terrain et cela passe par le renforcement des emplois dans l'action sociale et sanitaire. Les associations ont aussi un rôle spécifique et irremplaçable à jouer en liaison avec les services publics. Là aussi, nous avons renforcé notre aide.

Débat

Patrick AUGUST

Le débat peut maintenant s'ouvrir. De nombreuses pistes ont été lancées au cours des interventions précédentes. Les thèmes récurrents étaient les suivants :

- l'insécurité sociale ;
- le seuil de pauvreté ;
- l'interrelation entre les situations sociales et sanitaires ;
- les inégalités ;
- la stigmatisation qui fait que certaines personnes ne vont pas vers les structures existantes, la détresse des professionnels, etc.

Les décideurs ont montré qu'ils se posent aussi la question de l'accès aux soins et ont souligné l'importance de politiques locales globales. En filigrane se profile l'harmonisation européenne en 2004. Enfin, nous avons beaucoup parlé d'accès aux soins, je suggère que nous n'oublions pas la notion de continuité des soins.

De la salle

Je m'interroge beaucoup sur des incohérences entre les dispositifs d'accès aux soins et leur efficacité. Ainsi par exemple, dans le cas du saturnisme, des procédures de dépistage ont été mises en place auprès des enfants qui fréquentent des PMI de l'est parisien, mais le test est pratiqué dans un cadre où il y a du plomb. C'est une incohérence qui fait courir des dangers aux enfants.

Connaissant l'AFVS, l'Association des Familles Victimes du Saturnisme, j'ai un autre exemple. Dans les travaux de réfection des halls d'entrées où il y a du plomb, les employés sont casqués mais les enfants peuvent jouer sans être protégés.

De la salle

Je suis content d'entendre que la Mairie de Paris s'occupe de la santé scolaire. Pour l'instant, à la suite des dépistages, on dit aux enfants d'aller chez un dentiste ou chez un chirurgien dans le cas d'inflammation des amygdales, mais cela pose un problème aux familles en difficultés. Je me suis souvent demandé pourquoi on avait réfléchi au problème de la nourriture, en offrant à la cantine des repas chauds aux enfants défavorisés, et pourquoi rien n'avait été fait pour ouvrir des points d'accès aux soins pour les enfants.

Par ailleurs, dans le cas de la CMU, la fédération des mutuelles refuse d'accepter les populations concernées par ce dispositif, car l'Etat n'a pas honoré ses engagements envers les mutuelles. Du coup, certaines de ces personnes se retournent vers la sécurité sociale, qui se trouve débordée et d'autres abandonnent le processus. De plus, il y a un problème de taux de remboursement pour les soins dentaires.

Enfin, j'étais content de la loi contre les Exclusions, car elle abordait beaucoup de points en même temps : la santé, l'emploi, le logement, même l'idée d'un téléphone social. Seulement j'espérais que cette loi globale allait se traduire par un traitement global. Un exclu cumule tous les problèmes en même temps et pour les résoudre, il doit aller à la sécurité sociale, à EDF, au service de l'eau, à

France Télécom, chez le médecin... Au Portugal, il existe des « Maisons du citoyen » qui regroupent tous les services de l'Etat et les services de proximité dans un même endroit ouvert jusqu'à 22 heures. Pouvez-vous me dire ce que sont devenues les réflexions sur la mise en place de plates-formes de services dans chaque quartier ?

De la salle

Je ne vais pas poser de question mais exprimer une réflexion. Hier, j'ai assisté au débat sur l'insécurité. La salle était bondée et s'est vite mise d'accord pour critiquer la montée des politiques sécuritaires. Aujourd'hui, alors que le thème est extrêmement important, il n'y a aucune passion dans les débats. Nous sommes là comme les exclus à se demander ce que nous pouvons faire.

Je travaille avec des populations exclues, et pour elles, le devoir de survie passe avant le droit à la vie. Cela veut dire que la santé devient un luxe complètement secondaire quand les enjeux de la survie quotidienne s'imposent avant tout.

La question de la santé est donc secondarisée et segmentée dans notre société. Le social et le sanitaire ne sont pas du tout traités ensemble. Mais nous, comment pouvons-nous faire au quotidien pour répondre aux besoins des usagers de drogues dont nous nous occupons ? Ils sortent des hôpitaux avec un certain nombre de préceptes : il faut dormir, bien manger... mais personne n'est dupe. Tout le monde sait qu'ils vont retourner à la rue et qu'ils n'ont pas à manger.

Quand j'ai commencé à travailler dans le quartier, moins de 40 % des personnes à qui nous venions en aide, étaient au chômage. Aujourd'hui, 94 % des usagers, soit 3 000 personnes, sont chômeurs.

Tout se passe autour de non-dit : on ne peut pas dire et on n'a pas à qui dire. A qui faire appel pour faire valoir les droits de nos publics ? D'autant que le service de santé ne veut pas les recevoir. Un membre de l'association qui avait accompagné un usager de drogues à l'hôpital s'est vu qualifié, dans une lettre, de dealer par le personnel de l'AP-HP, sans doute simplement parce qu'il est basané.

La question de la santé ne mobilise pas l'initiative citoyenne. Pourtant les questions sont dramatiques, mais silencieuses. Nous sommes presque aussi fragilisés que ces publics pour affronter le problème.

Nous faisons un travail d'évaluation systématique et nous avons mis en évidence que le premier risque pour l'utilisateur de drogues, n'est pas le produit qu'il s'injecte mais l'exclusion sociale. Des indicateurs objectifs le démontrent. Mais à qui faire parvenir ces données ?

Hier soir, j'ai quitté la salle gonflée d'énergie, avec la conscience que l'espoir était de mon côté. Aujourd'hui, je suis dégonflée parce que je vois que la santé est secondaire.

Patrick AUGUST

Vous avez raison de poser le problème de la fragilisation des personnels et des bénévoles.

Alain LHOSTIS

Pour répondre à la première question sur le saturnisme, la Mairie de Paris a confié à un opérateur unique, une société d'économie mixte de logements sociaux, l'éradication de l'habitat insalubre.

Des moyens considérables ont été mis en œuvre et l'opérateur est aussi chargé des questions médico-sociales sous ma responsabilité.

Ensuite, nous avons pu être confrontés à des problèmes, comme dans une école du 18^{ème}. Avec Eric Ferrand, adjoint au Maire, chargé des Affaires Scolaires, nous avons pris des dispositions : nous avons fait en sorte que dans l'ensemble des écoles maternelles de Paris, où il y a du plomb, il soit mis hors d'accès des enfants, par des mesures d'isolement des peintures ou par des travaux de restructuration lourde.

Le plomb présente un risque pour les enfants, parce qu'ils grattent les murs et ingèrent les miettes de peinture. Mais s'il n'y a pas de dispersion dans l'air, il n'y a pas de risques.

Parallèlement, nous avons accru un dispositif de repérage des enfants qui présentent des symptômes du saturnisme. A partir de ce travail avec les enseignants, nous convoquons les parents pour un entretien avec le médecin et ensuite, nous leur offrons un dépistage gratuit et les faisons entrer, éventuellement, dans un système de soins gratuit.

Aujourd'hui nous essayons donc d'aboutir à la cohérence que vous évoquiez. S'il existe des faits comme ceux dont vous parliez, communiquez-les moi. Mais le laboratoire de la ville de Paris, où sont analysées les données, n'est à ma connaissance pas recouvert de plomb.

Il me faut reconnaître qu'il existe parfois une différence d'appréciation entre nous et certaines associations car nous ne voulons pas stigmatiser des populations déjà défavorisées et ne souhaitons pas faire de publicité autour de ces questions. Par exemple, dans le quartier du Buisson-Saint-Louis Sainte-Marthe, dans le 10^{ème}, nous avons décidé de faire un repérage à l'école, comme je viens de le décrire et nous avons écrit à un certain nombre de familles. Mais comme cela a été fait de manière maladroite, les parents ont eu l'impression d'être stigmatisés. Un débat a eu lieu avec la communauté scolaire qui a abouti à la conclusion de l'importance de rester discret.

Sur la question des problèmes bucco-dentaires, le dépistage dans les quartiers de l'est parisien est fait par l'Institut dentaire, qui appartient à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et est situé rue Faubourg du Temple dans le 11^{ème}. Dans ces arrondissements de l'est, les enfants dépistés se voient donner un ticket pour accéder aux soins dentaires. Le dispositif n'existe pas ailleurs. C'est une association de dentistes libéraux, l'UFSBD, qui assure le dépistage dans le reste de la capitale, mais dans ce cas, les enfants ne bénéficient pas de ce type de tickets. Nous travaillons avec la Caisse primaire pour offrir les soins dentaires à tous les jeunes enfants dépistés et souhaitons aboutir lors du premier semestre 2003.

Au sujet de l'accès à l'ensemble des aides sociales, une étude de l'inspection générale de la Ville de Paris vient d'évaluer l'efficacité des aides diverses et les pistes de réorganisation pour mieux les coordonner dans le cadre de plate-forme d'accès aux services. Vous aviez raison de dire que la multiplicité engendre la difficulté d'accès.

Catherine MILLS

Dans le domaine de la santé, je suis vivement interpellée par le tournant très grave pris, fort habilement d'ailleurs, par le ministre de la Santé Jean-François Mattéi. On se dirige vers une remise en cause complète de notre système de santé avec un éclatement des acteurs, une mise en concurrence, l'introduction de mécanismes privés... Je suis extrêmement inquiète à ce sujet. J'ai lu dans *Le Monde* du 14 septembre 2002, des interviews de grands médecins du secteur public, qui expliquaient que seul le privé peut gérer les problèmes de la santé et que les dépenses de santé sont excessives. Or, je veux rappeler qu'en termes de dépenses de santé par rapport au PIB, la France

occupe la quatrième position mondiale, mais les Etats-Unis ont la première place et pourtant leur système est en grande partie privé.

En fait, tout est fait pour faire penser que la gratuité est un facteur de gabegie et que des mécanismes de libre concurrence, notamment les assurances, doivent entrer dans notre système. A ce titre, les exemples du Royaume-Uni et des Pays-Bas sont souvent mentionnés.

Mais contrairement à ce discours, les inégalités sont telles en France que, pour la plus grande partie de la population, il n'y a pas excès des soins mais insuffisance criante. Il faut que nous nous réveillions, que nous résistions, que nous proposons dans le domaine de la santé comme dans les autres. Il faut être très vigilant, même si Mattei est discret.

De la salle

Pour les soins dentaires des adultes, il faut s'adresser à la Pitié-Salpêtrière. Ai-je bien compris ?

Alain LHOSTIS

Oui.

Evidemment, c'est un problème que d'envoyer les gens dans un lieu spécifique, mais la Ville a mis des moyens importants sur cette opération. De plus, le personnel qui y travaille est volontaire. L'accueil y est donc de grande qualité car ces chirurgiens dentistes et les chefs de service qui les encadrent sont très motivés.

Par ailleurs, en tant que président de l'AP-HP, j'ai moi-même rencontré Jean-François Mattei à plusieurs reprises. Il n'est pas si feutré que ça. Il est clairement dans une logique libérale de mise en concurrence. C'est la première chose qu'il m'ait dite. Son expression a été : le privé fait mieux que le public. Je lui ai répondu que le public fait très bien les choses quand on lui en donne les moyens.

De la salle

Cette manifestation montre que la société civile s'organise, qu'elle veut jouer son rôle de contre-pouvoir. Je ne veux donc pas uniquement débattre avec l'homme politique, mais M. Lhostis, je m'interroge sur votre projet de centre d'accueil pour les toxicomanes : j'espère que vous prévoyez d'y assurer des soins physiques, mais également de lutter contre la précarité de ces publics, notamment en leur offrant des places d'hébergement d'urgence ouvertes 24 heures sur 24. Toutes les grandes villes européennes sont dotées de centres de ce type.

Attention, car nous sommes sur un territoire miné : tout le monde se plaint logiquement des nuisances causées par les toxicomanes. Pourtant votre grande initiative sera dénuée de sens si elle n'articule pas le social et le sanitaire. Il faut une structure où les vrais exclus de la santé soient pris en compte. Le public avec lequel je travaille et avant tout précaire et ensuite usager de drogues.

De la salle

Y aura-t-il des lieux pour des individus qui n'ont absolument aucun papier ? Je travaille aussi avec des usagers de drogues, et nous sommes submergés par des sans-papiers que nous devons mettre dehors gentiment. Mais je n'ai même pas d'adresse à leur fournir. Je ne sais plus quoi faire. Je dois

mettre chaque jour dix personnes à la porte. Je n'en peux plus physiquement et nerveusement. Donnez-moi des adresses.

De la salle

On a peu parlé de ce qui pouvait être fait pour apporter des réponses sociales aux urgences sociales. Sur le terrain, les limites de ces réponses sont visibles. Par exemple le SAMU social génère lui-même de l'exclusion sociale car il est difficile à contacter. La grande question aujourd'hui est donc aussi : qu'est-ce qui peut être fait en termes d'urgence sociale ?

Patrick AUGUST

Les sans papiers dépendent de l'aide médicale allouée par l'Etat. Mais le projet de loi de finances prévoit une baisse de 30 % de cette aide, qui passeraient ainsi de 258 millions d'euros en 2002 à 180 millions en 2003.

Or les sans papiers n'ont pas le droit à la CMU, mais seulement à cette aide médicale allouée, dont les critères d'attribution viennent par ailleurs d'être rendus plus restrictifs, avec notamment la demande des 12 derniers bulletins de salaires. A la discrimination légale s'ajoute donc une discrimination de fait.

L'observatoire du Droit à la santé des étrangers qui regroupe des associations comme Act Up, Aid et Sida Info Service ou la Cimade, le Comede, le GISTI, dénonce cette tendance, mais nous avons du mal à vérifier l'information. Les cabinets ministériels refusent de répondre à nos questions.

De la salle

Je profite de la présence d'une représentante de la direction générale de la santé pour noter que l'accès à l'information et à la négociation n'est pas toujours évidente.

Notre association existe depuis 15 ans et est appréciée pour la qualité de son travail. Pourtant elle a toujours été sous subventionnée. Avec de la volonté, nous avançons quand même, mais il y a un moment où cela est devenu impossible, malgré les aides du privé.

Le Conseil d'administration a donc massivement voté pour s'adresser au ministre de la Santé. Or, sa secrétaire nous a adressé une fin de non-recevoir. A force d'obstination, nous avons finalement obtenu un rendez-vous, mais seulement au troisième échelon, avec un certain Bernard Basset. Si vous le connaissez, pourriez-vous lui parler de nous et du parcours du combattant que nous avons suivi pour le joindre ?

Catherine MILLS

Quels étaient les échelons ?

De la salle

Nous avons écrit à Jean-François Mattéi, qui nous a renvoyé sur son directeur de cabinet, puis sur Bennaïm et enfin sur Bernard Basset.

Patrick AUGUST

Je réponds à la place de Catherine Chardin, pour la décharger de cette lourde mission.

Elle a rappelé précédemment qu'en 1995, l'interaction des administrations et des associations avait été fructueuse. En 1994, à l'issue de la commission de réflexion sur l'expulsion des étrangers malades du Sida, a pu se constituer un réseau associatif qui a débouché sur les lois de 1998. Les associations jouent donc un rôle de service public. Mais se pose la question de la limite entre leur indépendance, leur capacité de réaction et la nature de leurs financements. D'autant que, comme vous le dites, ces financements ne sont pas faciles à obtenir.

Catherine CHARDIN

Je vous promets de transmettre le message à Bernard Basset. Il est important de mettre en avant ces difficultés et de parler de l'effet ping-pong.

Je voulais aussi demander à la dame qui parlait des problèmes d'accueil pour les sans-papiers : quelles sont les prestations que vous ne pouvez pas offrir ?

De la salle

Je travaille aussi pour une association du quartier. Du fait de notre budget et de nos moyens limités, nous ne pouvons pas nous permettre d'accueillir 20 ou 30 personnes supplémentaires dans notre local. C'est une difficulté humaine personnelle de demander aux gens d'aller ailleurs.

Catherine CHARDIN

Oui, mais quelle prestation n'est pas « offrable » à une personne au motif qu'elle est sans papiers ?

De la salle

Notre association a toujours fonctionné selon un seul principe : celui de non exclusion. Nous travaillons dans une logique communautaire, où tout se discute, mais le principe de non discrimination n'est pas négociable. Personne, même quelqu'un ayant fait preuve de violence physique, ne peut être exclu.

Pendant 15 ans, aucune personne n'a été exclue. Mais depuis la fermeture du centre de Sangatte, le nombre de migrants illégaux qui s'adressent à nous n'a cessé de croître. Peut-être le bouche-à-oreille a-t-il joué ? Toujours est-il que nous ne savons pas qu'en faire. D'autant que si nous en prenons 30 de plus, demain ils seront 50, 60 ou 70.

Nous interpellons tout le monde, mais on nous répond que nous avons tort de vouloir nous occuper de tous les problèmes. C'est la même chose quand nous aidons des prostituées, on nous reproche de vouloir tout faire.

Patrick AUGUST

Je comprends les difficultés de votre association et les limites de votre capacité d'absorption. Mais c'est le cas de toutes les institutions et associations françaises. Je parle en tant que membre du secrétariat de la coordination française pour le droit d'asile, qui regroupe l'ensemble des

associations qui s'occupent des demandeurs d'asile et des réfugiés. L'an dernier, nous avons proposé au gouvernement 10 propositions concrètes pour le droit d'asile en France.

Je peux vous dire que l'effet Sangatte ne concerne pas la majorité des sans papiers. Il y a eu une fabrique des sans papiers en France. Actuellement, environ 175 000 personnes sont régies par l'aide médicale d'Etat. Il ne faut donc pas non plus tomber dans le panneau de la stigmatisation de Sangatte, qui est un problème particulier.

Je comprends votre exaspération par rapport à votre philosophie, mais le problème des sans-papiers est plus prégnant que celui de Sangatte.

De la salle

Depuis que nous existons, nous avons reçu un nombre non négligeable de sans papiers et cela n'avait jamais posé de problème avant la fermeture de Sangatte. Aujourd'hui, ils arrivent en masse en tant que groupe et ça pose un problème de déséquilibre.

Patrick AUGUST

C'est simplement parce que le dispositif d'accueil des réfugiés en France n'a jamais été amélioré, ni sur le plan quantitatif, ni sur le plan qualitatif. Le système d'hébergement collectif n'était pas prôné par les associations qui préféraient l'habitat individuel. Du coup, il y a eu un défaut et un vide politique pendant plusieurs années et Sangatte en est la cristallisation.

De la salle

Je suis très heureux d'apprendre qu'une loi existe contre l'exclusion des étrangers souffrant d'une pathologie assez grave. Je me demandais si cette liste était pertinente et si elle incluait la drépanocytose, qui touche surtout les jeunes d'Afrique noire.

Catherine CHARDIN

Il n'y a pas de liste des pathologies, mais une définition de la situation. Le droit est ouvert à tous ceux dont l'état de santé ne peut être suivi médicalement dans leur pays d'origine. La drépanocytose peut tout à fait entrer dans ce cas.

Patrick AUGUST

Souvent, on pense que le droit lui-même est facteur d'intégration et donc d'amélioration de l'état de santé. En fait, en matière de santé, c'est sur le plan social que les besoins sont le plus criants. C'est le constat avec lequel nous pouvons conclure nos débats.

Merci à tous. Les organisateurs souhaitent-ils dire un mot pour finir ?

Patrick GOSSET

Plusieurs axes sont ressortis de cette soirée, dont celui du cloisonnement de la santé. Il revient aux associations de détruire ce cloisonnement, mais cela demande une énergie supplémentaire, puisqu'il faut frapper à toutes les portes.

Une question que l'on peut garder en tête pour finir : la Mairie de Paris a donné des moyens supplémentaires pour de nouvelles structures, mais que va-t-il rester pour les structures existantes ?

Il faut faire en sorte que la santé devienne vraiment un droit et qu'il soit accessible. Demain, nous parlerons d'ailleurs de droits. J'espère que vous viendrez assister à notre troisième débat.

Jeudi 12 décembre 2002

Droit à l'apprentissage de la langue pour tous

Introduction

Hédi CHENCHABI
Animateur du débat

Je vous remercie tous d'être présents ce soir malgré l'heure tardive, que vous soyez animateurs dans le cadre des cours d'alphabétisation ou que vous suiviez ces cours. Votre présence prouve l'intérêt et l'urgence de tenir un tel débat. Je voudrais tout d'abord excuser certains participants qui n'ont pu être présents ce soir : la représentante de la Ville de Paris ainsi qu'un expert de l'apprentissage de la langue, qui devait se charger d'introduire la soirée. Je vais donc m'en charger.

Les témoignages des associations d'alphabétisation et des personnes suivant les cours d'alphabétisation constitueront la partie la plus intéressante de notre débat. Trois associations du quartier auront la parole : l'ASFI, Accueil Laghouat et Accueil Goutte d'Or (AGO).

Nous finirons par l'avis de notre expert de ce soir, Patrick Kuciel, qui représente l'AEFTI. Cette association importante a lancé l'année dernière un appel national pour le droit à la langue qui a eu un écho formidable et qui pose le problème de l'alphabétisation en termes de droit et pas seulement de services aux personnes.

I. Histoire de l'apprentissage de la langue française en France

Il faut, pour aborder l'apprentissage de la langue, revenir sur l'histoire de l'immigration en France. L'apprentissage a démarré dans les années 60 avec l'arrivée des premiers migrants. Ces cours furent principalement mis en place par des associations proches de l'immigration, du mouvement catholique ou du monde syndical. Dès le départ, l'alphabétisation n'est donc pas l'affaire de l'Etat, mais de militants des quartiers et des usines. Ils prirent conscience de ce problème de communication et de la nécessité d'aider les immigrés à s'en sortir. Les fondateurs de l'alphabétisation en France sont en effet partis du constat que certains ouvriers ne pouvaient progresser dans le travail, ni communiquer dans la vie de tous les jours, pour aller à la poste, remplir un chèque ou prendre le métro. L'apprentissage du français visait ainsi à les rendre autonomes et à rendre la société qui les entourait plus accessible. Des cours existaient donc dans les années 60, avec des moyens matériels différents, mais animés par des bénévoles.

Des problèmes d'emploi ont commencé à apparaître à partir des années 70. Une loi de 1971 a ouvert le champ de la formation professionnelle, dans lequel s'inscrit l'action d'alphabétisation. L'immigration était à l'époque le fait d'hommes seuls travaillant à l'usine. La question de l'apprentissage de la langue se posait avant tout dans les usines, comme Renault ou Citroën, et l'action menée par les syndicats était très efficace. Les foyers accueillant les migrants étaient aussi des lieux d'alphabétisation. A partir de la loi de 1971, des associations constituées de formateurs

professionnels sont apparues. Les années qui ont suivi cette loi ont par exemple vu naître l'Amicale pour l'enseignement des étrangers, qui employait 3 000 formateurs salariés dans toute la France.

Un second bouleversement du champ de la formation s'est produit dans les années 80, où seuls ceux qui connaissent la langue française sont à l'abri de la crise économique et des licenciements de milliers de travailleurs migrants. La question de la formation pour les migrants devenait fondamentale et elle était la suivante : quelle alphabétisation et quel lien avec le travail ? Les manques dans le domaine de l'alphabétisation devinrent évidents, contrairement à la période de plein emploi, où les cours n'étaient pas perçus comme indispensables. Devant cette exclusion de certains travailleurs, beaucoup d'associations ont alors travaillé sur « l'alphabétisation fonctionnelle », c'est-à-dire l'alphabétisation destinée à garder ou à retrouver un emploi. Nous trouvons alors deux types d'intervenants : professionnels et bénévoles.

Dans notre quartier, les cours d'alphabétisation ont commencé à partir des années 70, d'abord pour les hommes puis pour les femmes.

II. Diversité des formations linguistiques

La question de l'alphabétisation en France ne s'est jamais posée comme un droit. Ainsi la formation professionnelle intégrait des formations dans différents domaines sauf celui de l'apprentissage linguistique, et ce jusqu'en 1998.

Aujourd'hui, on considère au contraire qu'il est possible d'apprendre la langue en ayant un statut de stagiaire. Les cours d'alphabétisation de nos quartiers s'inscrivent cependant toujours dans la tradition associative et bénévole évoquée tout à l'heure, dans le cadre de cours du soir. L'apprentissage de la langue peut alors prendre de nombreuses années, là où un apprentissage intensif ne prendrait que deux ans.

Beaucoup posent la question de l'appartenance de l'alphabétisation aux droits à la formation. L'une des difficultés rencontrées est la diversité des formations proposées et la difficulté de les adapter aux volontés du financeur public. Ceci remet en cause l'action d'alphabétisation bénévole. L'État doit tenir compte du fait qu'on ne peut apprendre la langue en 200 heures. Les normes de l'Unesco fixent d'ailleurs à 2 000 heures le minimum pour apprendre les bases d'une langue, soit 7 ou 8 ans de cours à l'AGO.

J'espère que mon intervention n'était pas trop complexe. Retenez simplement que les cours d'alphabétisation ont été mis en place par des bénévoles qui ont ressenti les nouveaux besoins des migrants et ensuite l'importance d'avoir de bons formateurs. Ceci nécessite de l'argent, car les étapes d'apprentissage sont nombreuses.

III. Les étapes d'apprentissage de la langue

Je vais rapidement vous présenter les quatre étapes d'apprentissage de la langue.

- **Les ateliers de formation de base (AFB)**
Il s'agit de 6 à 9 heures par semaine, dispensés dans la journée ou en cours du soir. Ils doivent être totalement dissociés des cours de socialisation, qui ont souvent été menés en même temps par beaucoup d'associations, et donnés par des formateurs professionnels.
- **Les stages de formation linguistique (SFL)**
La durée est variable, de 12 à 20 heures. Il est possible d'être stagiaire rémunéré.
- **Le dispositif permanent de perfectionnement (DPP)**
Il permet aux stagiaires d'approfondir l'apprentissage de la langue, avec des durées de 16 à 30 heures.
- **L'atelier permanent de formation linguistique (APFL)**
Il est ouvert aux personnes sachant lire et écrire un minimum et aboutit à la délivrance d'une attestation linguistique.

Ce déroulement est intéressant et permet de passer d'une étape à une autre, mais il faut fournir beaucoup d'efforts et trouver des portes ouvertes. Il est en outre difficile de définir les niveaux : à partir de quel moment entre-t-on dans la catégorie SFL ou DFP par exemple ? Heureusement, cette définition n'est plus du ressort des associations mais des organismes de diagnostic linguistique, qui évaluent exactement les besoins de formation de la personne.

Je passe la parole à l'ASFI, qui est une des plus anciennes associations d'alphabétisation du quartier.

Témoignages des associations d'alphabétisation

I. L'ASFI

Marie-Thérèse GOMIS, formatrice à l'ASFI

Je voudrais mentionner quelques lignes de notre association, qui a été déclarée au Journal Officiel le 12 mars 1982, alors que nous avons déjà commencé l'alphabétisation à domicile dans le quartier depuis 1981, avant les débuts de l'AEPS.

1. Présentation de l'ASFI

Sur les quatre associations que comptait le quartier, nous étions une des deux dernières. Le quartier compte actuellement trente-six associations. Nos objectifs sont toujours les mêmes. Nous étions initialement des étudiants et des ménagères qui avaient pour but l'implantation dans ce quartier, l'intégration de la femme immigrée en France et la lutte pour le respect des droits de l'enfant, comme nous l'avions déclaré au Journal Officiel.

Aujourd'hui, ces thèmes sont toujours d'actualité, comme en témoignent les échanges du débat de mardi soir sur « Les enjeux des lois Perben et Sarkozy : quelle articulation entre politique répressive et politique préventive ? ». Des ordres ont apparemment été donnés pour expulser les personnes défavorisées et les pauvres, comme si être pauvre ou être un enfant devenait un délit.

Quels droits un enfant a-t-il aujourd'hui pour s'épanouir convenablement et avoir une bonne éducation, tout comme les femmes ? Nous avons commencé l'alphabétisation pour briser l'isolement des femmes : souvent seules, elles étaient incapables de suivre le travail des enfants à l'école, de lire les prix sur le marché, de s'exprimer dans les hôpitaux – beaucoup de femmes étaient césarisées car elles ne savaient pas s'expliquer avec le médecin. Notre rôle est toujours de faire du porte-à-porte pour motiver les femmes et les pousser à franchir le pas de l'alphabétisation, qui les aidera à réussir les gestes du quotidien.

2. Le manque de moyens des travailleurs sociaux

Nous n'avons pas toujours eu les moyens de faire notre travail car les subventions et les moyens de travailler convenablement manquent, alors qu'on nous demande beaucoup. Les formateurs, éducateurs spécialisés ou adultes relais, ont en effet l'impression qu'ils doivent se substituer aux parents, qu'ils doivent se faire sociologues, être devant le juge pour défendre l'enfant, être présents dans la rue, etc. Ces éducateurs en ont assez aujourd'hui.

L'Etat aide-t-il suffisamment les travailleurs sociaux pour qu'ils fassent plus que du « colmatage » ? Ils ont besoin de moyens supplémentaires pour extirper la racine du mal, mais encore faudrait-il en avoir la volonté. Nous ne baisserons pas les bras. J'ai beaucoup de choses à dire, avec rage, mais je ne veux pas monopoliser le débat. Je laisse donc la parole à d'autres associations.

Hédi CHENCHABI

Nous sommes vraiment dans l'esprit de la semaine de résistance. Il faudrait que les interventions soient néanmoins centrées sur l'apprentissage de la langue.

II. Accueil Laghouat**Bernard TAGLANG**

Nous pouvons distinguer deux choses. Les personnes qui sont dans la salle doivent dire combien l'apprentissage de la langue est important dans leur vie mais elles doivent aussi dire que la politique du gouvernement ne nous satisfait plus car elle menace l'existence de ces cours d'alphabétisation. Le ministre de l'Intérieur ne peut financer à la fois une politique sécuritaire et nos cours du soir. Il faut réaffirmer que la politique du gouvernement concernant l'alphabétisation est mauvaise. Nous préférerions des stages de plusieurs mois.

III. L'association Accueil Goutte d'Or (AGO)**Christine LEDESERT, directrice à l'AGO**

Les cours d'alphabétisation d'Accueil Goutte d'Or ont commencé en 1979, en s'adressant aux femmes. Ceci rejoint les propos d'Hédi Chenchabi : l'alphabétisation concernait au départ plutôt les travailleurs immigrés, dans les usines. Puis vint l'immigration familiale, qui amena de nombreuses femmes d'immigrés en France. Peu d'entre elles travaillaient. Elles restaient chez elles, ce qui rendait difficile la communication et l'apprentissage de la langue.

1. Une cible privilégiée : les femmes immigrées

Ce fut une première raison pour s'adresser prioritairement aux femmes. Les femmes n'avaient pas choisi d'immigrer mais avaient juste suivi leur mari, sans vraiment savoir ce qui les attendait. De plus, partout dans le monde, femmes et hommes ont toujours un accès inégal à l'école, ce qui rendait encore plus importante l'alphabétisation des femmes. Enfin, les femmes sont le pilier de la famille et elles doivent savoir lire pour pouvoir s'occuper de leurs enfants scolarisés.

Les débuts furent longs, car les femmes mésestimaient l'importance de l'apprentissage de la langue. Aïcha ou Simone pourraient vous raconter comment elles ont dû insister pour convaincre les femmes d'apprendre. Aujourd'hui au contraire, les demandes dépassent nos capacités d'accueil.

2. Les attentes des femmes en matière d'alphabétisation

Les personnes qui veulent apprendre la langue française à l'AGO sont motivées par quatre raisons :

- être autonome pour aller voir le médecin, aller à l'hôpital, à la mairie, prendre le métro toutes seules, etc ;
- pouvoir s'occuper des enfants, comprendre ce qu'ils apprennent, vivre dans le même monde qu'eux, rencontrer les professeurs, etc ;

- chercher un travail ;
- enfin, ne plus avoir honte de ne pas connaître le français.

Elles n'ont pas pourtant à avoir honte, car toutes savent beaucoup de choses, mais dans une société qui privilégie l'écrit, elles se sentent diminuées.

L'alphabétisation concerne chez nous une centaine de femmes originaires d'Afrique du Nord et de l'Ouest. Elles n'ont pas fréquenté l'école dans leur pays et ont eu leur premier contact avec le français en immigrant.

3. Organisation des cours d'alphabétisation

Nos actions d'alphabétisation correspondent aux AFB qu'évoquait Hédi Chenchabi : trois demi-journées de trois heures par semaine, animées par des bénévoles. Les personnes qui viennent sont volontaires et doivent s'organiser pour venir et faire garder les enfants trois fois par semaine, ce qui n'est pas simple. Jusqu'à maintenant, nous avons deux stages semi-intensifs de vingt heures par semaine où les stagiaires étaient rémunérées, après quoi elles pouvaient continuer dans d'autres organismes de formation comme Médiation Conseil et l'IRTS. Elles pouvaient ensuite se débrouiller et avoir un emploi, comme pourra en témoigner Ouerda. Voilà le parcours qui était proposé sur la Goutte d'Or.

4. Le FASILD

Le FASILD a mis en place un autre parcours, que décrivait Hédi Chenchabi, avec les AFB, les SFL, les DPP et les APFL, qui est très intéressant mais ne concorde pas avec le nôtre. Nous avons ainsi dû supprimer un stage l'année dernière, ce qui représente 15 places en moins, soit 600 heures dans l'année. Le FASILD fonctionne actuellement sur l'année civile – il y est obligé pour répondre à la législation sur les marchés publics – alors que les stagiaires femmes préfèrent fonctionner selon l'année scolaire. Cela pose des problèmes de délai : un de nos stages se termine le 20 décembre et nous ne savons toujours pas que faire au 1^{er} janvier. Nous ne pouvons pas répondre et encore moins avoir un financement. Au 1^{er} janvier, 15 places de stage vont donc disparaître et une formatrice va être licenciée. Ceci est un immense gâchis, car l'alphabétisation vise à comprendre la société française et à y avoir une place. Or elle est remise en cause en ce moment.

Nous entendons parler en ce moment d'un contrat d'intégration et nous ne savons pas exactement en quoi il consiste. Il s'adresserait apparemment aux étrangers afin qu'ils acquièrent une formation linguistique. Malheureusement, les sans papiers seraient exclus de ce contrat, de même que les immigrants arrivés depuis plus de deux ans sur le sol français. Ainsi, un immigré arrivé en France depuis cinq ans et qui a mis du temps à prendre la décision d'apprendre le français ne pourra accéder à des cours au sein de ce contrat d'intégration. De plus, les formations seront de 200 à 600 heures en tout, ce qui est largement insuffisant.

Enfin, les moyens mis en place par le FASILD comprennent les pôles de diagnostic et d'orientation : la zone Nord de Paris dépend de l'ASSOFAC, qui n'a pas les moyens de mener une action efficace, d'évaluer les besoins des stagiaires, d'accueillir les personnes désireuses d'apprendre pour les réorienter vers les associations d'alphabétisation.

Ceci nous inquiète car l'enjeu est important : il en va de l'épanouissement personnel de chacun, de la possibilité de comprendre ses enfants, mais aussi de devenir des citoyens actifs. Nous voulons

que nos stagiaires puissent à leur tour être des militantes et puissent agir autour d'elles, pour que la société aille mieux. Il faut donner à chacun les moyens de s'exprimer, pour son épanouissement personnel, mais aussi pour que la société française ne soit pas privée de la richesse de ces personnes, qui ont une culture différente de la nôtre.

Pour conclure, je reprendrai les mots de Marie-Thérèse Gomis : la situation est difficile mais la lutte continue.

Hédi CHENCHABI

Vous avez entendu l'appel des associations : il est clair que l'avenir d'une alphabétisation de qualité dépend de vous. Vous êtes concernés tout autant que les associations.

Pour vous montrer que l'alphabétisation peut apporter individuellement aux gens, nous vous proposons 3 témoignages de personnes passées par l'alphabétisation. D'autres témoignages pourront venir de la salle quand je vous donnerai la parole. Commençons par Ouerda Fekraoui.

Témoignages de personnes ayant suivi des cours d'alphabétisation

Ouerda FEKRAOUI

J'ai commencé à suivre des cours d'alphabétisation en 1986. Au début, j'avais peur mais je croyais être seule dans cette situation. Toutefois, j'ai osé, avec d'autres femmes, commencer cette alphabétisation qui m'a beaucoup apporté. A présent, je prends le métro et vais chez le médecin toute seule et je travaille. Ceci m'a apporté beaucoup, à moi et à mon fils.

Hédi CHENCHABI

Le deuxième témoin est Sadio Sissoko.

Sadio SISSOKO

Je suis arrivée en France en 1983 en ne parlant aucun mot de français mais je ne voulais pas vivre dans un pays sans en parler la langue. Mon objectif était simplement de parler et d'être autonome, surtout pour accompagner mes enfants à l'école ou accomplir des démarches administratives, ce qui m'obligeait à chaque fois à mobiliser un oncle prêt à m'aider. J'ai donc commencé à aller deux heures par jour à l'Accueil Goutte d'Or, anciennement Secours Catholique. Voir tous ces bénévoles se mobiliser pour nous apprendre le français m'a incitée à persévérer. Je suis restée trois ans avec l'AGO. J'ai arrêté les cours à la naissance de mes enfants, et recommencé ensuite, car j'avais l'intention de trouver du travail et de retourner dans mon pays un jour.

J'ai donc commencé des stages rémunérés qui m'ont permis de faire garder mes enfants pendant les cours du soir. J'ai réussi à trouver un emploi de femme de ménage, puis d'éducatrice dans une entreprise, et je suis actuellement agent d'accueil à la Ville de Paris. Je suis ici ce soir pour vous encourager à suivre mon exemple : quand on veut, on peut réussir. Je vous encourage à poursuivre l'alphabétisation : s'il faut descendre dans la rue pour demander des moyens, je serai la première !

Hédi CHENCHABI

Je retiens quelques mots forts de ces témoignages : si on veut, on peut. L'apprentissage d'une langue est une bataille, menée aux côtés des autres, mais aussi après des efforts individuels longs et nombreux.

Marie-Thérèse GOMIS

Je ne voudrais pas contredire vos propos, mais même quand les femmes veulent, elles ne peuvent pas toujours, car il faut encore convaincre les maris. Ils sont suspicieux et viennent épier les cours d'alphabétisation afin de voir quelles idées leurs femmes apprennent et qui elles fréquentent. C'était l'état d'esprit de l'époque : les femmes étaient obligées de se disputer avec leur mari ou

d'aller en cachette aux cours d'alphabétisation. L'évolution a été longue et aujourd'hui hommes et femmes viennent partager le même désir de s'en sortir.

Témoignages de la salle

Hédi CHENCHABI

Les membres de l'assistance qui le désirent peuvent intervenir.

De la salle

Je m'appelle Aïcha et je travaille à l'AGO. J'insiste sur les difficultés que les femmes rencontrent pour se rendre aux cours d'alphabétisation : elles doivent prendre du temps et n'ont pas toujours l'esprit suffisamment libre pour apprendre. Je les admire beaucoup car elles ont du mal à trouver du temps : dans la culture maghrébine, il est difficile pour une femme d'exister en tant qu'individu, de prendre un moment pour elle-même, de n'être pas seulement une fille, une épouse ou une mère. Heureusement les choses changent et nous n'acceptons plus certaines situations à présent.

De la salle, Naïma CHAKIR

Je m'appelle Naïma Chakir, formatrice à l'AGO. Je voudrais insister sur le temps nécessaire pour apprendre une langue. Deux cents heures de cours d'alphabétisation ne suffisent pas à une personne qui n'a jamais été scolarisée pour maîtriser une langue. Le FASILD devrait arriver à comprendre qu'il est important de prendre du temps pour pouvoir progresser.

De la salle

Je m'appelle Mimoud et je viens de Barbès. Je pense que si l'Etat ne consent pas à donner les moyens nécessaires à l'apprentissage de la langue, il divise de fait les citoyens en deux catégories : les analphabètes d'un côté et les instruits de l'autre.

De la salle

Je salue tous les gens présents et les associations, en particulier l'Accueil Laghouat. Je suis très content d'être ici ce soir. Je suis Mauritanien. Je n'ai pas fréquenté l'école dans mon pays et suis arrivé en France il y a trois ans. Ces associations m'ont aidé à m'exprimer comme je le fais ce soir. Parler une langue est un grand bonheur, en plus d'être très utile. Le gouvernement doit nous aider car nous sommes pauvres et nous ne pourrions réussir si nous ne savons pas parler.

De la salle

Je m'appelle Djelika. Je suis adulte-relais à l'ASFI. L'apprentissage de la langue est un préalable à l'intégration et il permet de plus de pouvoir aider leurs enfants dans leurs travaux scolaires. Lutter

contre la délinquance et l'échec scolaire passera par la consolidation de la famille. C'est une nécessité et le gouvernement doit y penser.

Stéphanie DAKITE

Je m'appelle Stéphanie Diakité. Je suis animatrice à URACA. Le contrat d'intégration dont Christine vient de parler m'inquiète beaucoup. Ce projet de loi est-il déjà voté ?

Dans mon groupe, à URACA, beaucoup de femmes sont arrivées il y a dix ans et ne savent toujours pas lire ni écrire. Nous ne donnons pas de cours d'alphabétisation, mais nous avons mis en place une structure appelée « Initiation au français » qui motive et encourage ces femmes afin qu'elles aillent vers des associations d'alphabétisation. Elles n'avaient pas eu auparavant le courage de faire cette démarche-là. Or le contrat d'intégration aurait exclu ces femmes de l'apprentissage de la langue.

De la salle

Je voudrais poser la question suivante : quelle intégration pour quels publics ? Si la France accueille seulement des primo-arrivants déjà scolarisés et même diplômés, qui peuvent communiquer au bout de 200 heures de cours, nous allons marginaliser une population moins éduquée. Ceci favorisera l'extrême droite qui pourra stigmatiser cette population, où l'on retrouvera plus de délinquants.

Une bénévole à l'AGO

Je m'appelle Florence et suis bénévole à l'AGO. D'après ce que j'ai entendu, vous comptez beaucoup sur les propositions du gouvernement. Or je crois que ce ne sont pas les gouvernements qui proposent mais au contraire nous qui devons exiger. Le gouvernement a besoin d'accueillir des populations désireuses de gagner de l'argent en France : des ingénieurs, des médecins, des infirmiers, etc. Ce sont ces gens-là qui n'ont besoin que de 200 heures pour apprendre la langue. Mais pour les autres catégories de populations immigrées, nous ne sommes pas capables de remplir ce défi. En cela, ce contrat est insultant, car il nous fait passer pour des incompetents dans la formation.

Il faut toujours exiger du gouvernement, quel qu'il soit, qu'il change ses positions : il peut donner des contrats s'il le veut, mais ces ingénieurs immigrants dont nous avons besoin vont manquer à leur pays d'origine, alors qu'ils auront été formés par leur Etat d'origine et sur ses deniers. Au lieu d'aider ces pays à avoir des structures permettant aux ingénieurs d'exercer leur métier, la France les fait venir en leur proposant des contrats d'intégration. Nous escroquons les pays d'accueil sur tous les plans. Nous ne pouvons pas accepter cette situation. Il faut se rassembler pour se battre sur ce terrain-là.

Madame SONKO

Je m'appelle Madame Sonko. Je ne parle pas bien français mais je vais néanmoins essayer. Je suis les cours d'alphabétisation depuis 1984 dans le XVIII^{ème} arrondissement. Aujourd'hui, cela m'apporte beaucoup et je travaille actuellement comme aide aux personnes âgées. C'est pourquoi

je souhaite que ces cours de quartier soient dispensés encore longtemps et qu'ils fournissent encore davantage de services à l'avenir.

De la salle

Bonsoir, je m'appelle Mina. Je suis Marocaine. J'ai suivi le stage de l'année 2000. Je ne savais ni lire ni écrire et ce stage m'a beaucoup apporté. J'ai trouvé du travail et je souhaite que ce stage perdure, car il apporte beaucoup à toutes les femmes maghrébines.

Hédi CHENCHABI

Dans la salle se trouve un certain nombre de formateurs bénévoles : j'aimerais qu'ils s'expriment. Dans les exposés précédents revenait en effet la volonté forte des associations de qualifier le travail des bénévoles. Quel statut pour le bénévole ?

De la salle

Je ne sais pas bien parler français. J'ai en ce moment de gros problèmes : un différend m'oppose à mon propriétaire. J'ai un dossier chez une avocate depuis 1997. Lors d'un rendez-vous, celle-ci m'a fait signer contre mon gré un papier que je n'étais pas en mesure de comprendre. Elle va en fait prendre 25 % de plus sur mes loyers ; elle a profité de ma méconnaissance de la langue française.

Silué BOUGOURI

Je m'appelle Madame Silué Bougouri. En arrivant en France, je pouvais à peu près parler le français mais ne savais ni lire ni écrire. Or je pense qu'il est très important de savoir lire et écrire. J'étais femme de ménage et le patron avait l'intention de diminuer mes heures : il m'a fait signer un contrat sans que je puisse le lire et ceci m'a causé beaucoup de problèmes. Pour faire les démarches à la mairie, lire est aussi très important. A l'extérieur de chez soi, nous craignons sans cesse d'avoir un papier à remplir. Ne pas savoir lire ni écrire est comme un handicap. Cela est blessant. J'ai donc commencé l'année dernière à suivre les cours d'alphabétisation. Mon rêve, c'est de prendre un livre et de lire dans le métro comme n'importe qui.

Djamel LEGRABA

Bonsoir. Je suis Djamel Legraba, directeur de l'association La Goutte d'Ordinateur. Nous travaillons en collaboration avec d'autres associations. Je suis ainsi très content que la première association à inaugurer notre espace informatique soit une association d'alphabétisation. Notre espace met à disposition des ordinateurs. Il permet d'apprendre à naviguer sur Internet et de connaître cet outil, comme les enfants. Nous avons d'ailleurs prévu de faire passer un certificat de navigation Internet, qui sera délivré par le Ministère du Travail. Ce sera pour beaucoup un premier diplôme, qui récompensera de gros efforts d'initiation. Nous risquons cependant de ne pas pouvoir continuer nos activités, par manque de moyens. C'est pourquoi nous joignons nos efforts aux vôtres pour continuer nos projets, pour que cet espace soit un lieu d'apprentissage complémentaire aux associations d'alphabétisation.

Hédi CHENCHABI

Je vous remercie pour cette intervention.

De la salle

Bonsoir, je m'appelle Viviane et je suis Togolaise. Je suis allée à l'école il y a 28 ans et je suis en France depuis 3 ans. J'ai du mal à parler français avec mes enfants mais pourtant je m'y oblige car je vis en France. Je veux apprendre le français pour ne pas rester seule et pour pouvoir parler avec mes enfants. Je parle encore souvent la langue du Togo, à la maison. Mais un jour, j'ai accompagné mes enfants au jardin public, et j'ai parlé cette langue. Ils m'en ont voulu et en avaient honte. J'en étais choquée. Il arrive que mes enfants ne me comprennent plus car je ne sais pas comment m'exprimer. Pourtant j'ai la volonté de parler français car je vis en France.

Hédi CHENCHABI

Je peux encore prendre deux courtes interventions.

De la salle

Bonjour. Je suis Sénégalais. Je suis arrivé en France en 1999 et n'ai jamais fréquenté l'école au Sénégal. Je ne sais ni lire ni écrire, mais maintenant je connais mes droits. Aidez-nous à continuer les cours.

Hédi CHENCHABI

J'aimerais entendre des formateurs et des bénévoles au sujet de la qualification des bénévoles et de la maîtrise des référentiels linguistiques. On ne peut plus faire de l'alphabétisation comme il y a 20 ans !

Bernard TAGLANG

Que sont les référentiels linguistiques ?

Hédi CHENCHABI

Les référentiels linguistiques permettent à des associations d'alphabétisation d'être évaluées, car celles-ci sont très diverses, allant jusqu'à du bricolage pédagogique parfois. L'Etat a permis que des pédagogues nous donnent des indications précises sur les progressions des élèves. Elles permettent de répondre aux questions : que peut-on et que doit-on faire à chaque niveau d'apprentissage ?

Je me souviens d'une association pionnière dans l'alphabétisation – Accueil et Promotion – qui a inventé de nombreux outils d'évaluation mais elle n'existe plus et les outils ont disparu avec elle. Nous sommes face à un double problème de qualification et de statut des bénévoles.

De la salle

Bonsoir, je suis Haïtien. Je ne parle pas bien français. Je suis content d'être ici, et c'est grâce à Madame Anne-Marie Toussaint, Monsieur Bernard et Monsieur Laurent. Je vous remercie d'avoir organisé ces cours qui m'ont beaucoup aidé.

De la salle

Je voudrais revenir sur les référentiels du FAS. Il est vrai que ce sont des outils intéressants qui servent de fils conducteurs pour la préparation des cours. Mais il faut prendre du temps pour former des bénévoles, car les documents utilisés pour les formations sont nombreux et volumineux. Nous avons beaucoup travaillé avec le CLAP, mais il ferme ses portes dans quelques jours. Le problème de la formation s'exprime aussi dans la charge de travail que l'on demande- y compris moi - aux bénévoles. J'en suis presque gênée parfois. J'aimerais qu'une formatrice bénévole s'exprime.

De la salle

Je suis Janine, formatrice à l'AGO depuis 5 ans. J'ai entendu tout à l'heure beaucoup de remerciements adressés aux « bénévoles qui viennent nous donner de leur temps ». Mais vous, les apprenants, leur apportez beaucoup aussi. Si nous sommes bénévoles, c'est parce que nous trouvons notre compte dans cet échange. Vous avez une nature et des sentiments que nous avons un peu oubliés en Occident. Sur la formation, je pense que nous en avons besoin, mais quand aurait-elle lieu ? Nous voulons faire le maximum et sommes à l'écoute de vos propositions.

Bernard TAGLANG

Les bénévoles sont souvent des gens héroïques mais le problème n'est pas là : est-ce que l'hôpital ou l'école fonctionnent avec des bénévoles ? Est-ce que vos députés sont bénévoles ? Pourquoi le serions-nous dans les associations d'alphabétisation ? Nous pourrions imaginer des solutions où les volontaires seraient formés puis rémunérés, au même titre que des professeurs ou des infirmiers. Je ne veux pas déprécier les bénévoles, mais il faut réclamer la suppression du bénévolat. J'y suis fondamentalement opposé car ce n'est pas une solution d'avenir. Nous avons des gens qualifiés, il faut que leur travail soit rémunéré, de même que les stagiaires en cours d'alphabétisation.

Hédi CHENCHABI

Voilà une bonne transition pour Patrick Kuciel, qui vient de l'AEFTI, une structure nationale qui a lancé un appel national pour le droit à la langue.

Présentation de l'AEFTI

Patrick KUCIEL

Intervenant-formation, AEFTI

Au cours de ces dernières années, je suis intervenu dans le cadre de dispositifs d'évaluation, d'orientation et d'accompagnement social et professionnel des personnes relevant de parcours linguistiques.

Dans un premier temps à l'ASSOFAC de Paris où ma mission a été d'effectuer des bilans de compétences linguistiques et d'orientation professionnelle au « Pôle 75 » rebaptisé pôle diagnostic nord et dans un deuxième temps, d'effectuer des entretiens de repérage de compétences linguistiques et d'orientation professionnelle à l'OMI dans le cadre des plates-formes primo-arrivants en partenariat avec les structures d'accompagnement social, le SSAE et l'ASSFAM.

A l'AEFTI de Paris, je suis intervenu en appui de la formation linguistique et technique en apportant un soutien, une écoute pour répondre aux demandes des stagiaires et les orienter vers les structures spécialisées en fonction de leurs besoins. Au cours de ces pratiques d'accompagnement, j'ai repéré et classé les demandes des personnes en fonction de 8 pôles d'intervention qui sont liés à des problématiques d'insertion sociale et professionnelle ; les pôles : logement, santé, travail, formation, chômage, financier, administratif, travail.

Cependant, bon nombre de demandes exprimées par les stagiaires ne permettent pas d'avoir de réponses dans le moyen terme et nécessitent pour être résolues dans la durée que les publics accueillis maîtrisent les compétences de base de la langue française - savoir parler, lire et écrire - pour avoir accès à leurs droits de citoyens, notamment pour remplir des formalités administratives, dossiers sociaux, passer un entretien, lire des offres d'emplois, faire reconnaître et valoir leurs droits.

Force est de constater que les publics rencontrés gravitent depuis plusieurs années dans la sphère de la précarité en côtoyant CDD, emplois aidés, formations et dispositifs d'accompagnement social et professionnel.

C'est pourquoi je crois que l'apprentissage de la langue devrait être inscrit comme un droit au même titre que le droit du travail. La précarité et l'illettrisme vont souvent de pair et il faut refuser autant l'un que l'autre. De plus en plus, l'état se désengage et laisse place à des structures proposant des prestations d'accompagnement individuel. L'organisme de formation est envisagé à présent comme garant d'une double fonction : formation et fournisseur de prestations d'accompagnement social et professionnel. Paradoxalement, les associations, qui fonctionnent au niveau des quartiers, localement, construisent avec les bénévoles et les salariés des projets autour du lien social dans un climat de confiance et de sécurité, ont de moins en moins les moyens pour fonctionner. N'y a-t-il pas volonté de nier le collectif ? Peut-on accepter qu'une partie de la population vive en dessous du seuil de pauvreté, exclue du partage de la langue, du travail et de la formation. Le premier devoir pour une société n'est-il pas d'intégrer ces différences ? Aujourd'hui plus que jamais nous luttons contre toutes les formes de discrimination sociale et professionnelle et considérons que le travail et la formation sont les sources et l'expression de la personne qui construit le monde.

Débat

Marie-Thérèse GOMIS

Je voudrais revenir sur la suppression du bénévolat proposée par Bernard. Il est vrai que nous avons besoin de spécialistes mais nous n'avons pas besoin d'avoir des diplômes pour autant. Les bénévoles sont irremplaçables car ils apportent beaucoup. Leur activité est gratifiante pour eux et pour la personne qui reçoit. Ils ne sont pas toujours constants mais ils donnent de leur temps. Je comprends toutefois pourquoi Bernard a proposé cela. Je le connais depuis longtemps : nous militons ensemble depuis des années dans le quartier Haute pierre à Strasbourg où vivaient des familles très défavorisées, logées dans des baraques bâties après-guerre. Leurs conditions de vie étaient similaires à celles des Roms que nous connaissons aujourd'hui. Nous nous sommes ensuite retrouvés à Accueil et Promotion. Il milite depuis si longtemps que je peux comprendre qu'il en ait assez du bénévolat. Mais nous n'aurions pu accomplir notre mission sans bénévolat dans ce quartier. Je remercie donc beaucoup tous ces bénévoles.

Je voudrais aussi réparer un oubli. Je m'étais juré de remercier cette personne à chacune des réunions que je ferais. Je voudrais lui rendre hommage, car elle a eu une action exemplaire et dynamisante dans le quartier. Il s'agit de Simone. Je la connais depuis 1977. Elle a beaucoup travaillé avec le Secours Catholique, avec des femmes prostituées, droguées, des S.D.F. dormant dans la rue ou dans les églises. Je travaillais alors dans la prévention, à Pigalle, à la Goutte d'Or, à Barbès, etc. Simone nous amenait, avec Micheline qui n'est pas là ce soir, des personnes totalement désœuvrées. Si vous croisez Simone dans le quartier, saluez-la car l'éducation commence par la politesse et parce que cette personne a rendu service à des milliers de gens. Nous nous sommes confrontés ensemble à la police, mais nous n'avons pas baissé les bras. C'est un bel exemple de lutte commune.

Je voudrais rendre hommage à une autre personne. Une femme a dit tout à l'heure, dans la salle, qu'il lui semblait dire des bêtises à son enfant quand elle parlait en français. Il m'arrive, en dehors de mon travail, d'aider des jeunes en difficulté, comme je le faisais avec Accueil et Promotion à l'époque. Nous sommes actuellement au 7 rue de Panama. J'ai vu un jour un enfant dire qu'il avait honte de ses parents. Cette réflexion est abominable. Je lui ai demandé de ne plus jamais redire cela. L'enfant qui reçoit l'éducation des écoles françaises se trouve en décalage avec la culture de sa famille, où les femmes ne parlent pas français et portent des tenues traditionnelles. Nous devons intervenir, dans le groupe de paroles des femmes, pour restaurer le lien familial entre l'enfant et la famille. Si les enfants sont complexés, ils vont avoir des difficultés et d'autres personnes peu recommandables vont se charger de leur éducation. Il faut s'en occuper avant qu'il ne soit trop tard, avant que l'enfant ne lève la main sur ses parents ou les dénonce. Quand les parents auront perdu toute prise sur les enfants, ils deviendront encore plus perdus que les enfants eux-mêmes.

Hédi CHENCHABI

Merci pour le lien que vous créez entre parents et enfants. Il nous reste très peu de temps, donc je vais laisser une ou deux minutes à chacun de nos intervenants pour qu'il ou elle conclue.

Sadio SISSOKO

Je voudrais revenir sur le manque de confiance des hommes, évoquée précédemment par Marie-Thérèse. Je veux dire à tous ces hommes qu'ils peuvent constituer des médiateurs dans leurs

quartiers et leurs familles et que l'éducation des enfants commence dès la maison, grâce aux deux parents. Une femme qui se déplace pour aller suivre des cours du soir, en plus de son travail et de ses tâches ménagères, fait cela pour ses enfants et non pas seulement pour son propre plaisir. J'ai travaillé pendant cinq ans dans le quartier avec le groupe socioculturel. Je suis également déléguée des parents dans l'école de mes enfants. Certaines situations difficiles pourraient être évitées si les parents savaient lire et écrire, car ils consulteraient le carnet de correspondance de leurs enfants et seraient au courant des problèmes de ceux-ci.

Ouerda FEKRAOUI

Il est très important, pour les enfants, que les parents sachent lire. Mon enfant manquait l'école. L'établissement m'a alors adressé deux courriers, avant de me téléphoner et de me convoquer. Pourtant mon fils m'obéit et je ne peux croire qu'il me mente. Maintenant je l'accompagne à l'école. Certains ne le font pas mais il est très important de les conduire jusqu'à l'école et de ne pas les laisser dans la rue. Il faut également vérifier les cahiers de correspondance. Nous voulons tous rester en France, dans des situations dignes et régulières.

De la salle

Je regrette l'absence des représentants de la Mairie, de la Préfecture et des journalistes. Nous sommes tous convaincus de l'utilité de l'apprentissage du français. Nos interlocuteurs sont absents, donc il faut continuer la lutte à notre niveau. Je suis d'accord avec la militante de l'AGO entendue précédemment, pour qui nous devons arracher des mesures au gouvernement et imposer notre idéal.

Patrick

Je voudrais poser deux questions : qu'ont fait les associations auprès des pouvoirs publics et des institutions pour faire valoir ce droit à l'apprentissage ? Concernant le statut du bénévole, la rémunération des formateurs volontaires ne dénaturerait-elle pas l'acte du don ? Celui qui donne du temps le fait avec plus de force quand l'acte est gratuit et comporte une notion de don.

Hédi CHENCHABI

L'appel national pour un droit à l'apprentissage de la langue a été signé par des centaines d'associations. Il faut rappeler que ce débat vient de nos voisins européens, en particulier nordiques, où ce droit existe. La formation professionnelle intègre en France, depuis quelques années, comme je l'ai mentionné tout à l'heure, un droit à l'apprentissage de la langue. Ceci permet aux migrants de suivre des cours d'alphabétisation et d'être rémunérés. Ce progrès notable date de ces dernières années et a pu être réalisé grâce aux financements européens.

Beaucoup d'actions de quartier ont été très critiquées car le financeur public mesure l'efficacité de la dépense publique : par exemple, s'il s'avère qu'une femme reste dans un cours d'alphabétisation pendant 10 ans sans sortir de son quartier, sans progresser vers l'emploi ou vers la qualification, l'administration peut légitimement se poser des questions. Il faut aider ces personnes et intégrer cet apprentissage dans un parcours qui leur permette d'accéder à un emploi. Autrement, ces cours d'alphabétisation sont inutiles pour la société et ruineux pour le financeur public.

La revendication montante du FASILD est que l'alphabétisation soit prise en charge par tous, et pas seulement par eux. Ceci rejoint tout à fait les demandes de l'appel pour le droit à la langue pour tous, qui demande à inscrire l'alphabétisation dans le droit commun. Nous sommes en train de perdre la capacité d'innovation et d'expérimentation qui caractérise les associations. L'AGO et Accueil Laghouat ont répondu à un appel d'offres pour des marchés publics, dans un cadre concurrentiel donc. Ceci signifie que la plus-value sociale des associations en terme d'accompagnement social n'est pas reconnue. Ceci signifie aussi que des efforts sont à faire pour que nous répondions mieux aux attentes des commanditaires.

En tant qu'associations, nous devons faire remonter la richesse des propos entendus ce soir. En effet, les apprenants ont réalisé des progrès grâce à ces cours d'alphabétisation mais ils n'arrivent pas à exprimer collectivement les remerciements qu'ils nous ont adressés ce soir. Nous devons montrer pourquoi notre projet associatif répond mieux que les autres à la question linguistique au niveau de la société, car la logique concurrentielle peut perturber toute notre action. Nos associations de quartier doivent tenir compte de nos points forts, mais ne doivent pas se leurrer : nous n'infléchissons pas les politiques publiques. Nous mettrons par contre en avant la qualité de notre action. Nous pouvons répondre à des appels d'offres, mais en défendant alors un projet associatif, qui rentre dans les grilles du marché. Ces règles sont dures, car si nous mobilisons uniquement des bénévoles au lieu de formateurs spécialisés, nous serons disqualifiés.

Conclusion

Christine LEDESERT

Il est difficile d'insister sur un point particulier pour conclure une soirée où tant a été dit. Je retiendrai trois points :

- Hédi a raison. On nous fait entrer dans une logique de marché. Nous y sommes contraints pour avoir les moyens de proposer une formation linguistique, mais les associations ne doivent pas pour autant y perdre leur esprit militant. C'est une dimension essentielle de nos associations ; nous ne sommes pas seulement des prestataires de formation, mais voulons aussi donner aux citoyens les moyens d'agir sur leur environnement.
- De plus, l'alphabétisation prépare l'avenir. Beaucoup d'interventions ont porté sur les enfants et les relations familiales. Le fossé entre parents et enfants, s'il est inévitable, peut être comblé si les adultes acquièrent les mêmes outils de communication que les jeunes générations.
- Enfin, une des premières interventions rappelait que l'Etat préparait une société divisée en deux entre ceux qui savent et ceux qui ne savent pas. Nous ne pouvons pas accepter cela, d'autant que ceux qui sont prétendument ignorants savent au contraire beaucoup. Ils l'ont prouvé ce soir.

Sadio SISSOKO

Concernant le statut du bénévolat, je voudrais remercier les trois bénévoles qui ont commencé à m'apprendre le français : Jacqueline, Bertille et Janine. Je ne les ai pas oubliées, même si elles ne travaillent plus à l'AGO. Elles se déplaçaient tous les jours sans avoir d'intérêt financier à le faire. Tout ce qu'elles donnaient était désintéressé et venait du cœur. Ma façon de les payer, puisqu'elles ne recevaient rien pour le temps qu'elles passaient avec moi, c'est de réussir. Le bénévolat est irremplaçable.

Bernard TAGLANG

La diapositive projetée a été prise en 1981, lors d'une manifestation où nous revendiquions que l'alphabétisation devienne un droit. Déjà, à l'époque, le gouvernement ne nous donnait pas assez de moyens.

Les témoignages que nous avons entendus ce soir abordent la question de la société que nous voulons construire ensemble. L'égalité dans la société n'est pas possible sans égal accès au droit à la langue. Il faut le crier. La fraternité n'a pas attendu la République. Pour la liberté aussi, l'égal accès à la langue et à la culture est une condition essentielle. Nous devons nous mobiliser, pour affirmer que nous sommes prêts à apprendre à condition d'en avoir les moyens. Or le gouvernement veut nous les supprimer. C'est pourquoi nous devons crier très fort dans les semaines qui viennent.

Marie-Thérèse GOMIS

Nous pourrions ajouter que l'alphabétisation, c'est l'expression plutôt que l'exclusion. Nous n'acceptons pas l'exclusion et la domination de certaines catégories de personnes.

Bernard TAGLANG

Vous trouverez à la sortie une brochure très bien faite qui récapitule les arguments pour un droit à l'apprentissage de la langue française. Faites-la connaître autour de vous. N'hésitez pas. Vous trouverez à l'intérieur une pétition pour le droit à la langue.

Hédi CHENCHABI

Des besoins émergent, après les interventions des trois associations qui interviennent sur l'alphabétisation dans notre quartier : la formation des bénévoles peut être l'occasion de mutualiser votre travail. Vous pouvez aussi vous faire le porte-parole du public qui était présent ce soir. Nous devons garder à l'esprit les liens qui existent entre alphabétisation et famille, alphabétisation et école, alphabétisation et culture, qui ont été réaffirmés dans les témoignages des apprenants. Notre action n'est pas coupée des autres dimensions de la vie en société, car l'alphabétisation est la première étape pour s'ouvrir à la société et à la culture.

Un débat important a lieu demain sur la place et le rôle des associations. Nous vous y attendons nombreux, car ce sera l'occasion d'exprimer très fortement la situation précaire dans laquelle se trouvent certaines associations, qu'elles interviennent dans l'alphabétisation, la prévention, la toxicomanie, l'école, etc. Il est important que vous veniez car les associations pourront entendre des habitants du quartier des paroles réconfortantes et la réaffirmation de leur place. Vous pourrez aussi nous donner des conseils pour améliorer nos interventions, ou avoir des informations pour savoir comment prendre toute votre place dans nos projets. Ce fut aussi la force du débat de ce soir : les témoignages d'apprenants étaient aussi nombreux que ceux des spécialistes.

Bernard TAGLANG

Je vous signale aussi que nous avons lundi un rendez-vous avec un représentant du Premier ministre. A cette occasion, nous lui apporterons une pétition pour lui exprimer notre mécontentement.

Hédi CHENCHABI

Vous êtes tous invités. Le rendez-vous est fixé samedi à 15 heures, Square Léon. Je vous remercie.

Post-scriptum d'Accueil Goutte d'Or

Depuis la date où a eu lieu le débat, le F.A.S.I.L.D. nous a informés sur sa campagne 2003 en matière de Formation Linguistique.

La mise en place du Contrat d'intégration va avoir des répercussions sur les orientations du F.A.S.I.L.D. et cela l'oblige à revoir ses modalités de financement pour 2003. Pour éviter d'accumuler trop de retard, le F.A.S.I.L.D. a choisi de revenir exceptionnellement à un système de subventions classique pour 2003 et de ne pas lancer des appels à projets régis par le Code des marchés publics.

Un dossier de subvention a donc été adressé aux organismes qui doivent les rendre pour le 27 janvier. La réponse du F.A.S.I.L.D. devrait intervenir en avril. Elle aurait un effet rétroactif sur les actions commencées en début d'année.

L'accueil Goutte d'Or a envoyé un dossier pour un stage. Nous attendons la réponse. Si elle est positive, cela permettra de conserver en 2003, 15 places de stage.

Vendredi 13 décembre 2002

Place et rôle des associations

Participent au débat :

- *Jean AFCHAIN, chercheur, chargé de cours à l'université Paris XIII ;*
- *Alain FERRAROTTI, Directeur de cabinet de Martine DURLACH, adjointe au Maire de Paris chargée de la Politique de la Ville ;*
- *Gisèle STIEVENARD, adjointe au Maire de Paris chargée de la Solidarité et des Affaires sociales.*

Le débat est animé par Bernard MASSERA, Président de l'association Salle Saint-Bruno.

Introduction

Bernard MASSERA
Président de l'association Salle Saint-Bruno

Il existe en France 880 000 associations qui regroupent onze millions de bénévoles, soit l'équivalent d'un million d'emplois à temps plein. Les pouvoirs publics s'intéressent au « phénomène » ; des assises de la vie associative ont notamment été organisées l'an dernier, à l'occasion du centenaire de la loi de 1901. Les associations sont également régulièrement évoquées par la presse ; *Le Monde* a ainsi publié cette semaine un dossier sur la vie associative.

Les pouvoirs publics contribuent au financement du monde associatif par le biais, entre autres, des emplois aidés (emplois-jeunes...). Les associations sont donc dépendantes de ce soutien financier ; elles semblent cependant disposer d'une autonomie d'action et d'expression.

Les associations sont-elles des « faux nez » des pouvoirs publics, des entreprises ou des lieux de sociabilité et d'expression ? Nombre d'approches de la vie associative sont possibles.

Quelle est la place des associations, entre les pouvoirs publics et la population ? Ce sera le sujet de notre débat.

Jean Afchain ouvrira des pistes de réflexion sur la fonction des associations ; les représentants de la Mairie de Paris nous révéleront ensuite le regard qu'ils portent sur les associations et la manière dont ils travaillent concrètement avec elles. Ces exposés seront suivis d'un débat avec la salle. Enfin, Patrick Gosset procèdera au bilan de cette semaine de mobilisation et proposera des perspectives pour l'avenir.

Les fonctions des associations

Jean AFCHAIN

Chercheur, chargé de cours à l'université Paris XIII

Quel est le devenir des associations ? Sont-elles porteuses de projets ou prestataires de services ? Quelle est la place qui leur est dévolue ?

Nous avons célébré l'an dernier le centenaire de la loi de 1901, qui est devenue avec les années une grande loi de liberté et qui fait désormais partie des libertés publiques garanties par la Constitution.

Nous étudierons dans le cadre de cette soirée-débat le cas particulier des associations qui ont un projet de transformation sociale (au sens où elles essayent d'améliorer la vie quotidienne et où elles s'inscrivent dans une perspective de solidarité) et qui développent en même temps des actions concrètes en faisant souvent appel à des professionnels et à un financement public. Je les ai baptisées, dans un ouvrage que j'ai rédigé, du nom « d'associations d'action sociale ». Elles présentent les deux caractéristiques suivantes : elles développent un projet d'intervention sociale solidaire et elles animent et gèrent des équipements éducatifs, sociaux ou médico-sociaux de manière professionnelle et militante.

I. Les discours sur les associations

Les débats sont nombreux lorsqu'il s'agit de définir ces associations. J'ai choisi de ne pas tous les aborder ce soir, et de n'en évoquer que quelques-uns. Il existe un double discours sur les associations. On exige de leur part une gestion rigoureuse sur le plan comptable (comme pour une entreprise), mais pas en termes de finalité et de politique sociales. On a vu ces derniers temps combien les logiques de marché étaient sérieuses. Les pratiques administratives d'encadrement sont assez pesantes. Par exemple, la loi de 2002 sur les actions médico-sociales, qui concerne tout le champ d'action évoqué ce soir, est une loi de suspicion : de nombreux articles prévoient des contrôles et des fermetures éventuelles.

Il existe également un débat sur la nature de ces associations : sont-elles des entreprises ? Sont-elles des courroies de transmission administratives ? Il s'agit d'un faux débat. Une « association d'action sociale » n'est pas à but lucratif. Elle constitue une forme originale d'action sociale et d'organisation, en raison d'une part de sa souplesse (grâce souvent à sa petite taille), d'autre part de l'occasion qu'elle représente, pour un certain nombre de citoyens, de s'exercer à l'action publique. Une organisation collective a une fonction politique importante, et c'est aussi un lieu de débat sur le sens de notre action.

Le poids économique des associations est important. Elles emploient 800 000 salariés, dont 450.000 dans le domaine social ou médico-social. Leur budget global est estimé à 300 milliards de francs, ce qui est considérable d'un point de vue économique.

Les associations sont porteuses de valeurs et de contradictions qui ont été explicitées par Henri Théry, ainsi que par François Bloch-Lainé dans l'ouvrage *Faire société* – dont je vous recommande la lecture. Les associations défrichent de nouveaux espaces, elles jouent un rôle de régulation sociale en articulant une somme de projets particuliers et en les inscrivant dans le cadre d'un projet commun. Elles sont souvent à la charnière de plusieurs mondes (secteur privé et secteur public, action et réflexion).

Le monde associatif possède aussi une face plus sombre, à savoir le manque de vie associative dans le secteur social ; nombreuses sont des coquilles vides en ce domaine.

Il existe un discours prégnant sur le recul de l'engagement, la désyndicalisation et le recul du politique. Les mêmes observations sont formulées à propos de la vie associative, mais sont-elles exactes ? Cela n'est pas certain. Au contraire, un certain nombre de chercheurs pensent que de nouvelles formes de militantisme sont en train de naître et qu'une observation plus approfondie de la réalité serait nécessaire.

Les associations font aussi face à un problème statistique, car leur activité est mesurée par les structures qui les financent ou les contrôlent et qui s'approprient leur action, ce qui est dans la logique des choses. Il est donc très difficile de saisir la réalité du champ associatif.

Certains critiquent aussi une professionnalisation qui serait censée chasser le militantisme dans certains cas. Militantisme et professionnalisme ne sont pourtant absolument pas incompatibles.

Pour comprendre les associations d'action sociale, il convient d'accepter un certain nombre de paradoxes :

- certaines associations sont gérées avec la même rigueur comptable qu'une entreprise, sans avoir pour autant de but lucratif ;
- les associations servent l'intérêt collectif et assurent des missions de service public, tout en restant de statut privé ; ainsi, dans le secteur de l'hébergement médico-social (hors hospitalisation), 90 % de la gestion des lits est associative.

Il n'est pas possible de trancher entre la dimension de prestataire de services et la dimension de porteuse de projet.

II. Typologie des associations

En schématisant les choses, on peut établir la typologie suivante des associations.

- **L'association gestionnaire, courroie de transmission entre les pouvoirs publics et les usagers**
Elle a un but utilitaire et pratique et exécute des politiques définies ailleurs : sa fonction de prestataire de services est sa finalité. Sa légitimité est faible et elle applique les lois et réglementations sans interroger ces normes. Elle a une mission de mise en conformité. Le passé est souvent évoqué comme repère, la tradition comme modèle, et la réglementation comme perspective. La gestion financière et administrative prend une place importante, et la population est considérée comme un ensemble d'ayants droit et d'usagers. Au pire, l'association gestionnaire est un sous-produit de l'administration.
- **L'association entrepreneuriale, portée par le modèle de l'entreprise**
Elle utilise un discours managérial qui exalte la modernité et la gestion des ressources humaines. Elle a un programme d'aménagement de l'ordre établi, et parle de projet d'entreprise. Elle fait valoir son action et sait « se vendre » ; elle développe sa communication interne et externe. Elle vante sa souplesse et son dynamisme par rapport à l'administration. Cela peut être une étape vers l'affirmation d'un modèle associatif. Mais l'association entrepreneuriale peut aussi « gagner sa perte », au sens où la ressemblance à une entreprise peut induire la question du remplacement du statut associatif par celui d'une société de service médico-social.

- **l'association d'action sociale, qui tente d'articuler le débat sur les valeurs, les orientations et le volontarisme de l'action**

Elle développe un projet de transformation sociale en même temps qu'une action. Elle se veut autonome au sens d'Edgar Morin : elle gère de multiples dépendances qu'elle reconnaît comme évidentes. Elle a une finalité en rapport avec sa conception des rapports sociaux et de la solidarité. Le projet associatif est lié aux politiques sociales et aux grands courants de pensée.

Chaque type de projet associatif présente ses avantages et ses inconvénients.

On est toujours deux dans une relation : le regard des pouvoirs publics sur les associations est aussi déterminant que la façon dont les associations vont se situer. Les pouvoirs publics peuvent parfois encourager un certain type de projet associatif.

On ne peut pas à la fois traiter une association comme une courroie de transmission du pouvoir politique et administratif et parler de partenariat, en vantant le dynamisme de la société civile. Il n'est pas facile d'exercer un contrôle tatillon *a priori* tout en louant la créativité des associations.

Toutefois, il est vrai qu'il n'est pas facile pour les pouvoirs publics (dont la légitimité démocratique est incontestable) de prendre en compte des légitimités partielles, car la légitimité d'une association ne peut être équivalente à celle d'instances élues au suffrage universel. Encourager les associations à être des acteurs sociaux, c'est prendre le risque qu'elles affirment leur position. Les associations sont nécessairement partiales et à légitimité partielle. Cependant, un intérêt général qui ne serait pas fécondé et bousculé par les forces vives de la société civile serait très vite un concept purement formel, et finalement introuvable.

En m'adressant aux citoyens ordinaires, je dirai qu'il est important de ne pas se laisser ramener à un statut d'usager, de client ou d'électeur votant tous les cinq ans. Il est important de se mêler aux affaires de la cité et de participer aux débats ; la vie sociale concerne chacun d'entre nous, et les associations sont un moyen de participation.

Durant l'intervention de Jean AFCHAIN, les membres d'un collectif de mal-logés ont distribué des tracts aux participants de la soirée-débat.

Bernard MASSERA

Merci pour ce survol des contradictions et des réalités de la vie associative. Gisèle Stievenard va maintenant nous expliquer comment elle considère le rôle et le fonctionnement des associations.

Rôle et fonctionnement des associations

Gisèle STIEVENARD

Adjointe au Maire de Paris chargée de la Solidarité et des Affaires sociales.

Jean Afchain faisait référence au centenaire de la loi de 1901. Cette loi est une fierté pour notre pays. Il est important que les citoyens puissent s'associer librement, pour avoir une expression citoyenne et productive.

Les associations arrivent à repérer beaucoup de situations difficiles et à en résoudre une partie avec ou sans l'aide des pouvoirs publics, mais le soutien des institutions est souvent nécessaire.

La taille des associations est très variable, certains réseaux ont une taille considérable. L'indépendance des associations par rapport aux pouvoirs publics dépend du choix de chacune parmi les trois modèles évoqués.

Certaines associations collectent des dons. Elles ont souvent un financement mixte. La proportion entre salariés et bénévoles est aussi très variable.

Les associations ont toujours leur libre-arbitre, bien que la crainte de perdre une subvention soit parfois réelle. Pour les pouvoirs publics, instrumentaliser une association pourrait être une tentation, mais cela serait inefficace.

Les pouvoirs publics ne peuvent assurer seuls l'ensemble des missions de service public. La complémentarité avec les associations est donc réelle. L'état d'esprit de la nouvelle municipalité parisienne est de tenter une « coproduction » avec les associations ; ayons un dialogue franc, on peut travailler ensemble malgré certains désaccords. Nous en sommes aux balbutiements, spécialement dans le domaine de l'action sociale, du point de vue du droit des usagers qui est encore à construire.

Les avantages des associations sont la créativité et la capacité d'innovation, car le service public est un peu corseté dans ses statuts, bien qu'il ne soit pas non plus dénué de dynamisme. La ville et le département de Paris conventionnent 500 associations du champs social, pour un total de 50 millions d'euros ; ce chiffre n'inclut pas les nombreux établissements associatifs qui fonctionnent avec des prix de journée.

Nous essayons de multiplier les lieux de concertation et d'échange. Nous avons mis en place des groupes de travail sur le Plan Départemental d'Insertion, ainsi que des conseils locaux de prévention de la délinquance et des conseils de quartier.

Cela est d'autant plus utile que, depuis quelques mois, une augmentation de la pauvreté est observée à Paris. Contrairement à l'image de prospérité de la capitale, le taux de chômage y est supérieur à celui de la province et du reste de l'Ile-de-France ; Paris compte 48 000 RMistes. Le quart nord-est parisien compte les plus forts taux de chômage et de précarité. Dix mille personnes fréquentent les centres d'hébergement d'urgence, même si l'attractivité naturelle de la capitale est à prendre en compte dans ce phénomène.

Nous travaillons sur l'accès aux droits fondamentaux pour tous, les réponses à l'urgence sociale, et le retour à l'autonomie et à l'insertion durable. Nous mettons particulièrement l'accent sur la prévention des situations d'exclusion, car le but n'est pas seulement de réparer, mais surtout de

faire cesser l'enchaînement de la misère. La volonté du maire de Paris est que notre ville permette à chacun de trouver sa place, et que la solidarité soit incarnée dans des actions concrètes et tangibles.

Nous sollicitons bien sûr les associations, mais elles viennent déjà spontanément avec leurs projets. Nous ne pouvons pas répondre à toutes les demandes (particulièrement pour les problèmes de locaux), mais nous renforçons notre soutien. Avec Christophe Caresche, que vous avez reçu il y a quelques jours, nous donnons plus de moyens pour les équipes de prévention et pour créer de nouveaux centres sociaux dans les quartiers.

Face à cela – et nos avis convergent à ce sujet –, le gouvernement actuel nous enlève des outils (contrats aidés, emplois-jeunes) qui peuvent être vitaux pour les associations, alors que la précarité est à nouveau en augmentation. Je me suis élevée contre la préparation des lois Sarkozy, qui sont une véritable criminalisation de la misère. A Paris, nous ne ferons pas tout à la place de l'Etat, car nous n'en avons pas les moyens, et il est nécessaire de l'interpeller quand il tourne le dos à l'intérêt général. Les orientations gouvernementales actuelles menacent des publics fragiles, une régression sociale s'annonce.

La restriction des moyens des associations aura très rapidement un impact dans les quartiers. L'Etat pourra construire des prisons, mais je préfère travailler sur le maintien du lien social. Ce problème se pose avec une particulière acuité dans les grands centres urbains, où il y a moins de solidarité que dans d'autres territoires. Les grands réseaux associatifs ont donné de la voix à ce sujet, mais il est bon que les petites associations se fassent aussi entendre.

La loi de finances a été à peine votée que des crédits ont été annulés. Il faut donner l'alerte ensemble. Je suis allée à une réunion publique de la FNARS (Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale) à ce sujet. Je pense que la situation actuelle est très grave.

Bernard MASSERA

Merci pour cette contribution qui souligne bien la place des associations, qui doivent interpeller l'Etat et se mobiliser pour la défense de l'intérêt général.

Le rôle des associations dans les quartiers difficiles : état des lieux et perspectives

Alain FERRAROTTI

**Directeur de cabinet de Martine DURLACH, adjointe au Maire de Paris chargée de la
Politique de la Ville**

I. Etat des lieux et perspectives au niveau national

Les associations jouent un rôle irremplaçable. Jean Afchain a parlé des problèmes financiers des associations, et d'un certain vieillissement que l'on peut constater dans beaucoup d'associations (bien que la participation des jeunes ne soit pas négligeable). Mais, globalement, l'apport des associations est considérable.

Les associations sont spécialement utiles dans les quartiers difficiles, comme ici, à la Goutte-d'Or. On n'ose pas imaginer ce que serait la vie dans ces quartiers, sans votre présence et votre investissement.

Il était question d'un statut du bénévole en France et cela reste cruellement d'actualité.

Les associations témoignent du potentiel de créativité de ces quartiers souvent décriés. Elles ont un véritable savoir-faire, et sont des lieux de démocratie et de citoyenneté.

Je ne fais pas mien le terme trop général de « pouvoirs publics » : il faut regarder concrètement qui fait quoi.

La documentation distribuée dans le quartier pendant cette semaine de mobilisation était très intéressante. Une menace pèse actuellement sur la vie associative, la formule de « politique d'insécurité sociale » est profondément juste. L'Etat tente de criminaliser les populations en difficulté. Certains ont essayé de faire l'amalgame entre immigration et insécurité ces dernières années, et actuellement, certains veulent assimiler les classes populaires à des classes dangereuses. Il est très important de réagir, et nous sommes très proches des associations sur ce thème.

Le Ministre de la Ville, Jean-Louis Borloo, a participé récemment à un dîner organisé par SOS Racisme, mais on note une contradiction entre les actes et le discours.

Voici un exemple des évolutions qui nous inquiètent actuellement : j'ai rencontré à plusieurs reprises le nouveau secrétaire général de la préfecture de Paris, Monsieur Caron, qui donne comme priorités de la politique de la ville l'emploi, le logement et la santé. Ces intentions sont louables, mais *quid* de la prévention, de l'école et de la culture ? Si on néglige ces champs d'intervention, cela sera une source de difficultés. Monsieur Caron estime que l'on fait trop pour la culture dans les quartiers.

Nous assistons à la fin du dispositif des emplois-jeunes, qui était une bouffée d'oxygène pour les associations. Le rôle des adultes-relais est quant à lui en diminution (les engagements pris entre la Ville et l'Etat sont remis en cause pour 2003). Les baisses de subventions commencent déjà à entrer en vigueur, par exemple dans la prise en charge des toxicomanes.

II. Etat des lieux et perspectives au niveau parisien

La municipalité parisienne a adopté une démarche différente, Gisèle Stievenard a exposé sa volonté de lutter sur le terrain contre les inégalités sociales et territoriales, notamment dans le quart nord-est parisien. Dans la capitale, une quinzaine de quartiers relèvent de la politique de la ville. Une dynamique commence à s'engager, mais il faut être modeste, car il reste encore beaucoup à faire.

Nous avons commencé à travailler dans trois directions avec les associations de ces quartiers.

- **leur conférer plus de moyens**

On ne rencontre pratiquement que des associations d'action sociale dans ces domaines (pour se référer à la typologie établie par Jean Afchain), et qui se dépensent sans compter avec les moyens du bord.

- **les aider dans leur vie quotidienne**

Dans ce quartier, le chef de projet et les équipes de développement local essayent d'apporter leur concours aux associations. Les procédures sont à alléger, et nous essayons, dans tous les quartiers, de résoudre les problèmes récurrents de locaux.

- **consolider le partenariat entre les associations et la politique de la ville**

Nous avons déjà plusieurs années de pratique à la Goutte d'Or. Le partenariat peut se faire dans le respect de l'identité de chacun, mais avec des engagements réciproques. Nous écartons toute volonté d'instrumentalisation des associations, mais sans pour autant les laisser isolées. Nous avons une logique de projet, c'est-à-dire que nous travaillons en réseau, sur la base d'objectifs partagés. Un objectif partagé peut être simplement un concours apporté au projet de quartier ; il peut aussi consister à confier des missions de service public à des associations, en s'appuyant sur leurs compétences.

Bernard MASSERA

Les différentes interventions font apparaître quelques pistes de réflexion.

D'une part, on s'appuie sur le savoir-faire des associations pour leur confier des missions, mais il faut aussi vérifier que ces missions correspondent à la volonté de la population du quartier. Les associations sont, d'un côté, soumises à la pression des habitants, et, d'un autre côté, elles font face à des décideurs qui peuvent avoir une optique différente. Il y a là un débat sur l'autonomie et le rôle des associations dans la gestion des projets dont elles sont chargées.

D'autre part, les politiques actuelles fragilisent les associations dans leurs moyens, voire dans leur existence. Dans le quartier, Accueil Laghouat, Accueil Goutte d'Or et Enfants Goutte d'Or sont par exemple dans ce cas. Il faut réfléchir pour avoir des objectifs clairs et revendiquer des moyens, pour créer une dynamique.

Débat avec la salle

De la salle

L'organisation du débat pose un problème de démocratie participative ; il aurait été préférable de débiter la réunion par des questions de la salle.

J'ai lu aujourd'hui une plaquette de la Gauche Socialiste, sur laquelle on peut lire l'affirmation suivante : « La tâche des socialistes n'est pas de se préoccuper d'abord des exclus ». On bondit, cela dénote un manque de volonté politique. Les mots de « pauvre » ou « d'exclu » ne figuraient pas dans le programme de Jospin aux dernières présidentielles.

Il n'y a pas de consultation réelle sur le contrat de ville. L'expertise citoyenne existe, mais il faut donner à la population les moyens de l'exercer.

De la salle

Le centenaire de la loi de 1901 fut un grand moment.

La VAE (validation d'acquis d'expérience) est une grande amélioration, car elle permet aux bénévoles de prétendre à un diplôme spécifique à leur travail.

Le label d'utilité sociale décerné aux associations serait aussi très utile, mais le décret d'application n'est pas paru.

Le congé associatif dont peuvent bénéficier les bénévoles est très positif.

A propos de la qualité, je suis d'accord pour que cesse le bricolage que l'on connaissait avant. Il y a eu parfois des dérives, avec des cas de mauvaise utilisation de fonds publics par des sectes ou des associations à but plutôt lucratif. Je suis favorable aux cahiers des charges et aux chartes de qualité. Bercy a eu raison de remettre les pendules à l'heure par rapport à certains abus.

L'appel à projet se fait actuellement suivant le Code des Marchés Publics : les entreprises peuvent être en concurrence avec les associations. Carrefour a récemment emporté le marché des centres de vacances pour la région Pays de Loire, car il offrait une qualité supérieure, à des prix défiant toute concurrence.

Il faudrait un droit à l'expérimentation : avant de mettre en place des structures lourdes (statuts, assemblée générale, conseil d'administration...), nous voudrions pouvoir démarrer un projet citoyen plus souplesment. La fluidité de la mobilisation des jeunes est à prendre en considération.

De la salle

Je suis une ancienne déléguée à la vie associative de la préfecture de Paris, et j'ai prévenu mes anciens collègues de ma présence à ce débat ce soir.

Il se pose la question de l'autonomie des associations par rapport aux pouvoirs publics.

Je milite actuellement dans un groupe informel d'accueil de chômeurs. Avec ma double expérience (préfectorale et de terrain), je peux identifier trois conditions de succès.

- **le bénévolat**
Vous avez raison d'évoquer un risque de démobilisation. Les bénévoles jouent un rôle primordial. Pourquoi ne pas transformer tous ces utilisateurs d'association en bénévoles ? On pourrait proposer à tous ces chômeurs ou SDF de devenir partenaire d'une association.
- **le contact avec les pouvoirs publics**
La loi de 1901 est devenue une grande loi de liberté (alors qu'elle était au départ une loi de réglementation), utilisons-la pour un véritable partenariat.
- **l'institutionnalisation du partenariat par des comités de quartier et des conseils d'arrondissement**

Les associations sont des partenaires indispensables de la vie publique, et la société serait différente sans elles. Il faudrait qu'il y ait de plus en plus d'associations et de militants.

De la salle

Je fais partie du collectif des mal-logés qui vient de procéder à une distribution de tracts. Nous sommes venus afin de rencontrer Mme Stievenard.

Je précise d'abord que la loi sur les squatteurs de hall d'immeuble est une loi de gauche ; il est donc inutile que vous la critiquiez. Il existe même une loi prévoyant la condamnation des fraudeurs à des peines de prison.

Notre collectif est un groupement de fait, nous ne demandons pas de subvention car nous voulons garder notre indépendance.

Quand allez-vous remettre des assistantes sociales dans le quartier Marx Dormoy, avant que ça explose ? Les habitants qui vivent le plus dans la précarité sont sans interlocuteur. Depuis des mois, on ne peut plus faire de demande d'aide sociale à l'enfance, et il n'y a rien non plus pour le logement.

Il y a des dispositions anti-squats dans les lois Sarkozy. L'électricité est refusée à de nombreux squats du XVIIIe pour les faire partir, alors que nous sommes en plein hiver. EDF veut une lettre signée par un élu avant de mettre le courant. Nous sommes allés voir Mme Frédérique Pigeon, et son chargé de mission nous a promis son soutien. Un quart d'heure après, il nous a rappelé pour nous dire que Mme Frédérique Pigeon ne voulait pas se mettre à dos les propriétaires en faisant raccorder le squat à EDF.

Vous voulez lutter contre les lois Sarkozy, très bien. Avez-vous ce soir le courage de rédiger une lettre de soutien pour les squatteurs du 103 rue Ordener ? Nous avons le droit, comme tout le monde, d'avoir un contrat EDF, de payer une facture d'électricité, et de ne pas crever avec nos enfants avec un chauffage à gaz.

Jean AFCHAIN

Nous allons commencer par les sujets qui ne fâchent pas.

A propos du document de campagne de Jospin, le meilleur texte que j'ai lu sur la dimension sociale de l'action politique est celui de Chirac avant sa première élection. Il citait Alain Touraine à la

deuxième page, c'était merveilleux. En définitive, il y a les textes d'un côté, et les grandes logiques d'action de l'autre.

J'ai été très intéressé par la proposition de commencer avec les questions de la salle.

Je suis d'accord sur les exigences de qualité et de bonne utilisation des fonds publics, mais il faut aussi être prudent et exigeant, car c'est un concept qui est issu d'une logique de marché. La liberté d'action est primordiale, même s'il y a toujours des déviations. Certaines associations importantes ont mis en place des critères de qualité pour éviter la répétition d'un scandale comparable à celui de l'ARC. Les gens parlent beaucoup de cette affaire, alors qu'elle est restée assez isolée.

De la salle

De nombreuses associations sont des pompes à finances.

Jean AFCHAIN

Cela est vrai.

Bernard MASSERA

Il y avait aussi des questions sur le droit à l'expérimentation.

Patrick GOSSET

La question de l'intervenant était la suivante : les associations ont-elles aujourd'hui encore des possibilités d'agir et d'avoir des moyens correspondant aux besoins définis par l'observation du terrain ?

Gisèle STIEVENARD

Certains critiquent le PS ce soir. Il y a une certaine diversité d'opinions dans le parti, nous avons des débats sur un grand nombre de sujets. Je ne partage pas le point de vue exposé dans la plaquette citée tout à l'heure.

La campagne de Jospin n'a pas été une réussite, mais il a engagé une véritable action précise et concrète contre le chômage et l'exclusion. Beaucoup de dispositifs utiles ont été mis en place : la loi sur la CMU (qui est une révolution), la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain), et des moyens de lutte contre la toxicomanie. La population verra concrètement la différence entre la droite et la gauche. Les coupes claires opérées dans les crédits auront par exemple des conséquences pour les toxicomanes : des centres d'accueil seront fermés, et il y aura moins d'appartements thérapeutiques. Le slogan « Zéro SDF dans cinq ans » était une formule maladroite et sans doute critiquable, mais j'assume pleinement le bilan positif de cinq années de gouvernement de gauche.

J'ai été interpellée par le collectif des mal-logés. La nouvelle municipalité a multiplié par deux les crédits pour aider les familles démunies à payer leurs factures d'électricité, mais cela est plus compliqué pour les squats. A propos de la lettre à EDF, j'imagine que la personne contactée a craint d'être pénalement responsable en cas d'incendie.

La porte-parole du collectif des mal-logés

On vous demande d'appliquer la loi !

Gisèle STIEVENARD

On peut en parler calmement.

Un membre du collectif des mal-logés

Les squatters veulent payer leurs factures d'électricité, nous ne sommes pas des irresponsables.

Gisèle STIEVENARD

Je n'ai jamais dit le contraire. Je veux bien être médiatrice, mais je ne peux pas me substituer à EDF.

C'est vrai qu'il manque des assistantes sociales à certains endroits, mais j'ai plaidé pour la revalorisation de leur traitement : une prime a été décidée et mise en place. Cependant, il est indéniable que le taux de rotation du personnel est très important dans les quartiers difficiles.

Il y a une pénurie de travailleurs sociaux au plan national. Nous voulons rendre le métier plus attractif et nous allons organiser un forum des métiers sanitaires et sociaux pour encourager les vocations.

La porte-parole du collectif des mal-logés

Certaines personnes présentes ici payent 5 000 F par mois pour se loger à l'hôtel, faute de trouver un autre hébergement.

Gisèle STIEVENARD

Quelqu'un parlait de la VAE. C'est une piste d'action pour intégrer des travailleurs sociaux, en prenant des gens qui ont une expérience de terrain.

J'ai demandé la création d'un grand nombre de postes de travailleurs sociaux ; je les ai obtenus, mais je n'arrive pas à les pourvoir.

Une déléguée du collectif des mal-logés remet à la tribune la liste des membres du collectif.

Alain FERRAROTTI

A propos du droit à l'expérimentation, il existe un fond qui s'appelle, il me semble, le « fond de participation des habitants ». Nous allons examiner, avec les chefs de projet des équipes de développement local, dans quelles conditions il peut être utilisé dans le cadre de la politique de la ville, car il est encore assez peu usité.

Il reste encore beaucoup à faire dans le domaine de la démocratie participative, mais les choses ont commencé à bouger, avec par exemple la mise en place de conseils de quartier.

De la salle

Avant que les squatteurs ne partent, il faut qu'ils aient la promesse d'un rendez-vous avec un interlocuteur à la Ville. Ils n'obtiennent aucune réponse nulle part. Engagez-vous publiquement.

Gisèle STIEVENARD

Je pense que j'ai répondu. Je serai médiatrice auprès d'EDF.

De la salle (intervenant précédent)

C'est une situation qui est vécue de manière très violente. C'est un cas, parmi de nombreux autres, pour lequel on n'a jamais de réponse nulle part.

Gisèle STIEVENARD

Ce n'est pas un cas isolé. C'est un phénomène massif, et nous intervenons à chaque fois. Quand on nous sollicite, ce qui est fréquent.

De la salle

C'est un problème massif, et il ne faut pas régler un cas isolé. Il est inacceptable que des gens crèvent de froid dans une société riche.

Gisèle STIEVENARD

Je suis parfaitement d'accord, mais je ne vais pas régler les questions de pauvreté à moi toute seule. Je ne peux qu'apporter ma pierre à l'édifice.

Bernard MASSERA

Nous notons que Gisèle Stievenard s'engage à être médiatrice pour ce problème.

De la salle

A propos de la politique de la ville, l'intervention de tout à l'heure m'interpelle, car on sait que la politique de la ville est liée à celle de l'Etat. La situation actuelle est donc périlleuse, car lorsque l'Etat ne donne plus de crédits, la Ville ne suit plus. On entend de plus en plus les représentants de la municipalité dire qu'ils ne peuvent pas remplacer l'Etat dans tous les domaines.

On voit apparaître l'idée forte que les projets associatifs ne peuvent être gérés que dans la misère. Il est actuellement impossible de mener des projets novateurs, nécessitant des moyens importants, sans recourir à la mise en place d'une équipe de professionnels. Cela ne relève pas d'une logique

de projet associatif, mais d'une logique de besoin identifié. Comment la municipalité compte-t-elle garantir des moyens réels aux associations de proximité ?

De la salle

A propos du rapport entre bénévolat et professionnalisme, je suis bénévole dans une association où il y a aussi des salariés. Je pense que les professionnels jouent aussi un rôle utile, car ils déchargent les bénévoles des contraintes de gestion, pour leur permettre de se concentrer sur la réflexion.

Une dame a expliqué ce soir avoir travaillé à la préfecture. J'ai assisté à des réunions à la préfecture, et j'ai été très surpris par le double discours qui était tenu : des subventions étaient promises pour être ensuite refusées. Nous avons été renvoyés d'un service à l'autre (financement de droit commun, financement de la politique de la ville...). On nous a donné une liste de fondations, en nous conseillant de nous tourner vers des sources de financement privées. Il y avait une énorme contradiction entre les paroles et les actes et j'avais parfois l'impression qu'on se fichait de nous.

Bernard MASSERA

C'est un exemple tout à fait concret du problème des relations avec les pouvoirs publics.

Cette intervention pose aussi la question du rapport entre bénévolat et professionnalisme.

De la salle

A propos de la question des assistantes sociales, j'apprends ce soir qu'il y a un manque d'effectifs dans le quartier Marx Dormoy. Dans mon quartier du XXe arrondissement, qui est en ZEP, cela fait plusieurs mois qu'il n'y a plus d'assistante sociale. Cela pose toutes les difficultés prévisibles, alors que cinq ou six écoles sont situées dans le quartier. Depuis quand la prime évoquée tout à l'heure existe-t-elle ?

Gisèle STIEVENARD

Elle a été instaurée en avril 2002.

De la salle (intervenant précédent)

Cette prime a-t-elle eu un impact ?

Gisèle STIEVENARD

Il est encore un peu tôt pour évaluer l'efficacité de cette mesure. Il manque aussi des médecins scolaires.

Dans la fonction publique, il faut lancer des concours pour recruter et cela demande donc un délai. La Ville de Paris a créé des bourses pour recruter des travailleurs sociaux : en échange d'un engagement à servir la collectivité parisienne, les élèves voient leurs études financées en partie. Ces boursiers sont actuellement en formation.

Nous sommes aussi allés à un forum de recrutement, à Issy-les-Moulineaux. Nous déployons beaucoup d'énergie pour trouver du personnel.

De la salle

L'une des membres du collectif des mal-logés a trois enfants handicapés en raison du saturnisme.

Gisèle STIEVENARD

La lutte contre le saturnisme est une priorité : beaucoup a été fait, mais il faut poursuivre l'effort. Je ne vais pas traiter ici des cas individuels les uns après les autres. Nous faisons un gros travail de résorption de l'habitat insalubre à Paris. Tout ne se fait pas en un jour, il y a 100 000 demandeurs de logement social dans la capitale. Au total, 6 000 logements sont attribués chaque année par la municipalité, par la préfecture et par les bailleurs sociaux. 2 000 d'entre eux relèvent de la Ville de Paris. Il faut savoir que les locataires ne quittent pas leur logement social, le taux de rotation est très faible.

La nouvelle municipalité a fait passer le nombre de mises en chantier annuelles de logements sociaux de 2 000 à 3 500. Nous avons des milliers de cas à résoudre en même temps.

Bernard MASSERA

Nous avons vu des interventions qui reflètent la physionomie un peu douloureuse du quartier.

De la salle

Je suis journaliste.

A combien la prime s'élève-t-elle ?

Gisèle STIEVENARD

1 250 euros par an.

De la salle (intervenant précédent)

Quel que soit le quartier ?

Gisèle STIEVENARD

Oui. L'opinion des partenaires sociaux est aussi à prendre en compte et ils n'ont pas forcément votre point de vue.

Des personnes attendent un logement social depuis dix ou quinze ans. Il existe une commission d'attribution et on ne peut pas régler le problème simplement en assistant à une réunion publique. Le système doit être le plus impartial possible.

De la salle

Je suis directeur d'un club de prévention et nous avons aussi du mal à recruter. Les organismes de formation n'ont pas pris en compte les besoins à venir en éducateurs et en assistantes sociales. Il y a dix postes pour un ou deux candidats qui se présentent. Les gens choisissent donc le poste qui leur convient le plus et qui ne présente pas trop de difficultés.

Jean Afchain parlait des nouvelles formes de militantisme : le travail associatif demande un certain investissement personnel. Je suis un professionnel de l'action sociale, tout en étant engagé politiquement.

Cette semaine de mobilisation à la Goutte d'Or rassemble beaucoup de gens, tant militants que professionnels. Nous sommes en train de nous réapproprier une conscience politique qui avait disparu du milieu associatif. Nous avons des gens formés pour occuper un poste de 9 heures à 17 heures, et l'on a peut-être oublié que le travail social demandait plus d'implication qu'un emploi normal. On a un peu oublié cette fonction politique et citoyenne.

Alain FERRAROTTI

Dans le domaine de la politique de la ville, il faut se battre avec l'Etat et se mobiliser. Par exemple, pour les emplois-jeunes, cette bataille peut être gagnée. L'extinction du dispositif n'est pas sûre s'il y a une mobilisation. Le Conseil National des Villes vient de demander un moratoire sur la fin de ce dispositif, pour les quartiers relevant de la politique de la ville. Et il n'y a pas que des élus de gauche dans cette instance.

Quand l'Etat se désengage, la Ville ne l'imité pas forcément. J'ai participé voici une dizaine de jours au comité technique de recevabilité, dans le cadre duquel l'Etat et la Ville examinent les projets des associations, quartier par quartier. Dans le quartier de la Goutte d'Or, la part de financement de la municipalité est nettement supérieure à celle de l'Etat. Dans un cas concret (la fête de la Goutte d'Or), nous avons même obtenu que l'Etat revienne sur une décision négative. Mais, bien sûr, il n'est pas possible de compenser financièrement le désengagement de l'Etat.

A mon avis, une association ne perd pas son indépendance quand elle reçoit des subventions. Il ne faut pas non plus dire que les bénévoles sont forcément préférables aux salariés. Toutes les associations méritent la même considération et elles ont besoin de faire appel à des professionnels. Mais les exigences sur le bon emploi des fonds publics sont normales.

De la salle

Je représente une association qui n'a plus de local depuis le mois de juin. Nous avons contacté la Ville de Paris en septembre, qui nous a indiqué qu'il n'y avait aucune possibilité pour l'instant. Nous sommes un centre de recherches. Nous travaillons sur l'Algérie contemporaine et sur l'histoire de l'immigration algérienne en France. Nous publions la revue CIRTA, dont le dernier numéro fait le bilan de nos colloques tenus l'an dernier.

Sans local, nous ne pouvons plus travailler. Les archives sont dispersées, et il n'y a plus de réunion possible. J'ai reçu un appel d'un chargé de mission pour monter un colloque à la demande de l'université de Rouen, mais ce n'est pas possible dans les conditions actuelles. Quelles sont les pistes de recherche pour trouver un local à Paris ?

De la salle

Vous évoquez le manque de travailleurs sociaux. Pourquoi ne pas faire appel aux personnes qui font un travail équivalent sur le terrain ? Dans les associations, des gens savent constituer les dossiers (RMI, etc...).

De la salle

Je ne suis pas sûr qu'une association qui reçoit des subventions soit vraiment libre. Une association que je connais tient beaucoup à son journal et l'Etat ne veut plus la financer.

Patrick GOSSET

Ce que vous appelez l'institutionnalisation du partenariat me choque. L'institutionnalisation peut remettre en cause l'autonomie des associations : elle fournit souvent un cadre contraignant, dans lequel on ne peut plus refuser un partenariat, ni choisir avec qui l'on travaille.

Bernard MASSERA

Nous avons donc abordé les questions de l'institutionnalisation du partenariat, du bénévolat, et de la responsabilité des pouvoirs publics, ainsi que les problèmes de locaux.

Alain FERRAROTTI

Il y a très peu de locaux disponibles, et beaucoup de demandes de la part des associations. La Ville essaye d'y répondre le mieux possible : des maisons des associations commencent à se mettre en place, et des solutions sont activement recherchées.

Pour les quartiers relevant de la politique de la ville, une convention établie entre les signataires du contrat de ville et les bailleurs sociaux facilite la mise à disposition de locaux aux associations, aux commerçants et aux artisans. Une clause prévoit la prise en charge d'une partie des travaux qui sont souvent nécessaires. Il y a des premiers résultats, mais cela reste toujours difficile.

Il y a aussi la possibilité de locaux partagés : dans une pépinière associative, le même local peut avoir des utilisateurs répartis par plages horaires.

Gisèle STIEVENARD

La création de maisons des associations est prévue dans chaque arrondissement, avec des boîtes postales pour le courrier et des locaux en utilisation partagée. Cela peut être une solution alternative.

Jean AFCHAIN

Je vais faire un peu de théorie sur la question : bénévoles ou salariés, militants ou professionnels. On associe traditionnellement les bénévoles aux militants, et les salariés aux professionnels. C'est certainement une erreur d'appliquer une grille d'analyse binaire à une réalité complexe. Séparons

ces quatre concepts et articulons-les différemment : on peut être bénévole et expert, ou salarié et militant.

À propos de la question de l'autonomie, une association qui a un projet et qui fait appel à des fonds publics, devient donc dépendante. Edgar Morin nous dit que l'autonomie n'est pas l'indépendance, mais la gestion de ses propres dépendances. Les pouvoirs publics rendent forcément dépendants, c'est dans l'ordre des choses. Une association peut par exemple préférer ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier.

De la salle

On se plaint de ne pas trouver d'éducateurs. Tu n'as pourtant pas à te plaindre ; la police fait ton travail ! Le problème, aujourd'hui, n'est pas l'autonomie mais l'exclusion, du fait de la baisse des subventions. Nous vivons dans une société de plus en plus répressive.

Bernard MASSERA

Les associations qui se mobilisent reçoivent des subventions pour des projets définis avec la population et dont elles veulent rester maîtres.

Je remercie l'ensemble des intervenants de ce soir. Patrick Gosset va nous faire le point sur cette semaine de mobilisation.

Bilan et perspectives

Patrick GOSSET – Coordinateur de la Semaine

Il est difficile d'élaborer une synthèse, notamment après les débats de ce soir. La mobilisation a permis une réaction interassociative qui ne s'est pas limitée à la Goutte d'Or. Le quartier s'est ouvert sur l'extérieur. Quarante associations sont solidaires de ce mouvement.

Les intervenants de cette semaine nous ont fait part de leurs analyses et de quelques perspectives à venir. Les associations et les habitants ont exprimé leurs réactions. Cette semaine est une première à la Goutte d'Or. Nous tenons à remercier chaleureusement l'ensemble des intervenants qui ont eu la gentillesse de participer aux débats organisés par le collectif.

Cette semaine de mobilisation et d'information va nous permettre de réfléchir et de nous organiser pour aller beaucoup plus loin et pour apporter des éléments de réflexion. Tout ce qui a été dit pendant ces cinq jours, ou qui sera dit après, servira de base de travail pour les habitants et les associations. De grands chantiers sont encore en suspens.

Cette mobilisation a eu aussi pour effet de démontrer, s'il en était besoin, que les associations jouent pleinement leur rôle d'alerte auprès des pouvoirs publics et constituent des interlocuteurs capables de décrypter les enjeux sociaux, d'être forces de propositions et de mener un véritable travail de collaboration avec les institutions tout en gardant leurs prérogatives.

COLLECTIF 18^{ème}



Contact pour le Collectif 18^{ème} :
Patrick GOSSET, Livio THEVES
Tél/ Fax : 01 46 07 61 64
Email : adcljc@free.fr

Paris, le 28 février 2003,

Monsieur Jean-Pierre RAFFARIN
Premier Ministre
HOTEL MATIGNON
75007 PARIS

Monsieur le Premier Ministre,

Notre collectif associatif, rassemblant une quarantaine d'associations, a initié une semaine de mobilisation qui s'est déroulée du 9 au 14 décembre 2003.

Cette semaine était une manière citoyenne de faire part de nos inquiétudes quant aux conséquences des orientations politiques et budgétaires prises par votre gouvernement : baisse de crédits alloués aux associations d'action sociale oeuvrant dans les quartiers d'exclusion, criminalisation de la pauvreté et de catégories spécifiques de personnes, remise en cause des politiques préventives, sanitaires et accentuation de la politique dite de « tolérance zéro », fin des emplois jeunes, remise en cause du droit à la formation pour tous les étrangers en France....

Tout au long de cette mobilisation, nous avons sollicité les différents services de l'Etat : un courrier a été envoyé en octobre dernier à Monsieur LANDRIEU, Préfet de Paris, Préfet de la Région Ile-de-France, qui n'a pas donné suite. Nous avons demandé aux services de l'Etat (Préfecture de Paris, FASILD notamment) de participer aux quatre soirées-débats pour qu'ils nous informent plus précisément sur ces orientations. Aucune de ces invitations n'a abouti favorablement.

A l'issue de cette semaine citoyenne, le lundi 16 décembre, une délégation vous a porté une pétition ayant recueilli 800 signatures environ. Cette délégation a été reçue par Monsieur LECLENCHE, qui s'était engagé à ce que nous obtenions une réponse à nos sollicitations. Or, malgré nos différentes relances, nous n'avons reçu aucune réponse de la part de vos services.

Prenant acte de votre silence, nous ne pouvons que déplorer votre refus de prendre en considération les inquiétudes des associations de terrain, dont l'un des rôles est aussi d'alerter les pouvoirs publics et politiques.

Renouvelant notre demande, vous trouverez ci-joint l'invitation à la remise des Actes de cette semaine de mobilisation à la Goutte d'Or, qui pourra aussi être un moment privilégié vous permettant de rencontrer les acteurs locaux.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Collectif,
Patrick GOSSET

Accueil Goutte d'Or, Accueil Laghouat, ADCLJC, ADOS, AIDDA, Anneau d'Or, APAR (08)- APIC, APSGO, ARS Marseille, Art'Exprim 18, ASFI, Ateliers de la Mode, Association Les 3 Tambours, Cargo 21, Clair et Net, Coordination Toxicomanies 18é, DAL 18^{ème}, EGDO, EGO, Espace 19, Goutte d'Art, Goutte d'Ordinateur, Graines de Soleil, Habiter au Quotidien, La Sanniène (91), LAGO, Lavoir Moderne Parisien, Paris Goutte d'Or, Saint-Bernard de la Chapelle, Salle Saint Bruno, URACA

CABINET

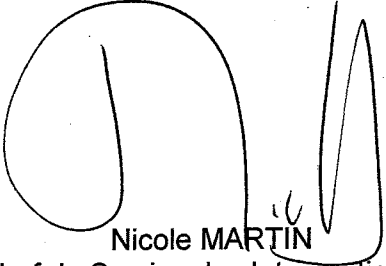
Références à rappeler :
CAB IV/2 - AFT/OB
R057876.03.1

Monsieur,

Vous avez bien voulu appeler l'attention du Premier Ministre sur les difficultés que rencontrent les associations de votre quartier.

En raison de l'objet de votre démarche, Monsieur Jean-Pierre RAFFARIN m'a chargée de transmettre votre correspondance à Madame Dominique VERSINI, Secrétaire d'Etat à la Lutte contre la Précarité et l'Exclusion, et à Monsieur le Préfet de la Région d'Ile de France, Préfet de Paris, déjà saisi par vos soins, en leur en demandant un examen attentif.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.


Nicole MARTIN
Chef du Service des Interventions

Monsieur Patrick GOSSET
ADCLJC
76, rue Philippe de Girard

75018 PARIS